



LIBRES DE PARTIR LIBRES DE RESTER :

PROTÉGER LES DROITS HUMAINS DANS LE CONTEXTE DES MOBILITÉS ENVIRONNEMENTALES

ÉTUDES DE CAS AU BANGLADESH,
HONDURAS ET SÉNÉGAL



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

Equipo de Reflexión,
Investigación y Comunicación



Compañía de Jesús



AVEC LE SOUTIEN DE



AVANT-PROPOS

Au moment où paraît ce document, l'année 2023 bat déjà tous les records en matière de bouleversements climatiques. Entre autres manifestations, l'Europe enregistre des pics de températures jamais atteints, au Canada des feux de forêts sans précédent ont détruit des surfaces équivalant à trois fois la taille de la Suisse, le cyclone le plus long jamais mesuré a frappé plusieurs pays africains riverains de l'Océan indien et nos compatriotes à Mayotte manquent cruellement d'eau sous l'effet d'une sécheresse exceptionnelle. Si nous ne réagissons pas, il est certain que toujours plus de femmes, d'hommes et d'enfants seront contraints de quitter leur terre natale, leur foyer, voire leur patrie, en raison de catastrophes écologiques ou de conditions météorologiques extrêmes.

Il est difficile aujourd'hui d'estimer, parmi les quelque 281 millions de migrants internationaux recensés en 2020 par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ceux qui ont quitté leur pays pour des raisons environnementales. D'autant que les déplacements de ce type sont le plus souvent internes. Ils touchent essentiellement les personnes les plus défavorisées, qui sont les plus vulnérables. Or, les risques vont s'intensifier dans les années à venir, comme le prédit le rapport Groundswell de la Banque Mondiale (2021), qui avance le chiffre de 216 millions de personnes contraintes à migrer à l'intérieur de leur propre pays d'ici 2050 dans six régions du monde, si rien n'est fait pour traiter les causes profondes du changement climatique. La France, avec ses territoires ultramarins, est elle aussi concernée.

Le Secours Catholique- Caritas France (SCCF) est engagé de longue date en faveur des personnes migrantes et de leur accès aux droits fondamentaux. Inspiré par les propos prémonitoires du Pape François dans son encyclique *Laudato Si'*, le SCCF porte depuis plusieurs années une attention particulière à tous ceux qui fuient leur lieu de vie en raison de la dégradation de leur environnement. Alerté par certains de ses partenaires internationaux sur trois continents différents, le SCCF a entrepris avec eux cette étude sur la mobilité de communautés locales au Bangladesh, au Honduras et au Sénégal. L'étude recueille les témoignages sur le terrain de 1400 personnes impactées par le changement climatique et souvent contraintes à se déplacer. Elle met l'accent sur le besoin crucial de protection, notamment légale, de ces personnes face aux violences et à l'exploitation dont ils sont l'objet. Elle donne ainsi la parole aux plus démunis dont les droits humains ont été bafoués. Elle formule enfin des recommandations qui sont directement issues de leurs expériences et des réflexions menées par les partenaires du SCCF.

Ces constats et ces propositions arrivent à point nommé. Face à la montée des attitudes xénophobes dans le monde, au rejet des personnes migrantes et à la tentation d'une fermeture des frontières, l'étude du SCCF nous dit que d'autres voies sont possibles, fondées sur le respect des droits de l'homme. C'est une nouvelle incitation à lutter d'urgence contre les causes à l'origine des migrations environnementales, au moment où un Bilan mondial de l'Accord de Paris sur la réduction des gaz à effet de serre et la neutralité climatique doit être dressé à la prochaine réunion des parties à la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP 28) en décembre 2023. L'étude vient justifier l'application pleine et entière des principes énoncés par le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières de 2018, en plaidant pour la protection des droits fondamentaux des migrants au cours de leurs déplacements et leur liberté de mouvement. Ses conclusions sont aussi un encouragement à la mise en œuvre de projets de développement co-construits avec les populations menacées, destinés à anticiper et prévenir les aléas climatiques pour renforcer leur résilience et, avec leur concours, permettre qu'elles puissent rester sur leurs terres.

Ce rapport suscite la réflexion et nous invite à ne pas rester spectateurs mais à passer à l'action. Il faut que responsables politiques, organisations spécialisées et acteurs intéressés de la société civile s'emparent de ses recommandations pour, ensemble, promouvoir la protection et l'accueil des plus faibles, qui subissent le plus intensément les conséquences de la crise climatique.

**Emmanuelle d'Achon, Membre du conseil d'administration
du Secours Catholique - Caritas France, Ancienne diplomate**

REMERCIEMENTS

Cette étude est le fruit d'un travail collaboratif entre le Secours Catholique – Caritas France (SCCF), Caritas Sénégal, Equipo de Reflexión, Investigación y Comunicación (ERIC) et Ovivashi Karmi Unnayan Program (OKUP).

Réalisation de l'étude : Boubakar Seck, Reine Marie Elisabeth Fulberta Dasylya, Emile Kamou Ndiaye, César Mame Bassène Diedhiou (Caritas Sénégal) ; Mercy Ayala Claros, Yolanda González, Gustavo Cardoza, Orlando Posadas, Elvin Hernández, José Mario López, Rita Santamaría, Jerónimo Carranza (ERIC) ; Shakirul Islam, Shakhawat Hossain, Urmi Jahan Tonny (OKUP) ; Kahina Le Louvier, Marie Lobjoy, Rediet Abebe Kabeta, Patricia Spadaro, Mathilde Girardot, Laura Morel, Ismael Flores-Rosado, Luis Fernando Urrego Clavijo, Simon Abdoul (SCCF).

Rédaction du rapport : Kahina Le Louvier, Marie Lobjoy, Rediet Abebe Kabeta.

Nous souhaitons remercier chaleureusement tous les habitants de Koyra Upazila, San Juan, Guet Ndar et Kafountine qui ont témoigné de leurs expériences et toutes les personnes ayant contribué à cette étude pour avoir donné généreusement de leur temps.

Merci aux consultants Patrice dos Santos, Yagmur Uygarkiz, Cláudia Pedra (Stone Soup Consulting), et Alberto Isai Baltazar Cruz pour leur appui. Merci également à Aude Hadley, Jacqueline de Bourgoing, Francesca Bombi, Emilie Johann, Judith Lachnitt, Hélène Daniel et Benoit Xavier Loridon pour leurs commentaires et relectures.

Cette étude a été financée par le Secours Catholique-Caritas France et par l'Agence française de développement, dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuel ayant pour but de promouvoir une transition écologique juste. Les idées et les opinions qui y sont présentées n'engagent que ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence française de développement.

Citation : Secours Catholique-Caritas France, Caritas Sénégal, OKUP, ERIC. « *Libres de partir, libres de rester : protéger les droits humains dans le contexte des mobilités environnementales. Études de cas au Bangladesh, Honduras et Sénégal* », 2023.



PRÉSENTATION DES ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉTUDE

CARITAS SÉNÉGAL

Caritas Sénégal est au service des communautés pauvres et vulnérables du pays. Elle mène ses interventions d'urgence dans une dynamique de résilience, de réduction de la misère et de développement durable inclusif. Ses actions se concentrent sur l'eau, l'hygiène, l'assainissement, l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, nutritionnelle et sanitaire, les migrations, les droits humains, le climat, l'emploi des jeunes, l'égalité des genres et l'inclusion sociale. Concernant la mobilité des personnes, Caritas Sénégal mène un projet pilote visant à coordonner différentes initiatives dont l'objectif est de promouvoir un discours qui ne stigmatise pas les populations Subsahariennes qui migrent vers les pays du Nord et à améliorer la mise en œuvre des mécanismes de protection des personnes migrantes et réfugiés. Pour ce faire, Caritas Sénégal forme des journalistes et fournit des services d'assistance juridique et de soutien aux personnes en partenariat avec des avocats et des travailleurs sociaux.

EQUIPO DE REFLEXIÓN, INVESTIGACIÓN Y COMUNICACIÓN (ERIC)

La mission d'ERIC, organisation basée dans la ville d'El Progreso au Honduras, est de contribuer à la construction d'une société juste et équitable à travers des échanges ainsi que des travaux de recherches et de réflexions au plus près des populations vulnérables. ERIC étudie les relations entre les phénomènes environnementaux et les mouvements de populations. Elle offre par ailleurs aux personnes migrantes un accompagnement, notamment au niveau juridique. Elle contribue avec ses partenaires à des formations sur des thèmes portant sur la protection des individus et le respect des droits humains.

OVIBASHI KARMI UNNAYAN PROGRAM (OKUP)

OKUP est une organisation communautaire bangladaise dont la vocation est de créer un environnement favorable pour les travailleurs migrants, quels que soient leur genre et leur statut légal. OKUP œuvre à la promotion d'une migration éclairée et choisie, dans le but de mettre fin à la traite des humains, au travail forcé et à l'esclavage. Pour ce faire, elle encourage une migration légale, un recrutement équitable et éthique, l'accès pour les migrants aux services de base, l'accès à la justice, la gestion des mobilités dues au changement climatique, la réintégration durable des populations déplacées, leurs conditions de subsistance ainsi que celles des familles restées au pays, et enfin la protection de leurs enfants.

SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE (SCCF)

Le Secours Catholique-Caritas France est une association active en France et dans le monde depuis 1946. Fondé sur la doctrine sociale de l'Église, le SCCF s'attaque à toutes les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion. L'association place au cœur de son action la participation des personnes accompagnées, ainsi que le partenariat, le travail en réseau et la co-construction. Le SCCF soutient ses partenaires internationaux dans des domaines tels que la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles, la préservation de l'environnement et l'accès aux droits pour les migrants. Il mène également des actions de plaidoyer à l'international pour la protection des personnes migrantes, en particulier dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, et en faveur d'une transition écologique juste.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont des conséquences dramatiques sur le droit fondamental de chaque personne à bénéficier d'un mode de vie décent¹, qu'elle décide de rester dans la zone affectée ou de partir ailleurs. Les vides juridiques et les problèmes opérationnels qui entravent la protection des droits des populations touchées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement les mettent en danger et perpétuent, voire renforcent, leur vulnérabilité. Pour que les personnes touchées puissent vivre dans la dignité, les États doivent leur garantir à la fois le droit de quitter le lieu où elles vivent et celui d'y rester en toute sécurité. Des voies de mobilité sûres et légales doivent être mises en place, parallèlement à des mesures de préservation de l'environnement et de défense du droit des personnes à la terre, et à rester dans leurs communautés.

CONTEXTE

L'activité humaine entraîne un réchauffement de la planète. Entre 2011 et 2020, les températures ont augmenté de 1,1 °C par rapport à la période 1850-1900 et devraient encore grimper de 1,4 °C à 4,4 °C d'ici à 2100, selon les différents scénarios d'émissions de gaz à effet de serre². Ce réchauffement entraîne un changement climatique qui se traduit notamment par une intensification et une augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les tempêtes, les fortes précipitations, les vagues de chaleur et la sécheresse³. Combiné aux effets de la dégradation de l'environnement (déforestation, épuisement des ressources naturelles, perte de la biodiversité, pollution des sols, de l'air et de l'eau), le changement climatique a déjà des conséquences désastreuses qui ne peuvent que s'intensifier⁴.

Bien qu'elles soient les moins responsables du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, les populations des pays les plus pauvres (et les populations les plus vulnérables en leur sein) sont celles qui souffrent le plus de leurs effets⁵. La pénurie d'eau, l'insécurité alimentaire, la perte de leur logement, de leur terre, de leurs moyens de subsistance et de leur culture ont un impact disproportionné sur les populations les plus fragiles, en raison de la corrélation entre pauvreté, manque d'infrastructures adéquates et d'anticipation⁶.

Ces problèmes poussent souvent les personnes concernées à quitter leur région d'origine, en suivant divers scénarios de mobilité environnementale : évacuations vers des hébergements d'urgence, réinstallations planifiées, mobilités internes dans leur pays (circulaires, saisonnières, etc.) et migrations internationales en traversant les frontières. Mais faute d'une protection adaptée, les mobilités environnementales finissent souvent par accentuer la vulnérabilité des personnes touchées au lieu de la réduire, les exposant à de multiples violations de leurs droits humains.

OBJECTIF DE CETTE ÉTUDE

Face à ces constats, le Secours Catholique - Caritas France s'est associé à Caritas Sénégal, Equipo de Reflexión, Investigación y Comunicación (ERIC) et Ovibashi Karmi Unnayan Program (OKUP) pour étudier les impacts du changement climatique et de la dégradation de

1 Article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté en 1966 et entré en vigueur en 1976.
2 IPCC, 'Climate Change 2023 Synthesis Report – Summary for Policymakers', 2023, https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf.
3 Ibid.
4 IPCC, 'Climate Change 2014: Impacts, Adaptation and Vulnerability – Summary for Policymakers', 2014, https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar5_wgII_spm_en.pdf.
5 IPCC, 'Climate Change 2023 Synthesis Report'.
6 Notons que ces facteurs sont interconnectés et se renforcent mutuellement. La pauvreté limite les capacités d'investissement dans les infrastructures, tandis que des infrastructures inadéquates et le manque de ressources perpétuent la pauvreté, créant un cercle vicieux qui exacerbe les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

l'environnement sur la vie quotidienne et la mobilité des populations vivant dans des zones affectées au Bangladesh, au Honduras et au Sénégal, et plus précisément dans :

- ▶ l'Upazila de Koyra, une région littorale du Bangladesh en proie aux cyclones, aux inondations et à la salinité des sols depuis plusieurs décennies.
- ▶ la communauté de San Juan à La Lima, au nord-ouest du Honduras, frappée par de graves inondations après les ouragans Eta et Lota en 2020.
- ▶ les communautés de pêcheurs de Guet Ndar et Kafountine au Sénégal, qui sont avant tout confrontées à la raréfaction du poisson et à l'érosion des côtes.

Par une analyse croisée de ces trois cas, ce rapport entend porter des recommandations politiques basées sur les expériences réelles d'individus ayant souffert des effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

LES PROBLÈMES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX S'INTENSIFIENT

Nos trois études de cas montrent que les effets négatifs du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sont en augmentation, multiples, interdépendants et aggravés par des facteurs liés aux activités humaines et industrielles.

- ▶ Dans l'Upazila de Koyra au Bangladesh, les habitants sont confrontés presque chaque année à des cyclones, dont certains endommagent gravement leurs habitations et leurs terres. Ils accentuent également la salinisation des sols et des points d'eau. Cette salinisation est aussi accrue par les raz-de-marée et le remplacement progressif de l'activité agricole par l'élevage de crevettes.
- ▶ Dans la communauté de San Juan au Honduras, une violente tempête tropicale et un ouragan survenus à deux semaines d'intervalle en 2020 ont entraîné des inondations massives qui ont détruit cette communauté, s'ajoutant à des tempêtes tropicales de plus en plus fréquentes. Les conséquences particulièrement graves des inondations sont sans doute accentuées par la fragilité des sols⁷, San Juan étant construite sur une ancienne plantation de bananes.
- ▶ À Guet Ndar et Kafountine, la raréfaction du poisson causée par la surpêche et le réchauffement des eaux marines s'ajoutent aux problèmes croissants d'élévation du niveau de la mer, de raz-de-marée et d'érosion des côtes qui aggravent les difficultés que rencontrent les pêcheurs.

LES POPULATIONS EN PROIE À UNE SPIRALE DE VULNÉRABILITÉS

L'accumulation des problèmes liés au climat et à l'environnement a de lourdes conséquences sur la sécurité physique des communautés, leur accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, eau, assainissement, éducation, santé physique et mentale), leur situation économique, leur culture et leur identité. Ces conséquences sont d'autant plus graves lorsque les dispositifs de réponse aux catastrophes efficaces et d'aide sur le long terme font défaut.

- ▶ Les inondations provoquées par les cyclones et les ouragans à Koyra et San Juan, l'érosion des côtes, et les risques accrus pris par les pêcheurs⁸ de Guet Ndar à cause de de l'épuisement des stocks de poissons engendrent de nombreuses pertes humaines.
- ▶ La salinisation et la pollution des sols et des points d'eau à Koyra et San Juan créent des problèmes à long terme d'insécurité alimentaire, de manque d'eau, d'assainissement et d'hygiène avec des conséquences sur la santé des populations.

7 World Meteorological Organisation, 'State of the Climate in Latin America and the Caribbean 2021' WMO-No. 1295, 2022. https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11270.

8 Nous utilisons le masculin pour «pêcheurs» car seuls des participants masculins ont été interrogés sur ce site. En effet, nous nous sommes concentrés sur le vécu des professionnels de la pêche, une profession presque exclusivement réservée aux hommes à Guet Ndar.

- ▶ Les inondations et les crues causées par les cyclones (à Koyra), les ouragans (à San Juan), l'élévation du niveau de la mer et l'érosion des côtes (à Guet Ndar) entraînent la destruction de nombreux logements. Les populations évacuées doivent trouver refuge chez des amis ou des parents, dans des abris de fortune ou dans des centres d'hébergement d'urgence, où l'accès aux besoins fondamentaux et la protection contre le harcèlement et les abus sexuels ne sont pas toujours garantis. Dans les trois études de cas, on constate que l'aide d'urgence se révèle parfois inadaptée, inconsistante ou gérée d'une manière qui n'est ni éthique ni participative.
- ▶ Ces événements climatiques détériorent les terres, ainsi que les biens personnels et professionnels, entraînant des pertes conséquentes d'actifs et de moyens de subsistance. Ils ont également des conséquences sur la santé mentale des personnes qui, après ces épisodes traumatisants, vivent dans la peur de tout perdre à nouveau.
- ▶ L'épuisement des réserves de poissons et la salinisation des sols et des points d'eau empêchent les communautés qui dépendent principalement de la pêche et de l'agriculture (comme c'est le cas pour les habitants de Guet Ndar, Kafountine et Koyra) de vivre décemment de leur activité sur le long terme. Il est donc difficile pour elles de se remettre des pertes qu'elles subissent. Ces problèmes entraînent également une perte d'identité et de statut social pour de nombreuses personnes qui ne peuvent plus travailler sur leur terre ou territoire avec leurs propres moyens de production, ou exercer un métier issu d'une tradition culturelle ou familiale.
- ▶ Dans toutes les études de cas, l'absence de protection sociale adaptée, de programmes d'aide et de soutien au développement à long terme, la perte de capital économique, de niveau de revenu et l'impossibilité de préserver ses moyens de subsistance habituels poussent les populations à devenir plus mobiles.

LES MOBILITÉS ENVIRONNEMENTALES : UN COMPROMIS ENTRE RISQUES ET NÉCESSITÉS

Les schémas de mobilité diffèrent selon les contextes et dépendent de nombreux facteurs, notamment :

- ▶ **les types de problèmes environnementaux rencontrés et la durée de leurs effets,**
- ▶ **les habitudes et les pratiques migratoires,**
- ▶ **la proximité géographique avec des lieux offrant des débouchés économiques,**
- ▶ **la présence ou non de barrières administratives.**

Elles sont souvent complexes et non linéaires. En l'absence de dispositifs de protection adaptés, elles amplifient les fragilités existantes.

- ▶ Les catastrophes et les changements environnementaux soudains, comme les inondations, sont des facteurs directs de mobilité lorsqu'ils endommagent les habitations et obligent les personnes à se déplacer, mais il s'agit souvent de déplacements temporaires vers des destinations proches. Dans d'autres situations, comme la salinisation (à Koyra) et l'épuisement des stocks de poissons (à Guet Ndar et Kafountine), les facteurs environnementaux exacerbent d'autres problématiques, telles que la disparition des moyens de subsistance, conduisant à d'autres formes de mobilités.
- ▶ Les mobilités environnementales sont rarement linéaires. Elles ne sont pas nécessairement considérées comme permanentes, ni totalement choisies ou forcées. Les mobilités peuvent s'agréger en fonction des opportunités offertes et des problèmes rencontrés. Les personnes s'installent parfois dans une autre région avant de tenter leur chance dans un autre pays, après y être allé, ou les deux. Par exemple, à Guet Ndar, certains professionnels des métiers de la pêche ont été déplacés localement, avant de partir pêcher dans d'autres

régions du Sénégal ou en Mauritanie pour de longues périodes, puis de revenir et de repartir. À Koyra, beaucoup de personnes ont d'abord été déplacées à cause d'un cyclone, puis sont revenues et ont contracté des prêts pour reconstruire leurs maisons et reprendre leurs activités économiques. Elles n'ont malheureusement pas pu le faire durablement à cause d'un autre cyclone, et/ou parce que leur activité économique ne leur permettait plus de gagner leur vie et de rembourser leur prêt. Elles sont alors parties travailler dans des fours à briques dans d'autres régions du pays ou en Inde pendant quelques mois, puis dans l'agriculture pendant la saison des récoltes pour générer d'autres sources de revenus.

- ▶ Qu'elles soient internes ou internationales, les mobilités environnementales ont souvent des conséquences contradictoires – elles aident les individus et leurs familles à subvenir à leurs besoins économiques mais elles les placent dans des conditions de vie précaires. Par exemple, en partant pour des campagnes de pêche plus longues et plus lointaines, les pêcheurs de Guet Ndar augmentent les risques de mettre leur vie en danger ou de se faire arrêter par les gardes-frontières mauritaniens et se faire confisquer leur matériel. Au Bangladesh, la mobilité rurale-urbaine conduit parfois les personnes à vivre dans des bidonvilles, les prix des logements dans les métropoles étant trop élevés et leur niveau de rémunération trop faible pour subvenir à leurs besoins fondamentaux : habitation décente, alimentation, eau, installations sanitaires, soins de santé et éducation. La nécessité de travailler dans un secteur économique différent et une autre région les oblige à accepter des emplois mal payés. Cette vulnérabilité les expose au risque de se faire exploiter et maltraiter. Cela peut se produire dans leur pays d'origine mais aussi à l'étranger, lorsque leur visa dépend d'un seul employeur, ou quand ils n'ont pas de statut légal. Sans papiers, les personnes risquent également d'être arrêtées et placées en détention ou de tomber sous la coupe de passeurs et autres intermédiaires qui aggravent la spirale de l'endettement. Bien que cela ne concerne qu'une minorité de personnes dans notre étude, l'absence de voies de migration sûres et légales amène quelquefois les personnes à prendre d'énormes risques pour leur sécurité afin d'atteindre leur destination. Certains entreprennent de longs voyages en mer comme les pêcheurs sénégalais qui se rendent en Europe. D'autres partent à pied pour tenter de rejoindre les États-Unis, comme les habitants de San Juan, au Honduras.

RECOMMANDATIONS

Pour tenter de résoudre ces problèmes, le Secours Catholique - Caritas France préconise une approche des mobilités environnementales fondée sur les droits humains, qui garantisse aux personnes impactées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement le droit de quitter leur lieu de vie ou celui d'y rester en toute sécurité, lorsque c'est possible. Cette approche implique l'application de cadres légaux et d'accords non contraignants déjà existants, ainsi que la mise en place de solutions supplémentaires adaptées au contexte. Il importe que ces dispositifs amènent des solutions durables, définies en collaboration avec les communautés touchées, afin qu'ils ciblent leurs besoins et soient capables d'y répondre.

NOS RECOMMANDATIONS SONT LES SUIVANTES :

1. ADOPTER UNE APPROCHE DES MOBILITÉS ENVIRONNEMENTALES FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS

- ▶ **Respecter la dignité humaine** en prenant en compte les droits fondamentaux des personnes plutôt que leur statut.
- ▶ **Considérer les migrants environnementaux comme des migrants en situation de vulnérabilité et les protéger à ce titre.**
- ▶ **Reconnaître le lien entre mobilité, changement climatique et dégradation de l'environnement et la responsabilité commune mais différenciée qui en résulte.** Cela implique pour les pays industrialisés, dont les actions ont un impact négatif majeur sur

le changement climatique et la dégradation de l'environnement, d'endosser financièrement leurs responsabilités. Cela exige aussi pour tous les États d'assumer une responsabilité légale en mettant en œuvre des mécanismes de protection.

2. GARANTIR LE DROIT À LA MOBILITÉ

- ▶ **Développer des voies de migration sûres, légales, souples et adaptées aux différents contextes et besoins des migrants environnementaux.** Plutôt que de préconiser une solution unique et plus rigide tel que l'ajout d'un nouveau protocole sur les réfugiés climatiques à la Convention de Genève, cette approche repose sur un ensemble d'instruments à la fois nouveaux et déjà existants. Citons par exemple les accords régionaux qui permettent la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement entre différents pays, les visas (humanitaires, de travail ou étudiants), les couloirs humanitaires créés grâce à des partenariats avec des organisations de la société civile, les conventions régionales qui élargissent la définition du terme « réfugié », ou encore la levée de l'obligation de visa, que ce soit pour un groupe de population donné ou dans le cadre du regroupement familial.
- ▶ **Garantir le respect des droits fondamentaux et l'accès aux services de base dans son pays et à l'étranger.** Ceci implique de garantir l'accès aux droits du travail et aux droits sociaux pour les personnes en situation de mobilité environnementale afin d'assurer le respect des principes d'équité, de dignité et d'égalité pour les travailleurs du monde entier. Au-delà d'un **droit à un travail**, il est essentiel de garantir le **droit du travail**.

3. GARANTIR LE DROIT DE RESTER POUR FAIRE DE L'ÉMIGRATION UN CHOIX ET NON UNE NÉCESSITÉ

- ▶ **Agir sur les causes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement :**
 - **Limiter drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et stopper le pillage des écosystèmes et la destruction de la faune et de la flore.**
 - **Appeler à une responsabilité différenciée des États pour obtenir une répartition juste des efforts de protection de l'environnement et d'adaptation au changement climatique.**
- ▶ **Anticiper et gérer les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement :**
 - **Renforcer les dispositifs d'intervention en cas de catastrophe.**
 - **Assurer un accès équitable aux services d'aide pour les communautés et les ménages touchés.**
 - **Faire le lien entre aide d'urgence et développement.**
 - **Favoriser l'adaptation en améliorant l'accès aux besoins fondamentaux, à la protection sociale, aux services de base et à des moyens de subsistance diversifiés sur le long terme.**
 - **Respecter le droit à la terre des populations et les associer à l'élaboration de programmes de réinstallation pérennes quand ceux-ci sont nécessaires.**
 - **Favoriser une transition écologique juste grâce à la justice climatique et à des aides financières.**

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Remerciements	4
Présentation des organisations ayant participé à l'étude	5
Résumé exécutif	6
Introduction	12
Méthodologie	15
Gros plan sur le Bangladesh	19
Résumé.....	19
Contexte de l'étude – Upazila de Koyra.....	20
Mobilités humaines.....	25
Politiques ayant un impact sur les mobilités environnementales.....	32
Recommandations.....	33
Gros plan sur le Honduras	35
Résumé.....	35
Contexte de l'étude – San Juan, La Lima.....	36
Impact des ouragans et des inondations.....	37
Mobilités humaines.....	42
Politiques ayant un impact sur le vécu des migrants environnementaux.....	45
Recommandations.....	46
Gros plan sur le Sénégal	48
Résumé.....	48
Contexte de l'étude - Guet Ndar et Kafountine.....	49
Les effets croisés du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des activités industrielles internationales.....	50
Surexploitation des ressources halieutiques.....	53
Mobilités humaines.....	55
Recommandations.....	60
Analyse croisée	62
Changement climatique et dégradation de l'environnement : des facteurs qui aggravent la vulnérabilité.....	62
Mobilités environnementales.....	69
Recommandations	74
1. Adopter une approche des mobilités environnementales fondée sur les droits humains.....	74
2. Garantir le droit de se déplacer.....	77
3. Garantir le droit de rester pour faire de la migration un choix et non une nécessité.....	79
Glossaire	82



INTRODUCTION



«Après le passage de Sidr en 2007, les cyclones sont devenus de plus en plus fréquents jusqu'à se produire presque tous les ans. À cause du cyclone Aila qui a frappé la région en 2009, Koyra Sadar Union est restée sous les eaux pendant trois ans. Toutes les routes ont été endommagées. Toutes les maisons de notre quartier ont été inondées. Les habitants ont donc été contraints de quitter leur logement et de se réfugier dans l'abri anticyclonique. Une vie de misère a alors commencé pour nous tous. [...] À cause de la forte salinité, les récoltes ont considérablement diminué. Toute l'économie de notre région a été bouleversée. Il n'y avait plus de travail. Les habitants ont donc migré vers d'autres lieux pour trouver un emploi. [...] Un intermédiaire m'a conseillé d'aller en Arabie Saoudite. D'après lui, si j'y allais, je pourrais bien gagner ma vie. J'ai pensé que c'était le meilleur moyen de sauver mes enfants et j'ai décidé d'émigrer. [...] Lorsque je suis arrivée là-bas, mon employeur m'a emmenée chez lui. Mon travail consistait à m'occuper d'une dame âgée. Mais ils me faisaient faire d'autres tâches à la maison. Ils ne me donnaient pas suffisamment à manger.»

Ayesha, femme vivant à Koyra

Ce témoignage d'une femme de 45 ans vivant dans l'Upazila de Koyra⁹, sur les côtes du Bangladesh, résume certains des problèmes rencontrés par de nombreuses personnes confrontées aux effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement partout dans le monde. Tout d'abord, ce récit nous informe du caractère récurrent de ces effets - le réchauffement climatique rendant les cyclones et autres phénomènes météorologiques extrêmes plus intenses et plus fréquents. Deuxièmement, il montre l'impact à long terme des effets du changement climatique et de la dégradation de l'envi-

9 Voir la figure 2 pour voir une description et une carte de la région.

ronnement (comme la salinisation) sur les économies et les modes de vie. Troisièmement, il explique comment la combinaison de ces facteurs pousse les personnes à se déplacer pour se réfugier dans des abris d'urgence, voire plus loin. Enfin, il met en évidence le manque de protection adaptée à la situation des personnes touchées, qui n'ont plus de quoi subvenir à leurs besoins fondamentaux. Pendant ces catastrophes, elles ne peuvent plus continuer à vivre décemment dans leur région d'origine et sont parfois confrontées à des violations de leurs droits humains lorsqu'elles traversent les frontières pour trouver, dans d'autres pays, un emploi souvent extrêmement précaire.

Les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement portent gravement atteinte au droit fondamental des personnes à un niveau de vie adéquat¹⁰, qu'elles restent dans la zone touchée ou qu'elles se déplacent ailleurs. Pourtant, la présence de vides juridiques et de problèmes opérationnels mettent en danger les droits des personnes touchées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement à se déplacer et à rester sur place librement et en toute sécurité. Ce manque de protection pérenne, voire renforce, leurs vulnérabilités.



Il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais une crise socio-environnementale unique et complexe. Les possibilités de solution demandent une approche intégrale pour combattre la pauvreté, pour rendre la dignité aux exclus et, simultanément, pour préserver la nature.

Pape François, *Laudato Si'* §139

Face à ces enjeux, le Secours Catholique - Caritas France (SCCF) plaide depuis plusieurs années en faveur d'un droit à migrer, avec une attention particulière portée aux migrations environnementales. Nos partenaires internationaux ont mis en évidence le manque d'accès aux besoins fondamentaux et les violations des droits humains dont sont victimes les personnes qui se déplacent à cause des catastrophes soudaines, des changements climatiques progressifs et de la dégradation de l'environnement.

Dans ce contexte, cette étude a pour objectif de contribuer au plaidoyer du SCCF et de ses partenaires en formulant des recommandations politiques fondées sur les expériences réelles des personnes qui souffrent des effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Plus précisément, nos objectifs sont : 1) de démontrer l'impact du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des déplacements de populations qu'ils induisent, notamment au niveau du respect des droits humains et de l'accès aux besoins fondamentaux ; 2) d'identifier les lacunes des politiques publiques et formuler des recommandations répondant aux besoins spécifiques des personnes affectées.

Pour ce faire, nous avons réalisé trois études de cas portant sur des zones touchées par différents types de problèmes environnementaux dans trois pays de continents distincts : au Bangladesh, au Honduras et au Sénégal.

Dans ces études de cas, nous analysons à la fois les effets du changement climatique, et ceux de la dégradation de l'environnement, car ils sont souvent étroitement liés. Par exemple, l'érosion des côtes résulte de l'élévation du niveau de la mer causée, certes, par le réchauffement climatique, mais aussi par la déforestation, les constructions sur le littoral et d'autres activités humaines. En nous concentrant sur l'impact de ces effets sur les personnes, nous pouvons analyser leurs besoins de protection de manière contextualisée, qu'elles soient restées ou qu'elles soient parties, qu'elles se soient déplacées à l'intérieur de leur pays ou à l'étranger.

¹⁰ Article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté en 1966 et entré en vigueur en 1976.

Cela nous amène à utiliser le terme « mobilités environnementales » comme terme générique qui englobe les différents types de mobilités engendrées par les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Ces mobilités peuvent aussi bien être internes ou internationales, à court terme ou à long terme, permanentes, temporaires ou récurrentes. En effet, comme le démontre le présent rapport, la frontière entre ces différentes catégories est souvent floue lorsqu'il s'agit des mobilités environnementales. En outre, l'utilisation du concept de mobilités environnementales en tant que terme générique nous permet d'utiliser des termes plus spécifiques lorsque les cadres légaux qui déterminent les conditions de migration des personnes sont pertinents. Ainsi, à travers le prisme de la mobilité, nous reconnaissons que « les personnes migrantes n'existent pas a priori, mais qu'elles sont le "produit" des réglementations et des procédures de visa et de passage des frontières¹¹. »

MOBILITÉS ENVIRONNEMENTALES			
<p>Évacuation d'urgence</p> <p>Déplacement de personnes d'une zone touchée par une catastrophe soudaine vers un abri plus sûr.</p>	<p>Réinstallation planifiée</p> <p>Processus par lequel les logements, les biens et les infrastructures publics d'une communauté sont reconstruits à un autre endroit.</p>	<p>Mobilité interne</p> <p>Déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, dans le but ou avec pour effet de travailler ou de s'installer sur un nouveau lieu de résidence. Ces déplacements incluent les mobilités circulaires, saisonnières, à court terme et permanentes, et peuvent se situer à différents niveaux du spectre entre mobilité forcée et mobilité volontaire.</p>	<p>Migration internationale</p> <p>Déplacement de personnes au-delà des frontières de leur pays de résidence habituelle, dans le but ou avec pour effet de travailler ou de s'installer dans un nouveau pays. Ces déplacements incluent les mobilités circulaires, saisonnières, à court terme et permanentes, et peuvent se situer à différents niveaux du spectre entre mobilité forcée et mobilité volontaire.</p>

Le présent rapport commence par une brève description de notre méthodologie. Il présente ensuite chaque étude de cas, en s'intéressant à la spécificité des expériences vécues par les personnes affectées dans chaque contexte, sur lesquelles sont basées les recommandations proposées par la suite. Une analyse croisée des trois études de cas est ensuite proposée pour discuter des similitudes et des différences entre chaque contexte et de ce qu'elles nous apprennent sur l'impact des différents types de problèmes environnementaux et des mobilités environnementales sur les individus. À la lumière de cette discussion, nous formulons des recommandations politiques susceptibles de contribuer à la protection des droits fondamentaux des personnes touchées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Ces recommandations complètent celles présentées dans les études de cas afin de favoriser l'élaboration d'une politique globale qui part des réalités locales.

11 Caroline Zickgraf, 'Relational (Im)Mobilities: A Case Study of Senegalese Coastal Fishing Populations', *Journal of Ethnic and Migration Studies* 48, no. 14 (26 octobre 2022) : 3450-67, <https://doi.org/10.1080/1369183X.2022.2066263>.



OKUP

MÉTHODOLOGIE

Pour mieux comprendre l'impact du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la mobilité et l'accès aux besoins fondamentaux des personnes touchées, cette étude s'appuie sur l'analyse de trois études de cas menées dans différentes parties du monde :

1. L'Upazila de Koyra, une zone côtière du district de Khulna au Bangladesh, confrontée à des cyclones récurrents, à la montée des eaux, à des inondations, à l'érosion des berges et à la salinisation.
2. La communauté de San Juan, dans la commune de La Lima au Honduras, qui a durement souffert des effets de deux ouragans survenus en l'espace de deux semaines en 2020.
3. Le quartier de Guet Ndar à Saint Louis et la commune de Kafountine dans la région de Ziguinchor au Sénégal, deux communautés de pêcheurs touchées par la surpêche, les montées des eaux, l'érosion des côtes et la salinisation.

Nos partenaires sur le terrain (Caritas Sénégal, ERIC et OKUP) ont choisi ces territoires, car les populations qui y résident ont été particulièrement touchées par les conséquences des catastrophes climatiques soudaines et/ou des effets progressifs du changement climatique et de la dégradation de l'environnement au cours des dernières années.

En nous concentrant sur ces exemples concrets, nous pouvons mettre en évidence les impacts réels de ces événements et porter la voix des individus qui en subissent les conséquences au quotidien. Cette approche nous permet également de comprendre les mobilités dues aux phénomènes environnementaux et d'en analyser les effets dans leur contexte, sans privilégier la mobilité par rapport à l'immobilité ou certains types de mobilité par rapport à d'autres.

Pour obtenir une description détaillée du terrain, les études de cas sont réalisées à l'aide de méthodes à la fois quantitatives et qualitatives (Fig. 1) : 1) des enquêtes quantitatives auprès des

personnes touchées en vue d'identifier les tendances au sein d'un échantillon de population; 2) des entretiens semi-structurés et des groupes de discussion permettant d'avoir une compréhension plus approfondie des connaissances et des expériences personnelles des personnes touchées, ainsi que des leaders communautaires, des représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales, des experts et des représentants gouvernementaux. Les participants et participantes ont été interrogés sur l'impact des phénomènes environnementaux et des (im)mobilités qu'ils entraînent, en mettant l'accent sur les besoins fondamentaux et les droits humains. Ils ont également été questionnés sur l'efficacité des programmes et politiques d'aide existants, ainsi que sur ce qu'ils préconisent pour ceux à venir.

L'étude de terrain a été menée entre janvier et mai 2023 par nos partenaires locaux et par des équipes d'enquêteurs recrutés sur place. Cette approche a permis d'adapter la méthode de collecte des données aux particularités de chaque contexte et d'instaurer un climat de confiance avec les participants. Les méthodes appliquées répondent aux mêmes directives sur les différents sites, avec toutefois de légères variations dues à des restrictions logistiques ou à des considérations locales (par exemple, aucun groupe de discussion n'a pu être organisé au Sénégal parce qu'il était trop compliqué de réunir les pêcheurs pendant leur temps de travail).

Mener une étude avec des personnes touchées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement pose d'importants enjeux éthiques, car le vécu de ces personnes les place souvent dans une position vulnérable au sein de la société. Pour pallier ces difficultés, nous avons appliqué un cadre éthique rigoureux reposant sur les principes d'anonymat et de confidentialité, de participation volontaire, de consentement éclairé, de respect et de bienveillance. Pour éviter les biais liés au genre, chaque étude de cas comprend un nombre équilibré de participants masculins et féminins. Nous avons toutefois fait une exception pour Guet Ndar en choisissant de nous concentrer sur le parcours des pêcheurs, une profession presque exclusivement exercée par des hommes.

Pour conduire notre analyse, nous avons eu recours à des statistiques descriptives. Les entretiens et les discussions de groupe ont été retranscrits par nos partenaires sur le terrain et examinés sur une base thématique par l'équipe de recherche du SCCF. Ces premières analyses ont été discutées avec les partenaires locaux, d'abord de manière bilatérale puis en plénière. Elles ont ensuite fait l'objet d'une triangulation avec la littérature existante. Les résultats finaux présentés dans ce rapport ont été établis conjointement par les quatre organisations impliquées dans les recherches.

Figure 1. Panorama de la collecte de données

	BANGLADESH	SAN JUAN, HONDURAS	SÉNÉGAL	TOTAL
Enquête quantitative¹²	433 réponses	267 réponses	535 réponses	1 235 réponses
Entretiens semi-structurés	12 entretiens avec des personnes touchées 10 entretiens avec des représentants d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec des experts du climat et des migrations 3 entretiens avec des acteurs du gouvernement à différents niveaux	4 entretiens avec des personnes touchées 5 entretiens avec des responsables locaux, des représentants d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales	28 entretiens avec des personnes touchées 16 entretiens avec des responsables locaux, des représentants d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales 13 entretiens avec des acteurs du gouvernement à différents niveaux	91 personnes interrogées
Groupes de discussion	7 groupes de discussion avec des personnes touchées, comprenant 10 participants chacun	1 groupe de discussion avec 8 personnes touchées 1 groupe de discussion avec 4 acteurs du gouvernement local		82 participants aux groupes de discussion
Total	528 participants	288 participants	592 participants	1 408 participants

LIMITES DE L'ÉTUDE

Une approche fondée sur des études de cas garantit que les résultats présentés sont étroitement liés au contexte. Les situations et les difficultés dont nous parlons sont spécifiques aux régions choisies et ne couvrent ni tous les problèmes climatiques et environnementaux auxquels les populations sont confrontées dans d'autres parties de leur pays, ni l'ensemble de leurs différentes réalités sociales, politiques, économiques et culturelles. Les résultats de ces études de cas ne peuvent donc pas être généralisés au niveau national et ne fournissent pas une vue exhaustive des enjeux climatiques et environnementaux et des mobilités qui y sont liées à l'échelle mondiale. Néanmoins, ils permettent d'étudier en détail des exemples précis qui reflètent le contexte et la réalité vécue par les personnes affectées par différents types de problèmes. L'analyse croisée des trois études de cas et la triangulation avec la littérature existante révèlent des similitudes entre certaines expériences qui existent dans d'autres contextes et peuvent donc alimenter des recommandations plus globales.

Le choix de se concentrer sur les zones touchées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement suppose que nous partions de l'expérience vécue par les personnes face aux phénomènes environnementaux et que nous étudions ensuite le rôle de la

12 La taille de l'échantillon a été calculée en fonction de la taille de la population de chaque site : 193 931 personnes à Koyra, avec un intervalle de confiance de 95 % et une marge d'erreur de 5 %; 7 000 personnes à San Juan, avec un intervalle de confiance de 90 % et une marge d'erreur de 5 %; 25 206 personnes à Guet Ndar et 40 323 personnes à Kafountine, avec un intervalle de confiance de 90 % et une marge d'erreur de 5 %. Les niveaux de confiance utilisés dans chaque pays sont différents pour tenir compte de restrictions logistiques et/ou de considérations locales. L'objectif de l'étude n'est pas de comparer les trois pays, mais d'en tirer des informations pour répondre aux questions qui nous occupent. Néanmoins, pour tenir compte de ces différences, des précautions ont été prises lors de l'analyse croisée des trois études de cas fondées sur les données d'enquête et les résultats ont été triangulés avec nos données qualitatives et la littérature.

mobilité en tant qu'élément de cette expérience. Nous avons pour cela pris en compte uniquement les personnes qui se sont déplacées vers d'autres lieux et sont ensuite retournées chez elles. D'une part, cela nous permet d'éviter de biaiser notre analyse de la mobilité, car se concentrer sur les lieux de destination pourrait nous amener à croire que toutes les personnes touchées quittent leur domicile. On occulterait alors l'expérience des personnes qui sont restées dans leur communauté. De plus, cette méthode nous permet de nous assurer que les personnes avec lesquelles nous avons discuté ont bien été touchées par les problèmes environnementaux. En effet, il aurait été difficile d'identifier un tel groupe sur un lieu de destination, dans la mesure où les personnes ne s'identifient généralement pas comme des « migrants environnementaux » et ne placent pas les questions environnementales au cœur de leur décision de quitter leur lieu d'origine¹³. Cependant, cette stratégie suppose que nous n'avons retenu que les témoignages de personnes qui sont restées ou retournées dans leur région d'origine, faisant ainsi plus de place à ces expériences d'(im)mobilité qu'à d'autres. Cela signifie également que les données dont nous disposons sur les expériences de migration internationale sont limitées, en particulier lorsqu'il s'agit de migration depuis le Sénégal vers l'Europe ou depuis le Honduras vers les États-Unis. Cette limite est atténuée par l'inclusion de récits indirects (des personnes nous racontant des expériences vécues par leurs proches) et par la triangulation avec des études et des rapports antérieurs. Toutefois, cette limite demeure lorsqu'il s'agit de rendre pleinement compte du vécu des personnes ayant émigré à l'international dans les trois études de cas.

13 Andrew Geddes et al., "Migration, Environmental Change, and the "Challenges of Governance", *Environment and Planning C: Government and Policy* 30, no. 6 (1er décembre 2012) : 951–67, <https://doi.org/10.1068/c3006ed>.



GROS PLAN SUR LE BANGLADESH

RÉSUMÉ

Les caractéristiques géographiques du Bangladesh avec ses plaines deltaïques de faible altitude, son vaste littoral bordant le golfe du Bengale et la présence de nombreux cours d'eau en font l'un des pays les plus vulnérables aux catastrophes soudaines¹⁴. Les vulnérabilités causées par les problèmes climatiques et environnementaux sont accentuées par la densité de la population, la pauvreté, les lacunes de gouvernance, le manque général de ressources et la fragilité des infrastructures¹⁵. Ces facteurs entraînent une augmentation de la mobilité humaines : d'ici 2050, on estime que 15 millions de personnes seront contraintes de quitter leur lieu d'origine en raison du changement climatique et de la dégradation de l'environnement¹⁶.

Pour mieux comprendre l'impact de ces événements et de ces déplacements de population, cette étude de cas, menée en collaboration entre Ovbashi Karmi Unnayan Program (OKUP) et le Secours Catholique-Caritas France (SCCF), se penche sur l'expérience d'individus touchés par les divers effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement dans l'Upazila de Koyra, une région côtière qui subit des catastrophes récurrentes¹⁷.

14 The World Bank, 'Bangladesh', 2021, <https://www.worldbank.org/en/country/bangladesh>; IPCC, 'Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation and Vulnerability - Summary for Policymakers', 2014, https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar5_wgl_spm_en.pdf.

15 Asian Development Bank (ADB), 'Geography, Climate, and Vulnerability', 2019, <https://www.adb.org/countries/bangladesh/geography>; Human Rights Watch, 'Bangladesh', 2021, <https://www.hrw.org/asia/bangladesh>.

16 A. K. Iftekharul Haque, 'Socio-Ecological Vulnerability, Migration and Social Protection: An Examination of Fisheries-Based Livelihoods in Coastal Bangladesh' (Thèse, Université d'Ottawa/University of Ottawa, 2023), <https://doi.org/10.20381/ruor-28678>.

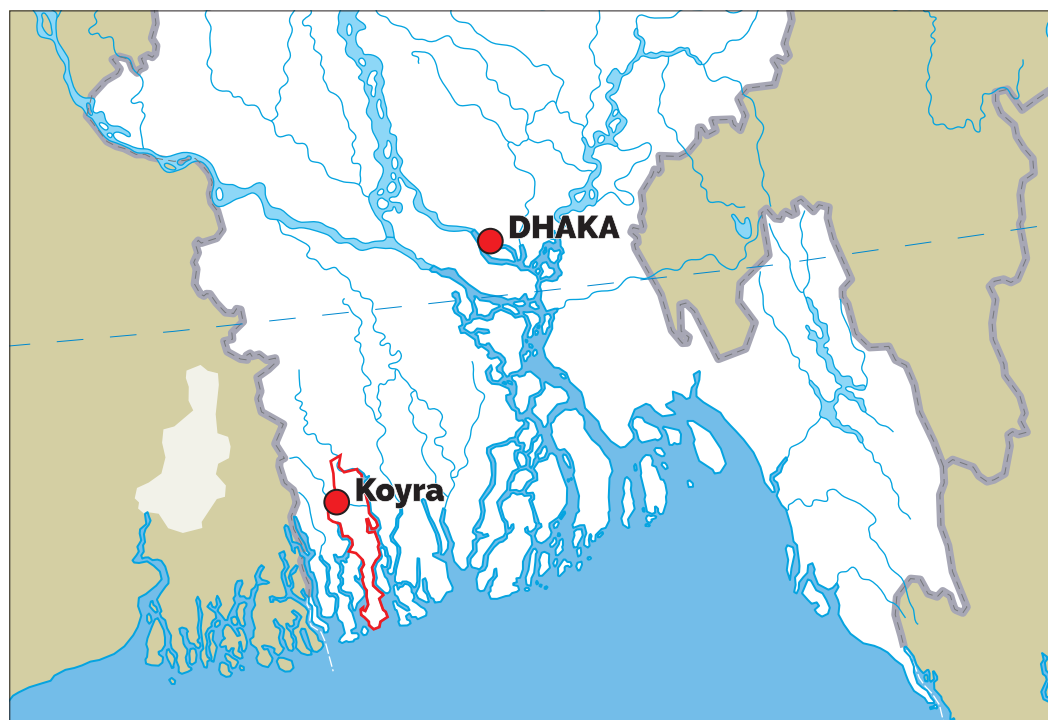
17 Une étude quantitative, des entretiens semi-structurés et des discussions de groupe ont été menés avec 528 participants composés de : résidents des sept unions (divisions administratives locales) de l'Upazila de Koyra ayant été affectés par des phénomènes climatiques ou environnementaux ; praticiens travaillant dans des organisations locales et internationales ; autres professionnels ayant une expertise en matière de climat et de migration. Les données ont été complétées par une analyse documentaire.

Cette étude de cas montre qu'en raison de plusieurs problèmes climatiques et environnementaux de type cyclones, inondations, salinisation des sols et sécheresse, les habitants de la Koyra Upazila ont perdu leurs biens et leurs moyens de subsistance. De plus, ils ne bénéficient généralement pas des services de base et de d'urgence, et sont souvent contraints de s'endetter. Pour pallier cette situation difficile, les habitants se déplacent de différentes façons : évacuation d'urgence vers les régions voisines, mobilité interne vers les fermes et les zones urbaines ou migration vers des pays tiers. Si ces déplacements leur permettent de faire face à la perte de leurs biens et de leurs moyens de subsistance, ils les rendent plus vulnérables et les exposent à des violations de leurs droits humains. Le Bangladesh dispose de politiques approfondies pour traiter des problèmes liés au changement climatique et à la migration du travail. Toutefois, une plus grande exhaustivité de ces politiques combinée à une augmentation des ressources, une meilleure coordination, un meilleur suivi et une plus grande transparence sont nécessaires pour aborder efficacement ces problèmes.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE – UPAZILA DE KOYRA

L'Upazila de Koyra est située dans une région géographiquement vulnérable du district de Khulna au Bangladesh (Fig. 2). Il s'agit d'une zone fluviale proche de la confluence du Gange, du Brahmapoutre et du Meghna, dans le sud-ouest du pays. Les plaines deltaïques de faible altitude rendent cette région vulnérable à tout un éventail de risques et de catastrophes liés au climat¹⁸. Comme ses habitants travaillent principalement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, leurs vies et leurs moyens de subsistance sont souvent menacés par les cyclones, les tempêtes, l'érosion des berges et les inondations¹⁹. La pauvreté, le manque de ressources et de services, les problèmes de gouvernance et la forte densité de population²⁰ sont autant de facteurs qui aggravent les difficultés rencontrées par les habitants de Koyra pour résister à l'impact des phénomènes environnementaux.

Figure 2. Carte indiquant la localisation de l'Upazila de Koyra, Bangladesh



18 Human Rights Watch, 'Bangladesh'.

19 AKM Abdul Ahad Biswas et al., 'An Internal Environmental Displacement and Livelihood Security in Uttar Bedkashi Union of Bangladesh', *Applied Ecology and Environmental Sciences* 3, no. 6 (12 novembre 2015) : 163–75, <https://doi.org/10.12691/aees-3-6-2>.

20 Md Ashrafuzzaman et al., 'Current and Future Salinity Intrusion in the South-Western Coastal Region of Bangladesh', *Spanish Journal of Soil Science* 12 (21 mars 2022) : 10017, <https://doi.org/10.3389/sjss.2022.10017>.

L'IMPACT DE LA RÉCURRENCE DES CYCLONES, DES INONDATIONS ET DE LA SALINISATION

La grande majorité des personnes sinistrées qui ont participé à cette étude dans l'Upazila de Koyra affirment avoir vécu des cyclones (99 % des ménages interrogés), des inondations (99 %), la salinisation (97 %), la sécheresse (91 %) et autres phénomènes. Elles indiquent également que l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes soudaines dans la région cause une inquiétude grandissante. D'après les études contextuelles, les catastrophes les plus récentes ayant eu un impact durable sont les cyclones Sidr (novembre 2007) et Aila (mai 2009)²¹, qui ont causé respectivement la mort de 3 406²² et 190 personnes²³, en plus de causer des dommages aux infrastructures et aux biens. Dans une moindre mesure, les cyclones Bulbul (novembre 2019) et Amphan (mai 2020) figurent aussi parmi les phénomènes marquants, sans toutefois causer la perte de vies humaines.



« Les cyclones frappent notre région deux à trois fois par an. Le cyclone Aila a causé des dégâts considérables. Lors du cyclone Aila, j'ai perdu ma femme et deux enfants. Ils ont été emportés par la marée. J'ai découvert leurs corps au bout d'une semaine. C'était une tragédie pour moi. À cause d'Aila, j'ai tout perdu. Tout a été emporté, y compris ma maison et mon bétail. Les autres villageois ont aussi perdu leurs biens. Toutes les routes ont été endommagées. Rien n'a été épargné. Notre société et notre économie ont stagné. »

Mohammad, homme ayant participé à un groupe de discussion à Koyra²⁴

À cause des noyades qu'elles provoquent, les ondes de tempête sont les principales causes de mortalité lors des cyclones²⁵. L'effet de ces phénomènes climatiques est encore accentué par les circonstances socio-économiques telles que la pauvreté, la marginalisation, la forte densité de population et les moyens de subsistance dépendants de l'agriculture²⁶.

PERTE D'ACTIFS ET DE MOYENS DE SUBSISTANCE ET MANQUE D'ACCÈS AUX RESSOURCES ESSENTIELLES

Les ménages interrogés indiquent avoir été touchés de multiples façons. La majorité d'entre eux déclarent avoir perdu leur logement et leurs revenus, avoir peu d'accès aux ressources fondamentales (nourriture, eau potable, éducation), et faire face à des problèmes de santé (Fig. 3).

21 Amelie Bernzen, J. Craig Jenkins, and Boris Braun, 'Climate Change-Induced Migration in Coastal Bangladesh? A Critical Assessment of Migration Drivers in Rural Households under Economic and Environmental Stress', *Geosciences* 9, no. 1 (Janvier 2019) : 51, <https://doi.org/10.3390/geosciences9010051>.

22 Iffat Mahmud, Warneq Raza, and Rafi Hossain, 'Bangladesh : Finding It Difficult to Keep Cool', 10 octobre 2021, <http://hdl.handle.net/10986/36534>.

23 Reliefweb, 'Tropical Cyclone Aila - May 2009', 2023, <https://reliefweb.int/disaster/tc-2009-000105-bgd>.

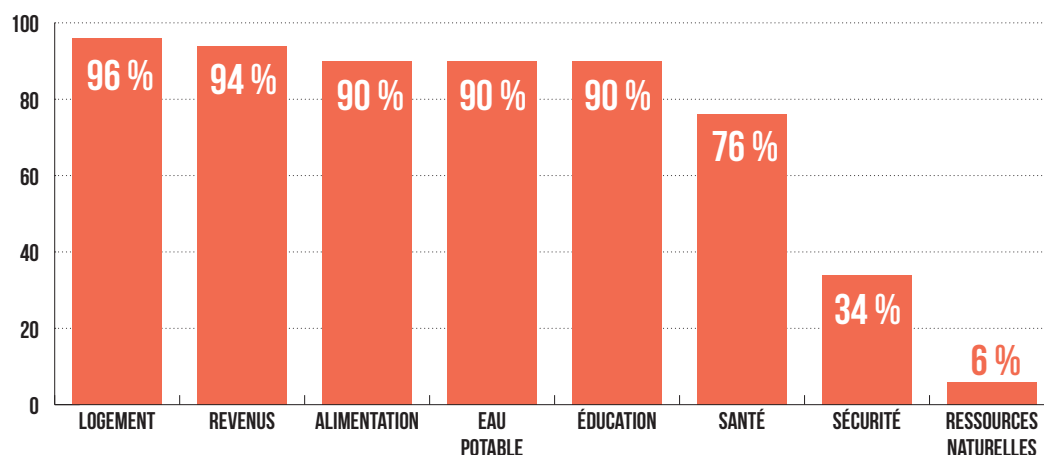
24 Tous les noms ont été remplacés par des pseudonymes.

25 Start Network, 'Bangladesh Tropical Storm/Cyclone - Disaster Summary Sheet (8 avril 2018)', 2018, <https://reliefweb.int/report/bangladesh/bangladesh-tropical-stormcyclone-disaster-summary-sheet-8-april-2018>.

26 Basundhara Tripathy Furlong et al., 'Gendered (Im)Mobility: Emotional Decisions of Staying in the Context of Climate Risks in Bangladesh', *Regional Environmental Change* 22, no. 4 (décembre 2022) : 123, <https://doi.org/10.1007/s10113-022-01974-4>.

Figure 3. Impact des problèmes environnementaux sur les besoins des personnes interrogées à Koyra

COMMENT CE PROBLÈME ENVIRONNEMENTAL VOUS A-T-IL AFFECTÉ ?



Ces résultats font écho à ceux d'études antérieures démontrant que les catastrophes soudaines liées au changement climatique provoquent la perte de biens et de moyens de subsistance, causent des dégâts aux terres agricoles, dégradent les ressources en eau et ont des conséquences néfastes sur la santé humaine²⁷.

Avec la récurrence des cyclones, les personnes touchées et les experts consultés déplorent la destruction des digues et la montée souvent rapide des eaux, provoquant des inondations qui submergent des villages entiers, emportent les maisons, les champs, le bétail, les étangs et les biens personnels. Dans le cas du cyclone Aila, responsable d'inondations persistantes, les habitants ont été contraints de quitter leurs maisons et de se réfugier dans des abris anticycloniques pendant de longues périodes (plus de six mois), perturbant la stabilité socio-économique des ménages.



« Pendant la tempête Aila, toute notre région a été submergée durant environ six mois. Nous avons 4 maisons et elles ont toutes été détruites. Les berges de l'étang se sont effondrées et les poissons ont été emportés. Notre terrain a été complètement ravagé et tout notre bétail est mort. »

Fatima, femme interrogée à Koyra

Avec la récurrence des chocs environnementaux, même les foyers plus solides sur le plan économique voient leur capacité d'adaptation s'affaiblir.

²⁷ OKUP Helvetas, 'Insights on Migration and Climate Change: Action Research Conducted in the Southwest Coastal Belt of Bangladesh', 2021.



« En 2007, le cyclone Sidr est arrivé soudainement. Nos plantations de manguiers ont été complètement dévastées et l'une de nos maisons a été détruite. Mais Sidr n'a pas trop affecté notre situation financière. La production agricole était suffisamment bonne pour couvrir les pertes. Nos terres ayant été entièrement ravagées, nous avons envisagé de nous lancer dans l'élevage de crevettes en masse, ce que nous avons fait en 2008. Mais tout a été anéanti quand Aila a frappé notre région en 2009. Les digues ont été totalement détruites par les flots entraînant des inondations persistantes pendant trois ans. »

Rahman, homme interrogé à Koyra

Ces exemples mettent en évidence la vulnérabilité des habitations et des infrastructures locales face aux catastrophes. Ils démontrent aussi la fragilité des moyens de subsistance des habitants face à des crises récurrentes.

Au-delà des situations d'urgence évoquées ci-dessus, les intrusions d'eau salée causées par les cyclones et les ondes de tempête constituent un problème majeur à Koyra, car elles diminuent les sources d'eau potable. Souvent, les personnes touchées avec lesquelles nous avons parlé indiquent qu'elles doivent payer jusqu'à 1500 taka (1500 BDT/14 USD)²⁸ pour accéder à l'eau potable, ce qui aggrave encore leurs difficultés économiques.



« Les inondations d'eau salée dues au cyclone ont provoqué une crise de l'eau. Les villageois ont été contraints d'utiliser l'eau salée pour les travaux ménagers. Mes enfants ont souffert de diarrhées à cause du manque d'eau potable. Nous ne savons pas comment survivre au milieu de cette eau salée. »

Ali, homme interrogé à Koyra

Les intrusions d'eau salée font aussi chuter la productivité agricole, les fermiers ayant du mal à cultiver leurs terres²⁹. Dans le sud-ouest du Bangladesh, les efforts déployés pour lutter contre la salinisation et les inondations aggravent involontairement ces problèmes au fil du temps. Avant les années 50, la région dépendait d'un système naturel de marée pour l'agriculture, mais dans les années 60, des polders, des digues, des canaux et des écluses ont été construits pour pallier la vulnérabilité de la zone aux tempêtes et aux inondations. Au départ, ces aménagements ont permis de protéger la région et d'augmenter la production agricole. Ils ont aussi favorisé l'expansion de l'élevage de crevettes et l'utilisation de terres agricoles pour la construction d'étangs destinés à ces crustacés. Mais cette évolution a entraîné la salinisation des sols et la détérioration de l'environnement. De plus, elle ne constitue pas un moyen de subsistance durable. Dans les décennies qui ont suivi, les infrastructures illégales pour l'élevage de crevettes se sont développées, aggravant l'érosion des installations côtières et augmentant le risque d'inondation, de disparition de la végétation, d'érosion des sols et de baisse des rendements agricoles. Après le passage du cyclone Aila en 2009, de plus en plus de terres ont été affectées à l'élevage de crevettes. En effet, l'ensemble de l'upazila étant restée sous l'eau pendant près d'un an, la fertilité des sols s'était fortement affaiblie. La région est ainsi devenue un grand producteur de crevettes d'eau salée, mais cette agriculture intensive réduit les moyens de subsistance, aggrave la vulnérabilité des communautés, et provoque une dégradation encore plus importante de l'environnement. Elle déclenche notamment des conflits à propos des terres, freine la culture du riz et entraîne une pénurie d'eau et des problèmes de santé et de malnutrition³⁰. Ainsi, en cas de catastrophe, si

28 Toutes les devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de l'étude : 1 USD = 109 BDT.

29 Ashrafuzzaman et al., « Current and Future Salinity Intrusion in the South-Western Coastal Region of Bangladesh ».

30 Solidarites International and Uttaran, 'Chronic Poverty in the South-West Coastal Belt of Bangladesh', 2013, <https://reliefweb.int/report/bangladesh/chronic-poverty-and-climate-change-southwest-bangladesh>.

les personnes touchées perdent leurs biens, il leur est difficile de rebondir économiquement et sont obligées de se tourner vers le travail manuel pour gagner de l'argent³¹.



« Ici [à Koyra Upazila], les moyens de subsistance sont en cours de remplacement. Par exemple, les cultures agricoles sont remplacées par l'élevage de crevettes. L'élevage de crevettes ne requiert pas beaucoup de main-d'œuvre : deux ou trois personnes suffisent, contre dix à vingt ouvriers sur la même exploitation pour la production agricole. Par conséquent, les personnes perdent leur source de revenus. »

Responsable d'ONG travaillant dans le secteur du changement climatique et des migrations à Koyra



« Les personnes qui travaillent dans l'agriculture ne peuvent plus cultiver. [...] Alors, quand elles perdent ce moyen de subsistance, elles n'ont pas d'autre choix que de devenir ouvriers journaliers. Elles migrent donc vers un nouvel endroit à la recherche d'un emploi. »

Salarié d'une ONG à Koyra

Ces témoignages montrent les interactions entre changement climatique, salinité des sols, projets d'infrastructures locales, politiques d'adaptation et catastrophes soudaines, ainsi que l'ampleur de leur impact sur les moyens de subsistance. Ils permettent aussi de voir comment les moyens de subsistance traditionnels s'adaptent à cette situation dans l'Upazila de Koyra.

ENDETTEMENT

Faute de résilience financière et de soutien économique et social pour compenser la perte de leurs moyens de subsistance, de leurs biens et de leurs revenus après ces catastrophes environnementales, les personnes touchées dépendent souvent de prêts accordés par des organismes de microcrédit. Malheureusement, la récurrence des chocs climatiques et leurs effets à long terme, comme la salinisation, empêchent les personnes de s'en sortir et les plongent même dans une spirale d'endettement et sont obligées de se tourner vers le travail manuel pour gagner de l'argent³².



« Après avoir perdu notre maison et notre bétail, nous n'avons plus rien (suite au cyclone Aila en 2009). Nous avons donc emprunté un lac taka [1 00 000 BDT/918 USD] à [une ONG locale de microfinance avec intérêts] pour tout recommencer à zéro. Nous nous sommes lancés dans la production de légumes. Nous pensions rembourser nos dettes après la vente de nos récoltes. Mais à cause de la forte salinisation des sols, la production de légumes a été très faible. Nous n'avons pas pu en tirer de bénéfice et nous avons subi d'énormes pertes financières. Nous n'étions plus capables de rembourser nos dettes. »

Nazia, femme interrogée à Koyra

En offrant des crédits aux personnes touchées, les organismes de microfinance jouent un rôle important auprès de la communauté pour l'aider à compenser la perte de ses biens et de ses moyens de subsistance. Mais, parallèlement, des craintes quant à la prédisposition des communautés à s'endetter commencent à émerger. Les inquiétudes portent principalement sur la façon dont l'obligation de remboursement des prêts alourdit la charge des ménages

³¹ Biswas et al., 'An Internal Environmental Displacement and Livelihood Security in Uttar Bedkashi Union of Bangladesh.'

³² Biswas et al., 'An Internal Environmental Displacement and Livelihood Security in Uttar Bedkashi Union of Bangladesh.'

déjà vulnérables, qui tentent de retrouver une vie normale tout en payant leurs dettes³³. Pour rembourser leur emprunt, les personnes concernées cherchent d'autres sources de revenus en dehors de leur commune et prennent des emplois manuels, dont la rémunération leur permet tout juste de survivre³⁴. En outre, le désarroi causé par les chocs environnementaux et la nécessité de rembourser leurs dettes rendent parfois les personnes touchées plus vulnérables aux passeurs et autres intermédiaires qui proposent des emplois où la main-d'œuvre est exploitée dans le pays ou à l'étranger (voir la section sur la mobilité).

OBSTACLES POUR ACCÉDER À L'AIDE D'URGENCE

Les services d'aide apparaissent comme incohérents, inéquitables ou insuffisamment pérennes. Quelques-unes des personnes que nous avons rencontrées indiquent avoir été aidées financièrement pour créer une petite entreprise, ou avoir reçu des produits de première nécessité comme du riz, de l'eau, des couvertures et des moustiquaires, ou avoir bénéficié d'un abri. Bien qu'elles en soient reconnaissantes, elles notent que d'autres personnes gravement touchées n'ont reçu aucune aide, en partie à cause d'un manque de moyens par rapport à l'ampleur des besoins pris en charge par les ONG. Certains déclarent avoir reçu une première assistance de la part du gouvernement, sous forme de denrées alimentaires et de biens de première nécessité ou d'aide financière, mais cette aide a été interrompue après une courte période, ou n'a pas été distribuée de manière régulière. Ce manque de continuité dans les aides empêche les personnes de se remettre complètement de l'impact des cyclones.

De plus, un manque de bonne gouvernance et des pratiques non éthiques (corruption, favoritisme, influence) ont été constatés dans les processus de sélection des bénéficiaires pour les services d'aide et d'assistance. Ce constat nécessite sans doute une remise en question des pratiques et de la méthodologie de ciblage et de sélection des bénéficiaires des aides, car plusieurs personnes déclarent en avoir été exclues pour des motifs personnels ou relationnels.



«Après Aila, nous avons reçu vingt mille taka [20 000 BDT/184 USD] du gouvernement, puis plus rien. Comme la situation financière de ma belle-famille était très bonne autrefois, nous avons eu honte de demander de l'aide. Nous avons entendu dire que le gouvernement et les ONG offraient des subventions, mais [certains fonctionnaires] touchent des pots-de-vin et sélectionnent les bénéficiaires selon leur choix personnel.»

Fatima, femme interrogée à Koyra

Dans l'ensemble, les personnes que nous avons interrogées considèrent que le départ de leur domicile est la seule solution possible pour faire face à la destruction des terres agricoles, des plantations, du bétail et des piscicultures, et à la perte de revenus et de moyens de subsistance qui en découle.

MOBILITÉS HUMAINES

Le résultat global de notre enquête montre que 70 % de la population totale interrogée (n=433) a quitté son lieu d'origine à cause des effets du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et de la perte des biens et des moyens de subsistance qui en résulte. La majorité des personnes se sont déplacées à l'intérieur du pays, 66 % des personnes interrogées ayant déclaré avoir rejoint une autre région du Bangladesh, tandis que 18 % indique avoir déménagé dans une autre ville ou un autre village à proximité. Les 16 % restants déclarent avoir quitté leur pays. L'enquête et les entretiens ayant eu lieu à

33 Sultana, N., and S. Abeyasekera, 'Microfinance and Vulnerability to Global Climate Change: A Study of Poor Households in Coastal Bangladesh'. Dans le cadre de l'International Conference on Business, Economics, and Information Technology (ICBEIT 2016), édité par J. Smith et R. Johnson, 123-137. Chicago : University of Chicago Press, 2016.

34 Biswas et al., 'An Internal Environmental Displacement and Livelihood Security in Uttar Bedkashi Union of Bangladesh'.

Koyra, ces résultats ne prennent en compte que les personnes qui sont restées ou qui sont parties puis revenues dans leur pays d'origine.

Une comparaison basée sur le genre montre que le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont eu des effets différents sur les hommes et les femmes. Sur les 70 % de personnes interrogées qui déclarent avoir migré en raison des problèmes environnementaux, 43 % sont des hommes et 27 % des femmes. Une autre étude réalisée dans le même contexte montre que cette différence est liée à l'accès aux ressources humaines et matérielles, aux compétences professionnelles non agricoles et au concept de « pourvoyeur » unique attribué en fonction du genre et de l'âge³⁵.

Les personnes qui ont quitté leur lieu d'origine et qui sont revenues font état de plusieurs problèmes, variables en fonction de leur type de mobilité et selon qu'il s'agit d'évacuations d'urgence, de mobilités internes ou de migrations internationales.

ÉVACUATION D'URGENCE

Après une catastrophe soudaine, la réinstallation d'urgence dans des abris anticycloniques est souvent la première étape du parcours de mobilité des personnes. Bien que nécessaires, ces abris ne garantissent pas toujours un accès complet et adéquat aux produits de première nécessité.

Les abris anticycloniques sont aménagés dans des établissements scolaires parce qu'ils sont aisément accessibles, qu'ils ont une bonne capacité d'accueil, qu'ils sont familiers aux habitants et qu'ils bénéficient du soutien des pouvoirs publics. Autant d'éléments qui permettent aux organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG) d'identifier, de suivre et d'aider plus facilement les personnes touchées par le cyclone. Toutefois, **l'occupation des écoles a des répercussions sur l'éducation des enfants.**

De plus, comme elles abritent un nombre important de personnes déplacées suite aux cyclones et aux inondations, ces écoles/abris temporaires sont **susceptibles d'être endommagés au niveau des infrastructures et des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, entraînant des problèmes de santé graves voire mortels.**



« Quand j'étais dans l'abri anticyclonique, j'avais du mal à trouver de la nourriture, de l'eau et des installations sanitaires convenables. Mon enfant vivait dans des conditions inhumaines et son état de faiblesse a atteint son paroxysme. Comme il n'y avait pas d'eau potable, j'étais obligée de boire de l'eau salée pour apaiser ma soif. À cause de la famine et de l'eau empoisonnée, mon enfant et moi avons souffert de diarrhée. Ma fille unique est morte à cause de la diarrhée. »

Farhana, femme interrogée à Koyra

Souvent, les évacuations d'urgence vers les abris anticycloniques ne sont qu'une solution temporaire à la catastrophe. La plupart des sinistrés essaient de rentrer chez eux dès qu'ils le peuvent, mais le manque de moyens de subsistance durables les oblige à partir de nouveau.

35 Bernzen, Jenkins et Braun. « Climate Change-Induced Migration in Coastal Bangladesh? »



«À cause d'Aila, notre union Koyra Sadar est restée sous l'eau pendant trois ans. Toutes les routes ont été endommagées. Toutes les maisons de notre union ont été inondées. Les gens ont donc été obligés de partir de chez eux pour se réfugier dans l'abri anticyclonique. La vie était misérable dans le centre. Les écoles servaient aussi d'abris aux personnes touchées par le cyclone. Nos enfants ont donc été privés d'école. En raison de la forte salinité des terres, la production agricole a considérablement diminué. L'économie de notre région a été complètement bouleversée. Il n'y avait plus de travail. Les habitants ont donc migré vers d'autres endroits pour trouver un emploi.»

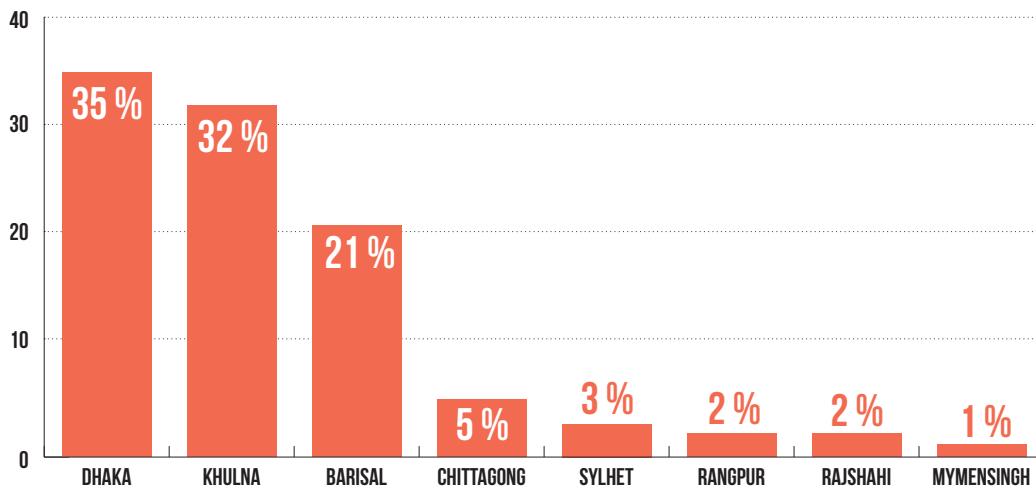
Ayesha, femme interrogée à Koyra

DÉPLACEMENTS INTERNES VERS D'AUTRES RÉGIONS

Parmi ceux qui se sont déplacés vers d'autres régions, une majorité s'est installée à Dhaka, la capitale, et l'autre partie à Khulna et Barisal (Fig. 4). Pour compenser leurs pertes, de nombreuses personnes trouvent des emplois précaires, notamment dans des briqueteries et des ateliers de confection.

Figure 4. Destination des personnes interrogées à Koyra qui se sont déplacées à l'intérieur du Bangladesh

DANS QUELLE RÉGION ÊTES-VOUS ALLÉ ?



Les mobilités internes sont souvent saisonnières. Certaines personnes vont travailler dans les briqueteries pendant six mois en hiver, déménagent ensuite dans une autre région pour plusieurs semaines au moment des récoltes, et partent travailler dans d'autres régions pendant les autres saisons.



«Après mon retour à la maison, je suis resté presque deux mois à l'hôpital. Après mon rétablissement, j'ai décidé de reprendre l'élevage de crevettes. Pour cela, j'ai contracté un prêt d'un lac taka [100 000 BDT/918 USD] auprès d'une ONG. Avec cet argent, nous avons acheté des poissons et commencé l'élevage de crevettes, mais tous les poissons sont morts à cause de la salinité trop élevée. J'ai alors contracté d'autres dettes. Les créanciers m'ont mis la pression pour que je rembourse mon prêt, mais je ne pouvais pas. Ils ont donc déposé une plainte au commissariat de police. La police m'a donné un mois pour payer ma dette. Comme je n'avais aucune solution, j'ai remboursé la dette en vendant mes deux derniers bigha de terre. Aujourd'hui, je n'ai plus de perspectives d'emploi ici. Je travaille donc dans des briqueteries six mois par an, et le reste du temps, je conduis des rickshaws dans la région.»

Abdul, homme interrogé à Koyra

Certaines personnes touchées se déplacent vers des centres urbains pour des périodes plus longues (plus de six mois). Elles peuvent alors souvent se retrouver dans des bidonvilles ou dans d'autres endroits précaires. Leurs faibles revenus ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Dans une des réponses, la ville est décrite comme chère et la personne n'avait pas les moyens de se loger ni de scolariser ses enfants. Dans certains cas, les difficultés d'accès aux soins de santé ont conduit à des événements tragiques comme la mort d'un enfant.



«Je suis partie à Chittagong en 2009. J'y suis allée avec l'un de mes proches. Ma famille a également déménagé avec moi. Mon mari a commencé à conduire un rickshaw et moi à travailler dans la confection. Nous vivions dans une location. Comme nos revenus étaient très faibles, nous vivions tous dans une petite pièce. Cette cohabitation était très difficile pour nous tous. Nous dormions à même le sol. Nous n'avions pas de couvertures. Notre vie était vraiment misérable. [...] La faiblesse de nos revenus ne nous permettait pas de manger correctement ni d'accéder à des soins de santé. L'une de mes filles est décédée d'une pneumonie. En fait, nous n'avons pas pu la transporter à l'hôpital.»

Sultana, femme interrogée à Koyra

L'étude montre que les personnes doivent faire des compromis entre l'accès aux services de base (c'est-à-dire aux installations sanitaires et d'hygiène) et la recherche de débouchés économiques.



«Après Aila, il n'y avait plus de travail à Koyra, j'ai donc dû m'orienter vers la confection pour résoudre nos problèmes d'argent. J'avais un bon travail et je ne rencontrais pas de difficultés. Mais il y avait des problèmes là où je vivais. Il n'y avait pas d'eau potable ni d'installations sanitaires.»

Sharmin, femme interrogée à Koyra



« Une fois partis, ils n'ont plus accès aux équipements courants comme l'eau potable ou des sanitaires adéquats, et les soins de santé et l'alimentation qu'ils reçoivent sont insuffisants. De plus, les populations migrantes et locales pâtiennent du manque de terres et d'autres ressources et la surpopulation croissante exacerbe l'insécurité pour tous. Par conséquent, leur principal problème est l'accès aux services de base, ceux qui n'ont pas de ressources financières en sont souvent exclus. Le changement climatique est une cause majeure de migration qui exacerbe les inégalités existantes, en particulier parmi les populations les plus vulnérables. »

Responsable d'ONG travaillant dans le secteur du changement climatique et des migrations à Koyra

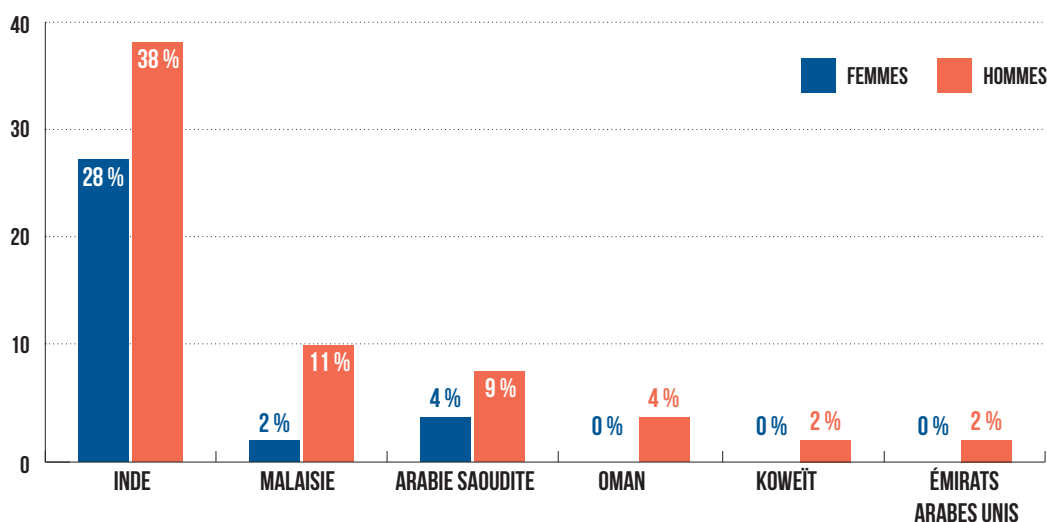
Ces faits dépassent le cadre des besoins économiques des ménages et révèlent l'absence d'un filet de protection sociale efficace qui serait accessible aux personnes touchées en période de vulnérabilité. Ces problèmes ne concernent pas seulement les personnes affectées qui ont décidé de migrer, mais aussi les membres de leur famille restés sur place.

MIGRATIONS INTERNATIONALES

16 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête à Koyra sont parties à l'étranger. Le premier pays de destination est l'Inde (66 %), suivi de la Malaisie et de l'Arabie saoudite (13 % chacun), puis d'Oman (4 %), des Émirats arabes unis et du Koweït (2 % chacun). Une analyse par genre montre que ce sont les hommes qui sont les plus nombreux à traverser les frontières. Toutefois, les femmes émigrent aussi vers d'autres pays, l'Inde (28 %) étant la destination privilégiée (figure 5).

Figure 5. Destination des personnes interrogées à Koyra qui se sont déplacées dans d'autres pays, par genre

DESTINATION PAR GENRE



La recherche de moyens de subsistance et de protection contre les problèmes environnementaux et les dommages qu'ils provoquent expose souvent celles et ceux qui décident d'émigrer à l'étranger à des risques d'endettement, d'exploitation, d'arrestation et d'emprisonnement. Ces risques sont dus à l'utilisation de voies de migration irrégulières et à des promesses trompeuses et des situations d'exploitation de la part des passeurs et autres intermédiaires.

Les intermédiaires promettent des emplois et des rémunérations aux personnes qui souhaitent quitter les zones de catastrophe. Les personnes touchées à Koyra indiquent qu'elles sont souvent induites en erreur sur la nature de l'emploi, le salaire et les conditions de travail. En outre, les intermédiaires exigent des sommes d'argent élevées en échange de leurs services, plongeant les personnes et leurs familles dans des dettes considérables.

Pour franchir les frontières du Bangladesh, le recours à des voies de migration irrégulières, faute d'avoir pu obtenir un visa, expose souvent les personnes migrantes à la duplicités d'employeurs malveillants dans les pays de destination, ou au chantage. Cette situation pose à son tour des risques pour leur sécurité et donc des enjeux de protection.



« Je n'avais pas assez d'argent pour me procurer un passeport, alors je suis allé en Inde illégalement en passant par un intermédiaire. Je lui ai donné 2 000 taka [2 000 BDT/18 USD] et il m'a fait passer la frontière. Je suis arrivé là-bas et j'ai commencé à travailler dans une briqueterie. J'avais conclu un accord avec le patron pour un salaire de 60 000 taka [60 000 BDT/551 USD] pour 6 mois. Mais après six mois de travail, il ne m'a donné que 30 000 taka [30 000 BDT/275 USD]. Quand j'ai protesté, il m'a menacé d'appeler la police. Je suis donc reparti sans dire un mot. Je suis allé dans une autre usine et j'ai commencé à travailler pour un salaire mensuel de 4 000 taka [4 000 BDT/37 USD]. Je n'étais pas payé correctement non plus. Je ne recevais que la moitié de mon salaire tous les deux mois. »

Abdul, homme interrogé à Koyra

En plus du manque de ressources financières, la vulnérabilité de celles et ceux qui partent à l'étranger est exacerbée par leur méconnaissance de leurs droits et des systèmes d'aide. Cette situation est d'autant plus préoccupante que plusieurs personnes déclarent avoir subi des traitements abusifs et inhumains de la part d'employeurs ou d'intermédiaires. Elles évoquent des cas de violence physique, de rétention de nourriture et de salaire, et de harcèlement.

Celles qui ont entamé des poursuites judiciaires à l'encontre d'intermédiaires ou d'employeurs déclarent qu'elles n'ont pas obtenu justice. Elles n'ont pas bénéficié d'assistance juridique ou elles ont été confrontées à la corruption du système judiciaire.



« À mon retour, j'ai porté plainte contre l'intermédiaire, mais je n'ai pas réussi à obtenir justice. Je n'ai bénéficié d'aucune aide juridique. Les intermédiaires ont soudoyé la police pour faire classer l'affaire. Je n'avais pas conscience que mes droits humains avaient été bafoués et je n'ai donc pas osé agir. Dans ce domaine, je n'ai reçu aucune aide, ni du gouvernement ni des ONG. »

Ali, homme interrogé à Koyra

De même, une femme de Koyra qui avait vendu sa maison pour financer son voyage vers Oman a dû revenir au Bangladesh parce que le travail qu'on lui avait promis était mensonger et qu'elle avait été victime de violences physiques et psychologiques de la part de ses employeurs.



« J'ai été confrontée à des difficultés même après mon retour au pays. Je ne voulais pas... [faire face] ... à ma famille, car j'avais été maltraitée à Oman. Mes filles ont été à mes côtés et elles ont convaincu toute la famille de m'accepter. La catastrophe et les migrations dans ces conditions ont eu un impact considérable sur ma famille et moi-même. Ni ma famille ni moi n'avons cherché de l'aide auprès du gouvernement ou d'une ONG. À Oman, je n'ai reçu d'aide de personne puisque je ne connaissais pas mes droits fondamentaux et que je ne savais pas comment protester ni où demander de l'aide. »

Nazia, femme interrogée à Koyra

Dans des contextes d'exploitation similaires, plusieurs autres personnes indiquent n'avoir reçu aucune aide de la part d'agences gouvernementales ou d'ONG.

Lorsqu'elles franchissent les frontières sans autorisation légale, les personnes risquent d'être arrêtées et détenues. Cette situation semble particulièrement fréquente en Inde et à Oman, où plusieurs personnes ont été incarcérées pour des périodes allant de 6 mois à 5 ans.



« Je suis parti en Inde sans passeport. C'était en 2010. Une fois sur place, j'ai été arrêté par la police indienne. Ils m'ont envoyé en prison. J'y suis resté cinq ans. Je ne veux plus jamais sortir des frontières de mon pays. »

Syed, homme ayant participé à un groupe de discussion à Koyra

Les personnes **qui ont émigré par des voies irrégulières rencontrent souvent les mêmes difficultés à leur retour qu'à l'aller**. En effet, les intermédiaires interviennent souvent aussi dans le voyage retour des personnes migrantes, qui peuvent par ailleurs encourir des poursuites judiciaires si elles sont arrêtées par la police.



« Quand mes employeurs ont refusé de me payer et m'ont fait du chantage en me menaçant de me faire arrêter, j'ai décidé de retourner dans mon pays. J'ai payé 5000 taka [5000 BDT/46 USD] à un intermédiaire pour rentrer chez moi. Au moment de franchir illégalement la frontière, j'ai été arrêté par la police indienne qui m'a envoyé en prison. J'y ai passé près d'un an. J'ai ensuite averti mes proches en passant par un intermédiaire. Mon frère m'a aidé à sortir en payant 60 000 taka [60 000 BDT/551 USD] et m'a ramené au pays. »

Ali, homme interrogé à Koyra

Malgré ces problèmes de respect des droits humains, si aucun changement systémique n'est mis en place, les personnes revenues au pays risquent de partir à nouveau à la recherche de meilleures conditions de vie et de moyens de subsistance.

POLITIQUES AYANT UN IMPACT SUR LES MOBILITÉS ENVIRONNEMENTALES

Les experts au niveau gouvernemental et non gouvernemental que nous avons interrogés relèvent que les autorités du Bangladesh ont mis en place des programmes exhaustifs pour lutter contre le changement climatique et son impact : aussi bien à l'échelle nationale (Stratégie et plan d'action du Bangladesh contre le changement climatique³⁶, Programme d'action national pour l'adaptation³⁷, Stratégie nationale pour le développement durable³⁸, fonds d'affectation spéciale pour lutter contre le changement climatique au Bangladesh³⁹), qu'au niveau des upazilas (plans de gestion des catastrophes au niveau des upazilas⁴⁰, programmes d'aide aux moyens de subsistance⁴¹, projets d'adaptation à base communautaire⁴², programmes de protection sociale⁴³).

Les experts soulignent donc que le problème ne vient pas d'une insuffisance de politiques. Il vient plutôt de la rigidité des mesures de lutte contre le changement climatique, des difficultés de coordination entre les secteurs public et privé, du manque de suivi et de transparence, de la redondance des actions et des difficultés à les mettre en œuvre. Il vient aussi d'une insuffisance de financement, d'un manque de main-d'œuvre compétente au niveau local et d'une exigence de responsabilité et de transparence.

En ce qui concerne les mobilités internes et les migrations internationales causées par les facteurs environnementaux, l'encadrement politique est limité. Le Programme d'action national pour l'adaptation (2009) ne fait aucune mention des mobilités, et sa précédente version, qui date de 2005, présente même ces mobilités comme négatives pour le changement climatique. Le programme Stratégie et plan d'action du Bangladesh contre le changement climatique de 2008 mentionne les mobilités environnementales, mais avec peu de résultats concrets. Alors que 20 % des contributions déterminées au niveau national (CDN) soumises à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique en 2015 concernaient les mobilités environnementales, le Bangladesh n'a pas inclus ce point dans son programme⁴⁴. Globalement, il ressort que le conflit entre les discours qui considèrent la migration comme un échec de l'adaptation (et qui mettent donc l'accent sur les plans d'adaptation au niveau local) et ceux qui considèrent la migration comme une stratégie d'adaptation empêchent l'élaboration d'un cadre réglementaire formel sur la question⁴⁵.

36 Cadre politique mettant l'accent sur la réduction des risques de catastrophe et le renforcement des capacités de résilience et d'adaptation. Son but est de protéger les groupes vulnérables, en particulier les migrants environnementaux, et de leur fournir des moyens de subsistance durables.

37 Met en avant la nécessité d'une protection sociale, de la création d'une source de revenus et d'une diversification des moyens de subsistance afin de réduire les vulnérabilités et d'aider les populations touchées.

38 Insiste fortement sur la gestion des écosystèmes, la conservation et la gestion durable des ressources afin de réduire la dégradation de l'environnement et d'éviter le recours à l'émigration.

39 Ressources financières destinées à mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique, par exemple des projets permettant de répondre aux besoins des communautés déplacées et des migrants environnementaux.

40 Élaborés par chaque upazila, ces plans mettent fortement l'accent sur les systèmes d'alerte précoce, les procédures d'évacuation et l'apport d'une aide immédiate aux zones touchées.

41 Afin de renforcer la résilience et de réduire la nécessité d'émigrer, ces programmes proposent des formations, une aide financière et des outils permettant de créer des activités génératrices de revenus.

42 Ces programmes prévoient souvent des mesures d'aide aux personnes migrantes et à celles revenant au pays, et soutiennent les communautés dans leurs processus de décision en matière de migration.

43 Les Upazilas peuvent adopter des filets de protection sociale comme des systèmes de transfert d'argent liquide. Ces initiatives visent à accroître la résilience des communautés, à améliorer le niveau de vie et à réduire la pauvreté.

44 Hyeng Geun Ji, 'The Evolution of the Policy Environment for Climate Change Migration in Bangladesh: Competing Narratives, Coalitions and Power', *Development Policy Review* 37, no. 5 (2019): 603–20, <https://doi.org/10.1111/dpr.12384>.

45 Ibid.

RECOMMANDATIONS

1. AMÉLIORER LES RÉPONSES D'URGENCE FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ **Promouvoir une gouvernance de qualité et assurer une distribution juste des services d'aide aux personnes touchées.** À la lumière des diverses plaintes formulées par les personnes qui ont reçu ou tenté de recevoir de l'aide, il est important de mettre en place des systèmes transparents et responsables afin d'éviter les fraudes, la corruption et la partialité dans la distribution des aides. À cette fin, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux engagés dans ce domaine doivent s'assurer que l'aide parvient à ceux qui en ont le plus besoin, quelles que soient leurs relations ou leurs affiliations, en contrôlant et en évaluant régulièrement les opérations réalisées.

2. ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ **Renforcer les programmes de protection sociale afin de prendre en compte les chocs multiples que subissent les personnes touchées par les effets du changement climatique et la dégradation de l'environnement.** Compte tenu du manque d'accès aux besoins fondamentaux en cas de catastrophe et de la perte d'actifs et de moyens de subsistance que connaissent les communautés touchées par les crises, il est recommandé d'intégrer des filets de protection sociale et des programmes de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique. Pour assurer la résilience des personnes vulnérables, cette intégration implique de coordonner et de synchroniser la gestion des risques de catastrophe ainsi que les filets de protection sociale et les actions liées aux programmes d'adaptation au changement climatique. Les programmes de protection sociale de type Food-For-Work (vivres-contre-travail), Rural Employment and Road Maintenance Programme (emploi rural et entretien des routes) et Vulnerable Group Development (renforcement des groupes vulnérables) peuvent être renforcés et étendus afin de les rendre plus efficaces et de mieux faire face aux chocs liés au changement climatique. Pour que cette approche intégrée soit appliquée avec succès, la coopération entre le gouvernement, les ONG et les ministères concernés est essentielle⁴⁶.
- ▶ **Améliorer les infrastructures existantes.** Malgré les efforts historiques déployés pour limiter les catastrophes par le développement des infrastructures, il est nécessaire de concevoir et de construire de grands projets d'équipement qui tiennent compte de la persistance des risques climatiques et environnementaux : abris anticycloniques surélevés, digues renforcées, habitations résistant aux inondations, etc. En outre, des investissements doivent être réalisés dans la réparation et l'entretien des digues et des remblais afin de se protéger contre les ondes de tempête et l'érosion des berges. De plus, il faut encourager l'utilisation de méthodes respectueuses de l'environnement, telles que la restauration des zones humides et le reboisement des mangroves, afin de créer des barrières naturelles contre les catastrophes et de trouver des solutions naturelles.
- ▶ **Diversifier les moyens de subsistance.** La vulnérabilité économique des habitants de l'Upazila de Koyra étant avérée, il convient de les aider à passer d'une vie dépendante de l'agriculture à une vie basée sur d'autres formes de revenus. À cette fin, il serait judicieux d'étendre les actions de formation et de renforcement des compétences, afin de doter la population locale des aptitudes nécessaires pour créer des entreprises et développer des secteurs d'activité. En outre, il convient de développer des programmes de microfinancement abordables et à faible taux d'intérêt qui accordent des prêts aux nouvelles entreprises et aux sociétés en expansion, car ils constituent une solution immédiate pour aider les ménages touchés par la crise.

⁴⁶ Md. Abdul Awal et al., 'Adapting Social Safety Net Programs to Climate Change Shocks: Issues and Options for Bangladesh', 2013, https://www.researchgate.net/publication/341710247_Adapting_Social_Safety_Net_Programs_to_Climate_Change_Shocks_Issues_and_Options_for_Bangladesh.

- ▶ **Améliorer l'accès aux besoins fondamentaux et aux services de base.** L'accès aux soins de santé étant considéré comme une priorité absolue en temps de crise, les systèmes de santé locaux doivent être renforcés et des hôpitaux, des pharmacies et du personnel médical qualifié doivent être installés à proximité des zones touchées par la crise. Grâce à des pratiques de gestion durable de l'eau (récupération des eaux de pluie, méthodes de dessalement, etc.), des solutions pour accroître l'accès à l'eau potable peuvent être mises au point en période de pré-crise. Les écoles servant à la fois d'abris en cas de catastrophe et de lieux éducatifs, il conviendrait d'investir davantage dans la construction et l'entretien d'établissements scolaires solides, capables de résister aux aléas climatiques et environnementaux et d'offrir des espaces d'apprentissage sécurisés.
- ▶ **Favoriser la résilience et la prise de conscience des communautés.** Parallèlement aux systèmes d'alerte précoce déjà en place, il est important de mener des programmes d'information destinés aux adultes et aux enfants sur les mesures qui existent. Ces mesures concernent la réduction des risques, la préparation aux catastrophes et l'adaptation au changement climatique. Elles s'appliquent à la fois aux chocs causés par les modifications progressives et à ceux provoqués par des événements soudains. Ces programmes devraient s'accompagner d'une diffusion rapide de l'information ainsi que de l'organisation d'une réponse d'urgence, d'une mise en place de systèmes d'alerte précoce au niveau local et d'une formation pour les bénévoles locaux. Plus important encore, les communautés devraient être encouragées à participer aux prises de décision afin que les besoins et les points de vue des populations touchées soient pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques.
- ▶ **Renforcer la coopération régionale et le partage des connaissances.** Pour optimiser les ressources, les connaissances et les bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique, il convient d'encourager et de promouvoir les partenariats et la coopération entre les agences gouvernementales, les ONG et les organisations internationales. À cette fin, des plateformes et des forums de partage des connaissances devraient être mis en place conjointement par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Ces espaces permettraient aux personnes de discuter de leurs expériences, des enseignements qu'elles tirent de leur situation et de solutions créatives aux problèmes liés au climat dans les régions vulnérables.

3. RENDRE LES MOBILITÉS PLUS SÛRES

- ▶ **Offrir des voies de migration sûres et légales.** Pour remédier au manque de protection que subissent les personnes sinistrées qui choisissent de migrer à l'international, il faut fournir assistance et protection, en leur donnant notamment accès à des informations fiables et à des voies de migration sûres et légales. Pour ce faire, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux doivent collaborer avec leurs partenaires internationaux et les pays d'accueil afin de préserver les droits, le bien-être et la sécurité des personnes migrantes, et de les protéger notamment contre l'exploitation et la traite des êtres humains.



GROS PLAN SUR LE HONDURAS

RÉSUMÉ

D'ici 2050, le changement climatique au Honduras devrait entraîner une hausse des températures, une baisse des précipitations annuelles, des vagues de chaleur et des sécheresses plus longues et plus intenses, une augmentation du volume des pluies lors des fortes averses, des inondations, une élévation du niveau de la mer sur les deux côtes et une plus grande fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes⁴⁷. Entre 2015 et 2018, le Couloir de la sécheresse, une région particulièrement vulnérable au changement climatique, a connu l'un des déficits pluviométriques les plus graves de ces 60 dernières années. Cette sécheresse a entraîné la perte de 60 % des cultures de maïs, de 80 % des cultures de haricots et d'environ 50 % des caféiers et des arbres fruitiers. Ce désastre a laissé plus de 192 000 personnes en situation d'insécurité alimentaire grave⁴⁸. Le Honduras a vécu plusieurs catastrophes dans la deuxième partie du 20^e siècle, avec notamment les ouragans Fifi en 1974 et Mitch en 1998, qui ont fait respectivement 8 000 et 14 000 morts⁴⁹. Ces catastrophes s'intensifient depuis quelques années. La saison 2020 des ouragans dans l'Atlantique a été particulièrement active, avec 30 « tempêtes baptisées » (c'est-à-dire tempêtes tropicales ou de force supérieure), soit plus du double de la moyenne des années précédentes⁵⁰. Sur ces 30 tempêtes baptisées, 13 se sont transformées en ouragans et 6 en ouragans majeurs (c'est-à-dire de catégorie 3 et 4)⁵¹. S'ajoutant aux effets de la dégradation de l'environnement liée

47 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL), 'Social Panorama of Latin America and the Caribbean 2022: Transforming Education as a Basis for Sustainable Development', 2022.

48 Ibid.

49 CEPAL, 'Evaluación de los efectos e impactos causados por la tormenta tropical Eta y el huracán Iota en Honduras', 5 Mai 2021, <https://repositorio.cepal.org/handle/11362/46853>.

50 Ibid.

51 Ibid.

aux activités industrielles (déforestation, extractivisme) et à l'agriculture intensive, l'aggravation du changement climatique a des conséquences dramatiques sur la population d'un pays dont l'économie est majoritairement agricole et informelle et qui est déjà l'un des pays les plus pauvres et les plus inégalitaires de la région⁵².

Il est essentiel de comprendre les effets des phénomènes actuels pour mettre en œuvre des politiques qui garantissent la protection des communautés touchées aujourd'hui par les aléas climatiques et des personnes qui en subiront l'impact à l'avenir. Dans cette optique, la présente étude de cas porte sur les conséquences des ouragans Eta et Iota sur la communauté de San Juan, dans la municipalité de La Lima, département de Cortés⁵³.

Ces deux catastrophes ont eu lieu en l'espace de deux semaines en novembre 2020. Elles ont entraîné de graves inondations qui ont touché 2 941 000 personnes dans tout le pays⁵⁴ et provoqué au moins 94 décès. Elles ont également engendré le déplacement de près de 4 millions de personnes, une aggravation de la pauvreté pour plus de 70 % de la population⁵⁵ et des dommages estimés à environ 1 765 millions de lempiras⁵⁶.

Cette étude de cas montre comment les inondations provoquées par Eta et Iota ont fait perdre aux habitants de San Juan leurs maisons et leurs biens, créant une situation ne leur permettant plus de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Les communautés impactées ont perdu leur capital économique et leurs moyens de subsistance, et souffrent de problèmes de santé physiques et mentaux. Les effets immédiats des inondations forcent les gens à se réfugier chez des proches ou dans des abris d'urgence qui ne leur permettent pas de vivre dans des conditions décentes. L'aide reçue est jugée insuffisante et inégale à cause de présomptions de corruption, de détournements et de politisation de l'aide. Bien que dans une moindre mesure, la destruction et la perte des moyens de subsistance causées par les inondations ont également conduit certains à rejoindre les caravanes migratoires en direction des États-Unis, ce qui a engendré des problèmes d'insécurité. Ces difficultés nécessitent la mise en œuvre de politiques publiques qui engagent la responsabilité des États pour assurer la protection des personnes touchées par les effets du changement climatique.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE – SAN JUAN, LA LIMA

San Juan est une communauté située dans la ville de La Lima, au nord-ouest du Honduras (Fig. 6). Elle est située au centre de la vallée de Sula, la région industrielle du pays. Cette zone se caractérise par une vulnérabilité environnementale historiquement forte.

Au 20^e siècle, l'industrie bananière du Honduras était concentrée dans cette région du nord. La Lima a connu une forte croissance économique dans les années 70 lorsque la Tela Railroad Company, une filiale de la marque Chiquita, y a installé son siège. Puis, la banane ayant cessé d'être la principale culture d'exportation du Honduras, les compagnies bananières ont considérablement réduit leurs activités tout en restant malgré tout l'un des principaux employeurs de la ville. Les 1 536 maisons de la communauté de San Juan ont ainsi été construites par la Tela Railroad Company en 2002 afin de loger les familles travaillant sur une dizaine de plantations de bananes. Le quartier est donc construit sur d'anciennes bananeraies.

52 CEPAL, 'Economía del Cambio Climático en Honduras: documento técnico 2017', Octobre 2017, <https://repositorio.cepal.org/handle/11362/42355>.

53 Pour réaliser cette étude de cas, l'Equipo de Reflexión, Investigación y Comunicación (ERIC), en collaboration avec le Secours Catholique Caritas France (SCCF), a mené une enquête quantitative, des entretiens semi-structurés et un groupe de discussion avec un total de 288 personnes. Parmi elles, des habitants de la communauté de San Juan qui ont été touchés par ces catastrophes soudaines, des responsables locaux, des représentants de la société civile et des acteurs des autorités locales. Les données ont été complétées par un examen documentaire.

54 Contra Corriente, « La Lima : el epicentro de la devastación que dejó la tormenta Eta en Honduras », 17 novembre 2020, <https://contracorriente.red/2020/11/16/la-lima-el-epicentro-de-la-devastacion-que-dejo-la-tormenta-eta-en-honduras>.

55 Amnesty International, « The devastating impact of hurricanes Eta and Iota in Honduras », 2020, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/12/devastating-impact-hurricanes-eta-iota-honduras>.

56 Banco Interamericano de Desarrollo BID, 'Evaluación de los efectos e impactos de la tormenta tropical Eta y el huracán Iota en Honduras', 2021, <https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46853/3/S2100044.es.pdf>.

Figure 6. Carte indiquant la localisation de San Juan, La Lima, Honduras



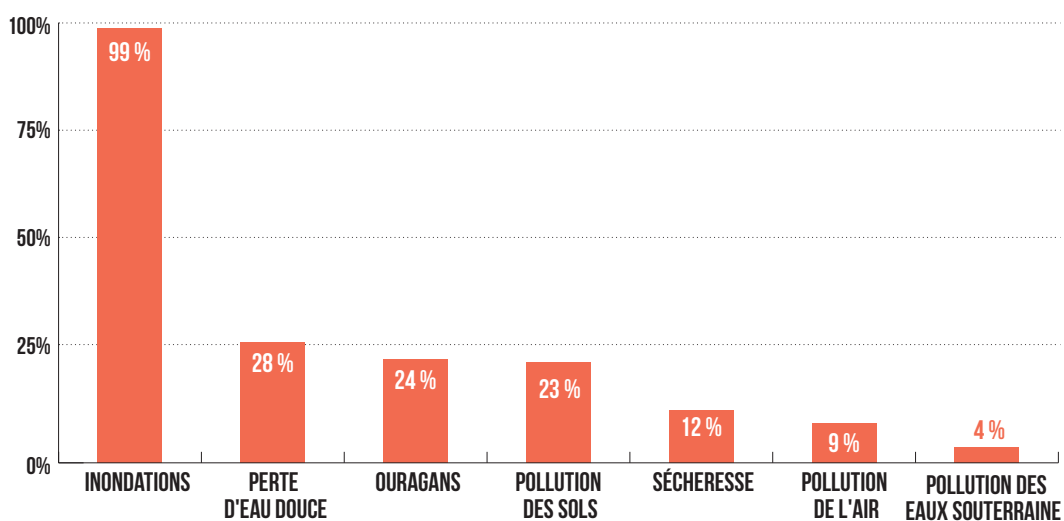
En 2013, un diagnostic réalisé par le Secrétariat à la planification a révélé que la municipalité de La Lima avait l'indice de menace d'inondations le plus élevé (47,43 %) ⁵⁷. San Juan est bordé par la rivière Chamelecon, la rivière Ulua et le canal Maya. Ce dernier a été construit en 2005 pour servir de canal de délestage lorsque le débit du Chamelecon augmente. En réalité, ce canal n'a pas protégé la communauté des dégâts causés par les ouragans Eta et Iota en 2020, puisque c'est la zone qui a été la plus touchée par les inondations au Honduras ⁵⁸.

IMPACT DES OURAGANS ET DES INONDATIONS

Les habitants de la communauté de San Juan ayant répondu à cette enquête sont principalement affectés par les inondations causées par Eta et Iota, qui ont engendré une raréfaction de l'eau potable et une pollution des sols (Fig. 7).

Figure 7. Problèmes climatiques et environnementaux rencontrés par les personnes interrogées à San Juan, La Lima, Honduras

QUEL TYPE DE PROBLÈME ENVIRONNEMENTAL AVEZ-VOUS RENCONTRÉ ?



57 Francisco Valle, 'Diagnostico Regional "Region 01 Valle de Sula", Honduras', 2013, https://www.academia.edu/36596687/DIAGNOSTICO_REGIONAL_REGION_01_VALLE_DE_SULA_HONDURAS_docx.

58 Contra Corriente, 'La Lima'.

La Lima est restée inondée pendant environ 2 à 4 jours pour Eta et 1 à 3 jours pour Iota.⁵⁹ Même si les habitants de San Juan que nous avons rencontrés avaient déjà connu des inondations, ils ne s'attendaient pas à ce que les conséquences soient aussi graves. Ils nous ont raconté avoir vu l'eau monter dans leurs escaliers et des bus commencer à être submergés. Un habitant a également expliqué avoir sauvé son fils qui s'était retrouvé avec de l'eau jusqu'au cou.

Nombre de personnes n'ont pas pu quitter les lieux, car l'inondation a rapidement bloqué toutes les sorties du quartier. L'eau étant montée très vite, certaines personnes qui s'étaient réfugiées dans des maisons à plusieurs étages se sont retrouvées piégées.



« Sur cette terrasse, il y avait environ 46 personnes, enfants et adultes, et même une fille qui devait accoucher cette semaine-là. Je lui ai dit que ce n'était pas raisonnable qu'elle reste là, nous l'avons emmenée sur un canot professionnel jusqu'à un endroit sec et, de là, elle a été emmenée en hélicoptère. »

José, homme interrogé à San Juan⁶⁰

DESTRUCTION DE L'HABITAT ET DES BIENS

Les inondations ont un impact considérable sur la communauté, endommageant les maisons, les routes et les biens matériels. Sur la totalité des dégâts causés aux bâtiments du Honduras, 24,8 % concernent la région de Cortés⁶¹. À La Lima, on estime que 844 maisons ont été détériorées et 73 complètement détruites⁶².



« Tout était plein de boue, tout était en ruine, les rues étaient impraticables, remplies de meubles, de déchets, on aurait dit une ville fantôme. En vérité, c'est très difficile à décrire, tout était plein de boue. Ici, dans cette maison, les toits ne se sont pas effondrés, mais les espaces de vie se sont tous écroulés. Il y avait une odeur très forte. On ne pouvait pas entrer sinon on pouvait tomber, il y avait une dizaine de centimètres de boue en plus à l'intérieur, on ne pouvait pas ouvrir les portes. Il est difficile de décrire un tel sentiment d'impuissance. »

María, femme interrogée à San Juan

Le second ouragan n'a fait qu'aggraver les dégâts. Après Eta, certaines personnes étaient revenues et avaient commencé à nettoyer leurs affaires, mais elles ont dû faire face à des dégradations encore plus importantes lorsque Iota est arrivé deux semaines plus tard.

59 CEPAL, 'Evaluación de los efectos e impactos causados por la tormenta tropical Eta y el huracán Iota en Honduras'.

60 Tous les noms ont été remplacés par des pseudonymes.

61 United Nations Honduras, « Honduras : Tormentas Tropicales Eta e Iota – Informe de Situación No. 10 (al 14 de abril 2021) – Honduras | ReliefWeb », 2021, <https://reliefweb.int/report/honduras/honduras-tormentas-tropicales-eta-e-iota-informe-de-situacion-no-10-al-14-de-abril>

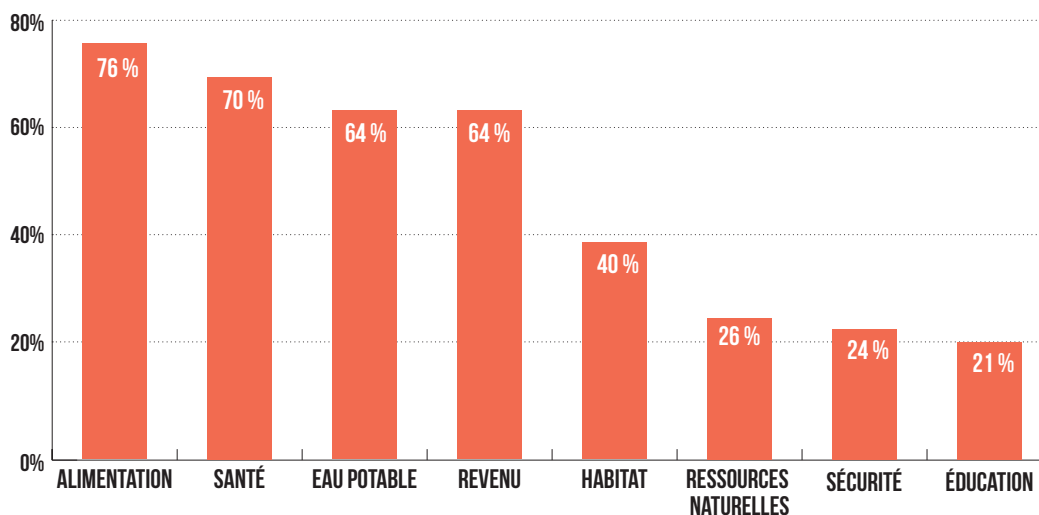
62 Contra Corriente, « La Lima ».

ACCÈS AUX BESOINS FONDAMENTAUX

Ces destructions ont de graves conséquences sur l'accès des populations aux besoins fondamentaux (Fig. 8).

Figure 8. Besoins des personnes interrogées à San Juan, Honduras, impactés par les inondations

COMMENT CE PROBLÈME ENVIRONNEMENTAL VOUS A-T-IL IMPACTÉ ?



Les habitants confient avoir souffert de la faim. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) indique qu'un an après les ouragans, plus de 3 millions de personnes vivaient encore dans l'insécurité alimentaire au Honduras, soit plus du double de l'estimation faite début 2020 (avant les ouragans)⁶³. De la même manière, les entretiens que nous avons menés révèlent que certaines personnes en souffrent encore aujourd'hui.



« À quatre heures de l'après-midi, les enfants n'avaient toujours pas mangé. J'ai vu une dame qui faisait des tortillas et j'ai dit à ma belle-fille : "Je vais ravalier ma fierté et demander à cette dame de me vendre deux tortillas pour les enfants et on tiendra le coup". [...] Je suis donc allée la voir. Elle a rapidement recouvert ses tortillas et m'a dit : "Non, je n'en ai plus". "Soyez gentille, nous avons deux enfants qui n'ont pas mangé depuis plusieurs jours. Juste deux tortillas, une pour chacun", l'ai-je suppliée. Elle m'a répondu : "Non, je n'en ai pas, je ne peux pas". Je l'ai remerciée et je suis partie pleurer parce que les enfants allaient encore passer une journée sans manger. »

Ana, femme interrogée à San Juan

La municipalité est alimentée par des eaux souterraines, mais le système d'égouts s'est effondré et tous les puits ont été contaminés, compromettant ainsi l'accès à l'eau potable. Ce manque d'eau potable et les dégâts causés par l'inondation ont également entraîné des problèmes d'hygiène et de santé. Certaines personnes indiquent avoir contracté des maladies de peau et des troubles gastro-intestinaux du fait des bactéries présentes dans l'eau.

En plus des problèmes de santé physique, les inondations ont un impact négatif sur la santé mentale des résidents. Tous ceux que nous avons rencontrés font part du traumatisme causé par ces événements et des effets durables qu'ils ont sur leur vie.

⁶³ Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 'Las comunidades afectadas por los huracanes Eta e Iota están amenazadas por la seguridad alimentaria, el desplazamiento y el cambio climático', 2021. <https://www.ifrc.org/es/press-release/las-comunidades-afectadas-por-los-huracanes-eta-e-iota-estan-amenazadas-por-seguridad>



« Le choc psychologique que j'ai subi a été violent et je ne pense pas l'avoir complètement surmonté. [...] Beaucoup de gens souffrent de dépression et sont morts à petit feu. Dans la communauté, des gens se laissent mourir petit à petit parce qu'ils ne parviennent pas à surmonter leur traumatisme. Il faut donc traiter ce problème de toute urgence. »

Luis, homme interrogé à San Juan



« Pour une famille, perdre tout ce qu'elle a gagné pendant des années de travail génère un profond sentiment d'impuissance : "J'ai travaillé pendant si longtemps et un ouragan vient tout emporter". Si elle n'est pas couverte par une compagnie d'assurance, elle perd tout et pour de bon. Psychologiquement, c'est très néfaste, parce que ces populations sont déjà vulnérables et ces destructions ne font qu'aggraver leur situation. De nombreuses personnes sont angoissées à chaque fois qu'il pleut. Nous en avons reçu beaucoup qui ont développé une phobie de l'eau, des petits enfants qui ne veulent pas prendre de bain, par exemple. Ils souffrent de phobies, d'anxiété et de dépression à cause du sentiment d'impuissance face à des événements incontrôlables. »

Brenda, volontaire dans une organisation de la société civile locale

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

À long terme, le principal impact des inondations sur la communauté concerne ses ressources économiques. Les habitants de San Juan ont vu leurs maisons, leurs terres, leurs biens personnels et professionnels détruits et peinent encore à s'en remettre, car ils représentaient souvent les investissements de toute une vie.



« Nous avons pratiquement tous été touchés sur le plan économique. Tout ce que nous avons dans nos maisons, tous nos outils, toutes nos affaires ont été perdus. Nous avons surmonté la situation petit à petit, même si cela n'a pas été facile. Beaucoup de gens ne se sont pas encore remis. »

Carlos, homme interrogé à San Juan

Les propriétaires sont particulièrement touchés, car l'immobilier a chuté de façon spectaculaire, les biens immobiliers ayant perdu la moitié de leur valeur⁶⁴. À titre d'exemple, un habitant de San Juan actuellement au chômage explique que sa maison a été endommagée par l'inondation un an seulement après que lui et sa femme aient commencé à rembourser leur emprunt. Ils ont donc perdu une part importante de leur investissement et rencontrent aujourd'hui des difficultés à rembourser leurs dettes.

Les inondations ont un impact non seulement sur le capital économique et matériel de la communauté, mais aussi sur ses moyens de subsistance.

64 D'après le coordinateur de la cellule de gestion des risques et du comité municipal d'urgence lors d'un groupe de discussion.



« L'approvisionnement en eau de toute la municipalité provient de la nappe souterraine et tous les puits ont été contaminés. Le système d'égouts s'est écroulé, les principaux moyens de subsistance ont été fortement touchés, et tous les acteurs du secteur agricole ont été très impactés. La sécurité alimentaire en a été affectée. »

Juan, représentant au conseil municipal

Un résident nous confie qu'après les ouragans, il n'a pas pu se rendre à son travail pendant un mois. Pour nombre d'habitants de San Juan qui possédaient de petites épiceries, la perte de leur maison a aussi entraîné la perte de leur commerce. Comme nous l'avons indiqué précédemment, beaucoup d'habitants de la région travaillent sur des plantations de bananes. Or, les dégâts causés par Eta et Iota ont endommagé environ 27 % des bananeraies du Honduras⁶⁵. Les conséquences économiques ne sont pas seulement individuelles, elles sont aussi collectives car les infrastructures publiques ont subi de nombreux dommages.

MANQUE D'AIDE POUR SUBVENIR AUX BESOINS FONDAMENTAUX

Les personnes interrogées indiquent que l'aide reçue pour faire face aux conséquences des ouragans est très inégale : 60 % ont reçu de l'aide contre 40 % qui n'ont rien eu. Les aides sont venues du gouvernement local (37 %), de la famille et des amis (31 %), des ONG (27 %), des associations locales (28 %), de l'État (10 %) et de l'Église (7 %). Ce soutien consiste principalement en une aide à caractère humanitaire : nourriture, bons, kits de couchage, vêtements, équipements domestiques, eau, kits de nettoyage et médicaments. Pour la plupart des personnes, l'aide s'avère insuffisante et parfois inadaptée. De même, elle n'est pas distribuée de manière juste ou équitable et ne parvient pas jusqu'aux sinistrés qui en ont le plus besoin. Certains soupçonnent des détournements et une politisation de l'aide⁶⁶.



« Lorsque le président du Salvador a envoyé des kits d'aide destinés à chaque famille, les maires les ont ouverts et ont pris ce qu'il y avait de meilleur. Un journaliste leur a demandé pourquoi ils retiraient des objets des kits, ce à quoi ils ont répondu : "Parce que les gens vont les gaspiller". L'aide n'est donc pas parvenue jusqu'aux populations. »

Karla, femme interrogée à San Juan



« L'aide s'est politisée parce qu'on approchait des élections. [...] L'aide était envoyée à la municipalité, qui désignait une personne pour faire l'état des lieux des maisons. Cette dernière faisait alors le tour des habitations avec ses partisans. Dans mon cas, j'ai passé une semaine sur le toit de ma maison avec de l'eau jusqu'au torse, sans boire ni manger. »

Mario, homme interrogé à San Juan

⁶⁵ Banana Link, « Concern for Banana Livelihoods in Hurricane Ravaged Honduras », 11 février 2021, <https://www.bananalink.org.uk/news/concern-for-banana-livelihoods-in-hurricane-ravaged-honduras/>.

⁶⁶ Voir aussi Alessandra Bueso, « La politización de la miseria del pueblo hondureño ». CESPAD (blog), 26 novembre 2020, <https://v1.cespad.org.hn/2020/11/26/la-politizacion-de-la-miseria-del-pueblo-hondureno/>; Univision, « Tras el paso de Iota y Eta, ¿ayudará Estados Unidos a Honduras y Nicaragua como hizo tras el huracán Mitch? », 22 novembre 2020.

Selon certaines conclusions du Conseil national anticorruption du Honduras, la pandémie de coronavirus et les ouragans Eta et Iota ont permis de constater que la corruption augmente en période « d'état d'urgence national »⁶⁷.

MOBILITÉS HUMAINES

Notre enquête révèle que la majorité des personnes sinistrées ont quitté San Juan dans les jours qui ont suivi les inondations (79 %). La plupart d'entre elles se sont installées dans des localités voisines (75 %), tandis que d'autres sont parties dans d'autres régions. Dans 80 % des cas, elles ne se sont absentes que quelques mois et dans 17 % des cas, seulement quelques semaines. La plupart d'entre elles sont revenues au moins une fois, faisant des allers-retours réguliers pour s'assurer de l'état de leur maison (par crainte des vols) et pour commencer à nettoyer.

ÉVACUATIONS D'URGENCE

Lorsque c'est possible, les personnes sinistrées se réfugient chez des membres de leur famille vivant à proximité. D'autres rejoignent des abris d'urgence, le plus souvent des écoles transformées en dortoirs. Un rapport indique que la plupart des abris ont été fermés durant les élections de 2021, forçant la population qui ne disposait plus de conditions de vie adaptées à retourner dans leur communauté⁶⁸. En même temps, il indique qu'en avril 2021, 2 000 personnes vivaient encore dans 50 abris dans les régions de Cortés et de Santa Bárbara⁶⁹.

Cette étude de cas montre le manque de préparation et de réponse adaptée dans la mise à disposition (ou l'absence) d'hébergements d'urgence. Le fait d'utiliser les écoles comme abris implique que les enfants sont privés de classe pendant des mois. Les conditions de vie dans les abris sont qualifiées d'indécentes : ils ne sont pas conçus pour accueillir autant de personnes et n'offrent même pas les conditions sanitaires minimales, entraînant des problèmes de santé, des infections⁷⁰ et de la faim.



« Les gens ont dû partir pour aller dans des abris - ou plutôt des soi-disant abris - parce qu'en fait, ce ne sont pas du tout des abris. Une école ou un centre communal n'est pas un abri. Ils ne remplissent même pas les conditions minimales : il n'y a pas d'eau, pas de matelas, il n'y a rien, autrement dit, les gens souffrent encore plus que pendant les inondations [...] Ils tombent malades parce que les conditions sanitaires sont très mauvaises et parce qu'ils manquent de nourriture. Il n'y a pas de programme défini pour leur apporter une aide immédiate. De nombreuses familles souffrent de la faim. »

Francisco, professionnel d'une organisation de la société civile

Certaines personnes évoquent également des cas de harcèlement et d'abus sexuels à l'encontre de femmes et d'enfants, sans doute liés à la surpopulation des centres d'hébergement, au manque d'espaces sécurisés et à l'absence de dispositifs de protection⁷¹. Ces problèmes montrent qu'il est nécessaire de développer des programmes d'aide d'urgence adaptés au contexte pour éviter que tout le monde soit rassemblé au même endroit, sans tenir compte ni de l'âge ni du genre.

67 Emy Padilla, « Honduras : Cuando la corrupción se viste de emergencia y legalidad », *Criterio.hn* (blog), 17 février 2021, <https://criterio.hn/honduras-cuando-la-corrupcion-se-viste-de-emergencia-y-legalidad/>.

68 Nations unies, « Honduras ».

69 Ibid

70 Contra Corriente, « La Lima ».

71 Ana María Rovelo, 'Plan Internacional: Niñas en albergues de Honduras corren riesgo de abuso sexual', *Tiempo.hn* | Noticias de última hora y sucesos de Honduras. Deportes, Ciencia y Entretenimiento en general., 12 décembre 2020, <https://tiempo.hn/plan-internacional-riesgo-ninas-albergues-abuso-sexual/>.

En outre, certaines personnes n'ont pas accès aux abris d'urgence car ces derniers sont saturés ou parce que des frontières invisibles tenues par des gangs limitent les déplacements. Ce problème impose de créer des voies d'évacuation et des abris sûrs.



« Il y a des gens qui sont restés dans des abris pendant un mois. J'en connais d'autres, beaucoup de mes voisins, qui sont restés dans le parc de La Lima et d'autres qui étaient sous les ponts parce qu'ils ne voulaient pas aller dans les abris parce qu'ils étaient trop pleins. Il y avait trop de choses à faire pour répondre à tous les besoins. »

Carlos, homme interrogé à San Juan

PROBLÈMES LIÉS AU RETOUR ET À LA RÉINSTALLATION À SAN JUAN

La plupart des habitants sont revenus à San Juan dès qu'ils ont pu et 88 % des personnes interrogées indiquent ne pas vouloir aller ailleurs. Pourtant, lors des entretiens, des personnes expliquent que plus de deux ans après, certaines maisons sont toujours abandonnées car les familles ne sont jamais revenues. Le traumatisme créé par les inondations empêche parfois les familles de se réinstaller véritablement parce qu'elles vivent dans la crainte de tout perdre à nouveau.



« Les catastrophes causées par Eta et Iota ont complètement changé notre façon de vivre, et notamment notre façon de vivre ensemble. Vous ne pouvez plus rien acheter, ou avoir de belles choses dans vos maisons, parce qu'il y a un risque qu'une nouvelle inondation vous oblige à fuir à nouveau. Même l'année dernière, le 23 septembre, tout le monde a fui par peur qu'une autre inondation comme Eta ou Iota n'arrive. C'était la désolation, les gens ont pris le peu qu'ils pouvaient récupérer et ont tout mis dans des camions. Il y a eu un exil excessif l'année dernière et nous espérons que cette année, ce ne sera pas pareil. La vérité est que nous ne sommes plus en sécurité. »

Carlos, homme interrogé à San Juan

Les impacts économiques à long terme de l'inondation signifient que la zone a reçu peu d'investissements. Certaines personnes ont donc eu des difficultés à redémarrer leurs activités économiques et n'ont pas nécessairement pu contracter un prêt pour reconstruire leur maison.



« Après les ouragans, les commerces n'ont pas tous rouvert en même temps, il fallait d'abord nettoyer. Les investissements se sont arrêtés, les fast-foods ont eu du mal à rouvrir à cause des eaux usées, nous n'avions pas d'eau potable, et sans eau potable, nous ne pouvions pas redémarrer l'activité. Tout cela a entraîné beaucoup d'émigration. De nombreuses personnes ont dû contracter des emprunts importants pour reconstruire leur maison. »

Sandra, représentante du conseil municipal

Parfois, rester à San Juan est perçu plus comme une nécessité qu'un choix : tout le monde n'a pas les moyens de se réinstaller ailleurs. Certains propriétaires se sentent même coincés, car ils ne peuvent pas vendre leur maison facilement pour aller vivre dans d'autres régions.



« J'ai plusieurs amis proches qui sont partis aux États-Unis, des familles entières sont parties là-bas. Après cette épreuve, ils disent : "Je ne veux plus jamais revivre ça". La plupart des gens qui sont partis étaient locataires - ceux qui ont décidé de ne pas revenir sont ceux qui étaient locataires - parce que, bien sûr, la maison ne leur appartenait pas. Ceux qui se sont un peu accrochés, ce sont les propriétaires, ceux qui ont payé leur maison. Et donc oui, la plupart de ceux qui sont partis étaient des locataires parce qu'ils n'avaient aucune raison de revenir dans la communauté. »

Luis, homme interrogé à San Juan

Ce constat laisse supposer qu'à long terme, l'impact économique des inondations se traduira par des migrations : quitte à repartir à zéro, autant le faire dans un endroit plus sûr.

MIGRATIONS INTERNATIONALES

Bien que minoritaires dans nos données, notre étude révèle que suite aux inondations, certaines personnes sont parties à l'étranger, et notamment aux États-Unis, en rejoignant des caravanes ou en se faisant aider par des passeurs ou autres intermédiaires. Après les tempêtes Eta et Iota, entre le 9 et le 11 décembre 2020, une caravane de 350 personnes serait ainsi partie de San Pedro Sula (ville située à 13 km à vol d'oiseau du nord-ouest de La Lima) pour rejoindre les États-Unis⁷².

Les conséquences d'Eta et d'Iota continuent de jouer un rôle moteur dans les migrations internationales. Ce phénomène est principalement dû à trois facteurs :

1. À court terme, le **manque d'accès aux droits fondamentaux dans un contexte d'urgence**.
2. À moyen terme, les **problèmes rencontrés par les personnes sinistrées pour reconstituer leurs moyens de subsistance**, qui entraînent une précarisation de leur situation socio-économique et une aggravation de la pauvreté qu'ils connaissaient déjà pendant la pandémie.
3. À moyen et long terme, **l'incertitude et le traumatisme psychologique** causés par la peur qu'une catastrophe aussi grave ne se répète, si aucun progrès substantiel n'est réalisé pour protéger l'environnement.

L'absence de voies de migration régulières pousse les populations à se tourner vers des voies irrégulières pour partir à l'étranger. Ce type de migration les expose à la violence, à l'insécurité et aux abus de la part des autorités des pays qu'ils traversent^{73 74}. En se regroupant en caravanes, les candidats à l'émigration cherchent à se protéger mutuellement de la violence et de l'insécurité. Cependant, ces regroupements ne les protègent pas des politiques de restriction migratoire des États-Unis, des pays d'Amérique centrale ou du Mexique. Ils s'y retrouvent alors parfois détenus, rejetés à la frontière ou victimes de violations de leurs droits humains. Lors de la pandémie de COVID-19, les pays d'Amérique centrale ont fermé leurs frontières. Les États-Unis ont suspendu les demandes d'asile et mis en place un système de reconduite à la frontière accélérée. Malgré ces politiques restrictives, les migrations se sont poursuivies, surtout après Eta et Iota. Les politiques migratoires témoignent d'un manque de dispositifs de protection et de mesures sanitaires. Elles n'assurent pas non plus le respect des droits humains et mettent en péril la vie des personnes.

72 IOM, 'Caravan December 2020', décembre 2020, <https://infounitnca.iom.int/en/emergency-response/caravans/caravan-december-2020/>.

73 Amnesty International, « The Devastating Impact of Hurricanes Eta and Iota in Honduras », 13 décembre 2020, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/12/devastating-impact-hurricanes-eta-iota-honduras/>.

74 Red Regional de Protección, 'Situación de Los Derechos Humanos de Las Personas En Movilidad Humana En México y El Norte de Centroamérica', 2020, https://asylumaccess.org/wp-content/uploads/2020/12/Informe-CIDH_Red-Regional-de-Proteccion.pdf.

POLITIQUES AYANT UN IMPACT SUR LE VÉCU DES MIGRANTS ENVIRONNEMENTAUX

Le Honduras a adopté une série de mesures et de politiques visant à réduire l'impact du changement climatique sur son territoire et sa population :

- ▶ La loi sur le changement climatique (2013)⁷⁵ définit les principes et les règles nécessaires pour planifier, prévenir et contrer les effets du changement climatique de manière adéquate, coordonnée et durable.
- ▶ Le Plan national d'adaptation au changement climatique (2018)⁷⁶ présente un plan d'action pour tenir les engagements du pays vis-à-vis de l'Accord de Paris.
- ▶ Les Contributions déterminées au niveau national (2021)⁷⁷ engagent le Honduras à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 15 % d'ici 2030.

Cependant, les politiques de protection s'appliquant aux mobilités environnementales restent limitées :

- ▶ En mars 2023, le Honduras a approuvé la loi sur la prévention, la prise en charge et la protection des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Mais cette loi ne prend pas en compte les déplacements internes causés par le changement climatique et n'engage donc pas la responsabilité de l'État dans ce contexte⁷⁸.
- ▶ La Stratégie nationale sur le changement climatique du Honduras⁷⁹ renvoie à la dimension migratoire du changement climatique. Son objectif est d'établir et de renforcer un cadre juridique et institutionnel qui aborde et traite les particularités des migrations dues au climat, dans une perspective de respect des droits humains et dans le cadre de stratégies d'adaptation au changement climatique⁸⁰. Même si on peut considérer ce processus comme important et novateur pour faire face aux migrations climatiques, il n'existe à l'heure actuelle aucune trace du développement ou de la mise en œuvre de telles actions.
- ▶ La loi sur la protection des migrants honduriens et de leurs familles (2014) vise à « accorder une attention particulière au prolongement de l'action protectrice de l'État du Honduras en faveur des Honduriens de l'étranger qui se trouvent dans une situation difficile, notamment les mineurs, les femmes, les personnes âgées ou handicapées et les Honduriens ayant des problèmes d'intégration sociale ou professionnelle ». Elle protège également les personnes condamnées à la peine de mort ou à l'emprisonnement à vie et les personnes hospitalisées et sinistrées. Dans le cadre de cette loi, une série de procédures a été instaurée pour faciliter les accords avec d'autres États, en particulier ceux d'Amérique centrale, ainsi qu'avec les pays de transit et de destination. Cependant, sa mise en œuvre semble insuffisante.

75 Observatorio del Principio 10, 'Ley de Cambio Climático (Decreto 297-2013)', 2013, <https://observatoriop10.cepal.org/es/instrumento/ley-cambio-climatico-decreto-297-2013>.

76 Gobierno de la República de Honduras, « Plan Nacional de Adaptación al Cambio Climático de Honduras », 2018.

77 Gobierno de la República de Honduras, « Actualización de La Contribución Nacional Determinada de Honduras », 2021, https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/NDC%20de%20Honduras_%20Primera%20Actualizaci%C3%B3n.pdf.

78 ReliefWeb, 'Honduras - IDP Law - avril 2023 - Honduras', 25 avril 2023, <https://reliefweb.int/report/honduras/honduras-idp-law-april-2023>.

79 Gobierno de la República de Honduras, « Estrategia Nacional de Cambio Climático de Honduras », 2010, <https://icf.gob.hn/wp-content/uploads/2022/02/2010-Estrategia-Nacional-de-Cambio-Climatico.pdf>.

80 Pablo Escribano, « La gestión de las migraciones climáticas en América Latina », *Migraciones Climáticas* (blog), 11 juin 2020, <https://migracionesclimaticas.org/la-gestion-de-las-migraciones-climaticas-en-america-latina/>.

Suite aux dégâts causés par l'ouragan Mitch fin 1998, les ressortissants du Honduras bénéficiaient d'un statut temporaire protégé. Ce statut a été prolongé jusqu'en 2018⁸¹, date à laquelle l'administration Trump l'a annulé⁸². En 2022, le gouvernement du Honduras a officiellement demandé aux États-Unis un nouveau statut de protection temporaire pour les 100 000 Honduriens ayant quitté le pays en raison des dommages considérables causés par les ouragans Eta et Iota en 2020⁸³, mais aucun nouvel accord n'a été adopté. En 2023, l'administration Biden a prolongé de 18 mois le statut de protection temporaire pour les ressortissants du Salvador, du Honduras, du Népal et du Nicaragua déjà présents aux États-Unis⁸⁴.

RECOMMANDATIONS

Cette étude montre que l'impact du changement climatique au Honduras est latent et irrésolu. Il nécessite une approche globale qui modifie notre relation à l'environnement et prenne en compte les besoins de protection individuels et collectifs sous l'angle des droits humains, tant pour les personnes qui quittent le pays que pour celles qui y restent. Or, les politiques publiques garantissant la protection des populations touchées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement font actuellement défaut. Pour répondre aux besoins de protection des personnes, des politiques publiques doivent être mises en place et couvrir la prévention, la prise en compte et l'atténuation des risques. Les politiques doivent prévoir des plans de réponse aux crises en proposant des abris d'urgence et des voies d'évacuation sûres et adopter une approche fondée sur les droits humains, l'égalité entre les hommes et les femmes et le développement durable.

1. AMÉLIORER LES RÉPONSES D'URGENCE FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ **Engager la responsabilité des États pour assurer la protection des communautés touchées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement.** Il s'agit de garantir l'accès à des abris sécurisés, à des denrées alimentaires, à de l'eau potable, à des installations sanitaires et d'hygiène adéquates et à des soins de santé immédiats. La continuité de l'éducation des enfants, des services d'aide psychologique et une indemnisation pour la dégradation et la perte des biens matériels, des logements et des moyens de subsistance doivent aussi être assurés. Les dispositifs de protection doivent être adaptés aux besoins spécifiques des populations particulièrement vulnérables, comme les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes LGBTQ+. Inclure les événements climatiques et environnementaux dans la Loi sur la prévention, la prise en charge et la protection des personnes déplacées à l'intérieur du pays serait un premier pas dans la bonne direction.

2. ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ **Surveiller, anticiper et atténuer les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.** Cette démarche comprend en particulier l'aménagement ou la réparation d'infrastructures adaptées (drainage des rivières, réfection des berges, plantation/entretien d'arbres qui préservent les sols et facilitent l'infiltration de l'eau). Elle implique en outre la mise en place d'installations pérennes qui contribuent à réduire l'impact des inondations

81 Observatorio Consular y Migratorio de Honduras, « Información sobre la décimo tercera ampliación del Estatus de Protección Temporal TPS », CONMIGHO, accessed 14 juillet 2023, <https://conmigho.hn/estatus-de-proteccion-temporal-tps/>.

82 US Homeland Security, 'Secretary of Homeland Security Kirstjen M. Nielsen Announcement on Temporary Protected Status for Honduras', 2018, <https://www.dhs.gov/news/2018/05/04/secretary-homeland-security-kirstjen-m-nielsen-announcement-temporary-protected>.

83 Swiss Info, 'Honduras pide a EEUU. un nuevo TPS para afectados por huracanes Eta e Iota', SWI swissinfo.ch, 26 April 2022, https://www.swissinfo.ch/spa/honduras-inmigraci%C3%B3n_honduras-pide-a-ee-uu--un-nuevo-tps-para-afectados-por-huracanes-eta-e-iota/47547460.

84 Département d'État des États-Unis, « El DHS rescinde la Terminación Por Parte de La Administración Anterior de Las Designaciones de Estatus de Protección Temporal Para El Salvador, Honduras, Nepal y Nicaragua », accessed 14 juillet 2023, <https://www.state.gov/translations/spanish/el-dhs-rescinde-la-terminacion-por-parte-de-la-administracion-anterior-de-las-designaciones-de-estatus-de-proteccion-temporal-para-el-salvador-honduras-nepal-y-nicaragua/>.

(par exemple : construction de réservoirs destinés à alimenter les systèmes d'irrigation, création de retenues d'eau, reboisement dans les bassins supérieur, moyen et inférieur de deux rivières).

- ▶ **Promouvoir les actions communautaires.** Les comités locaux d'urgence (CODELES), composés de citoyens qui appartiennent à des communautés exposées aux catastrophes et qui travaillent avec les autorités à l'élaboration de plans d'urgence locaux, peuvent jouer un rôle. Une coordination entre les initiatives communautaires, les politiques publiques et les actions gouvernementales et non gouvernementales doit être encouragée pour préparer les communautés à faire face aux catastrophes climatiques et environnementales, prévenir et atténuer les risques, gérer les besoins de protection immédiats, créer des solutions à moyen et à long terme et permettre une plus grande transparence dans l'attribution des aides.

3. RENDRE LES MOBILITÉS PLUS SÛRES

- ▶ **Ouvrir des voies sûres et légales pour les personnes qui sont contraintes de partir ou qui choisissent de le faire. Cela doit s'appliquer aux personnes qui se déplacent dans d'autres régions du pays, mais aussi à l'étranger, que ce soit de manière provisoire ou définitive.** Pour cela, des programmes spéciaux doivent être mis en place, afin de garantir l'entrée légale et la protection des personnes en mobilité soit à l'intérieur du Honduras, soit vers des pays tiers. Les lois existantes, telles que la loi sur la protection des migrants honduriens et de leur famille ou le statut de protection temporaire, peuvent également être mises en place ou renouvelées, afin de rendre ces migrations sûres.



CARITAS SÉNÉGAL

GROS PLAN SUR LE SÉNÉGAL

RÉSUMÉ

Au Sénégal, environ 600 000 personnes travaillent dans le secteur de la pêche, ce qui représente environ 15 % de la main-d'œuvre du pays⁸⁵. Or, les côtes du Sénégal sont particulièrement vulnérables aux phénomènes climatiques et à la dégradation de l'environnement⁸⁶. Que ces changements amènent la population des côtes à se déplacer ou à rester, ils les exposent à des risques socio-économiques qui peuvent affecter leur accès aux droits fondamentaux (sécurité physique, accès à l'eau, à la nourriture et à des conditions de vie décentes). Afin de prévenir les effets négatifs sur les professionnels de la pêche et de promouvoir la création et la mise en œuvre de politiques adaptées et participatives, il faut d'abord comprendre comment le changement climatique et la dégradation de l'environnement affectent ces populations.

Dans cette optique, la présente étude de cas, menée conjointement par Caritas Sénégal et le Secours Catholique - Caritas France (SCCF), porte sur les expériences de deux communautés de pêcheurs⁸⁷ :

85 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. « L'IPC au Sénégal », 2015, <https://www.fao.org/in-action/coastal-fisheries-initiative/activities/west-africa/senegal/fr/>

86 Kanta Kumari Rigaud et al. « Groundswell Africa: A Deep Dive into Internal Climate Migration in Senegal » (Washington, DC : World Bank, 18 octobre 2021), <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36445>.

87 Dans les deux communautés, un total de 592 personnes ont participé à une étude quantitative et à des entretiens semi-structurés. Parmi elles, des pêcheurs et d'autres hommes et femmes travaillant dans le secteur de la pêche, des leaders communautaires, des représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des acteurs gouvernementaux à différents échelons. Ces données empiriques ont été complétées par une étude documentaire.

- ▶ Guet Ndar, un quartier de la commune de Saint Louis depuis lequel les pêcheurs⁸⁸ se déplacent vers différentes destinations.
- ▶ Kafountine, une commune de la région de Ziguinchor vers laquelle se dirigent de plus en plus de professionnels de la pêche venant de la côte sénégalaise et des pays voisins.

Cette étude de cas montre que les pêcheurs professionnels de Guet Ndar et de Kafountine sont de plus en plus confrontés aux effets de l'élévation du niveau de la mer, de l'érosion des côtes, de la salinisation et de la surpêche, effets aggravés par les activités industrielles. Cette réalité a de graves répercussions sur leur sécurité physique, leur accès à des conditions de logement décentes, leur santé mentale et leurs moyens de subsistance. Cette précarité exacerbée entraîne une augmentation des mobilités, avec notamment des évacuations d'urgence, des réinstallations planifiées, des campagnes de pêche de plus en plus longues et lointaines et (dans une moindre mesure) des migrations vers l'Europe. De telles mobilités engendrent parfois des tensions avec les gardes-côtes et les communautés locales, des problèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène, des pertes économiques, des emprisonnements et des chavirages mortels. Tous ces problèmes nécessitent des solutions politiques adaptées pour que les personnes puissent choisir de rester dans leur communauté ou de se déplacer ailleurs de manière sûre.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE - GUET NDAR ET KAFOUNTINE

GUET NDAR

Guet Ndar est un quartier typique de la commune de Saint-Louis peuplé exclusivement de pêcheurs. Il est situé sur la Langue de Barbarie, une bande de sable au confluent du fleuve Sénégal et de l'océan Atlantique. Cette bande, à proximité de la frontière mauritanienne, s'étend sur 40 kilomètres depuis le sud de la ville de Saint-Louis jusqu'à l'embouchure du fleuve Sénégal. Le quartier de Guet Ndar possède l'une des plus fortes densités de population du Sénégal avec plus de 25 000 habitants sur une superficie de 1 km de long et 300 m de large⁸⁹. Comme toute la zone côtière sénégalaise, sa hauteur ne dépasse guère les 2 mètres, et rend par conséquent cette petite bande de terre particulièrement vulnérable à l'élévation du niveau de la mer. De plus, l'ouverture d'une brèche en 2003 accentue les effets du changement climatique, aggravant l'érosion des côtes et la salinisation, et faisant monter en flèche le niveau de l'eau. Ces phénomènes, combinés à d'autres facteurs évoqués ci-dessous, mettent en péril la sécurité des habitations et les activités de pêche, avec des conséquences économiques, sociales et culturelles.

KAFOUNTINE

Kafountine est une commune composée de 19 villages qui couvre une superficie totale de 908 km². Elle est divisée en deux zones distinctes : le continent (76 km²) et les îles (832 km²). Elle se situe dans le département de Bignona, dans la région de Ziguinchor, entre le delta du fleuve Casamance et la Gambie. Une multitude de petits marais appelés « bolongs » jalonnent la région, formant un réseau de petites rivières. Kafountine est habitée en majorité par la communauté des Diolas qui pratiquent la pêche, la riziculture et exploitent les produits de la mangrove autrefois luxuriante. Ces dernières années, elle est devenue l'un des principaux sites de déchargement du poisson dans le pays. Elle accueille tous les métiers de la pêche artisanale et semi-industrielle ainsi que des usines de fabrication de farine de poisson. L'afflux de pêcheurs et d'autres professionnels de la pêche explique la forte croissance que connaît la zone. Ce site dynamique est en pleine mutation culturelle et économique, du fait de l'installation de nouvelles communautés issues d'autres localités du pays et de la sous-région.

88 Nous utilisons le terme généré de « pêcheurs », car cette profession est presque exclusivement exercée par des hommes à Guet Ndar. Nous avons donc choisi de n'interroger que des hommes dans ce quartier. En revanche, Kafountine étant un pôle qui regroupe différents métiers liés à la pêche, des hommes et des femmes ont été interrogés.

89 Médiaterre, « Saint Louis du Sénégal : Les Relations Psychosociales des Communautés de Pêcheurs avec la Mer : Le Cas de Guet Ndar », 2023, <https://www.mediaterre.org/actu.20200206170431.5.html>.

Figure 9. Carte indiquant les emplacements de Guet Ndar et de Kafountine au Sénégal

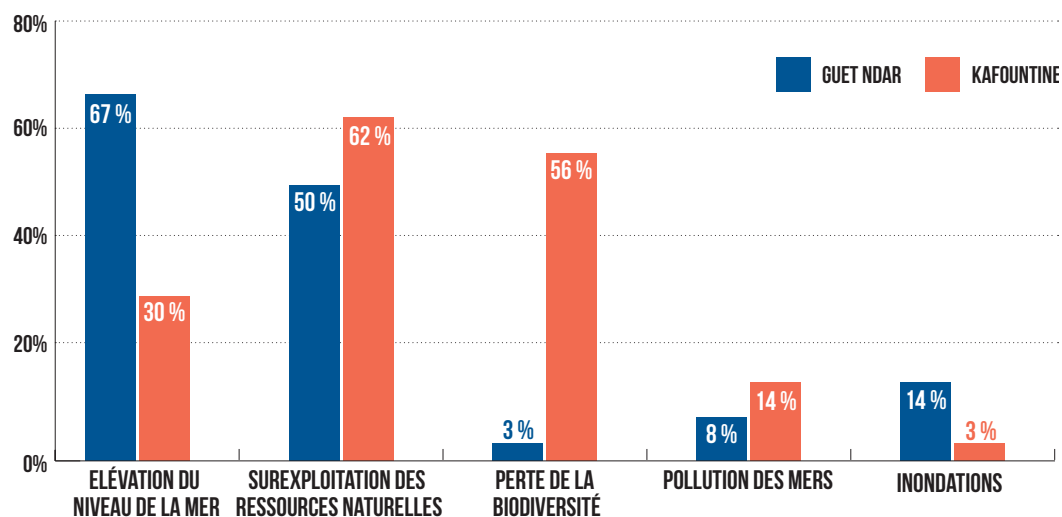


LES EFFETS CROISÉS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES INTERNATIONALES

Les professionnels de la pêche de Guet Ndar et de Kafountine sont confrontés aux mêmes problèmes climatiques et environnementaux, parmi lesquels l'élévation du niveau de la mer et ses effets associés, la surexploitation des ressources, la perte de biodiversité et la pollution de la mer (Fig. 10). Les personnes qui viennent d'autres régions et pays rencontrent à Kafountine les mêmes problématiques liées au climat et à l'environnement que sur leur lieu d'origine, mais avec un impact moindre sur l'emploi.

Figure 10. Problèmes climatiques et environnementaux rencontrés par les personnes interrogées à Guet Ndar et à Kafountine, Sénégal

QUEL TYPE DE PROBLÈME ENVIRONNEMENTAL AVEZ-VOUS RENCONTRÉ ?



ÉLÉVATION DU NIVEAU DE LA MER, ÉROSION DES CÔTES ET SALINISATION

Le Sénégal est l'un des pays les plus menacés par la montée du niveau de la mer dans le monde⁹⁰. La Langue de Barbarie en particulier est très vulnérable à la montée des eaux ainsi qu'à l'érosion de ses côtes. Elle se trouve en effet à la jonction entre l'embouchure du fleuve et de puissants flux marins en provenance du nord⁹¹. Une étude de vulnérabilité environnementale révèle que le littoral a reculé de 0,35 mètre chaque année entre 2000 et 2018 et elle évalue à au moins 2,5 mètres le risque de submersion lié à l'élévation du niveau de la mer⁹². À Guet Ndar, les résultats indiquent une érosion encore plus sévère, avec un taux d'évolution moyen de 0,61 mètre par an depuis 2000⁹³.

Outre les effets du changement climatique, l'érosion du littoral de Guet Ndar est aggravée par l'ouverture d'une brèche dans la Langue de Barbarie. Large de 4 mètres au départ, la brèche s'est rapidement agrandie pour atteindre 200 mètres trois jours plus tard, puis 7 kilomètres en 2015⁹⁴. Si la brèche permet aux pêcheurs de Guet Ndar d'atteindre la mer plus rapidement, elle rend aussi la traversée plus périlleuse.

À Kafountine, les effets de la montée du niveau de la mer sont accentués **par l'érosion des côtes. On doit cette érosion à la destruction des forêts et des mangroves provoquée par les activités de transformation du poisson.** Le quai de pêche constitue un lieu majeur pour le déchargement et le fumage du poisson. Les arbres et les arbustes du littoral et des forêts sont coupés afin de servir de combustible pour le fumage du poisson et la construction de pirogues⁹⁵. La construction d'infrastructures destinées aux touristes et aux pêcheurs (stations-service, installations frigorifiques) et l'intensification des activités de pêche entraînent une hausse de la fréquentation des côtes et l'appauvrissement de la végétation qui retient le sable. Toutes ces problématiques aggravent encore l'érosion des côtes⁹⁶.

À Guet Ndar et à Kafountine, l'élévation du niveau de la mer a des effets dévastateurs sur les communautés, car le rétrécissement du littoral affecte les activités de pêche et détruit les pirogues, les maisons et les infrastructures des pêcheurs



« La mer [...] a avalé beaucoup d'espace aujourd'hui. »

Alain, poissonnier interrogé à Kafountine⁹⁷



« Les problèmes les plus récents sont essentiellement l'avancée de la mer qui a provoqué le rétrécissement du littoral. Il y a de cela 15 ans la mer n'était pas au niveau actuel. Toutes les pirogues stationnaient sur la plage face à la mer. Aujourd'hui il n'y a presque plus de plage pour laisser les pirogues. Elles sont toutes de l'autre côté du fleuve parce que parfois la nuit, il y a des vents forts qui viennent de l'océan et très souvent lorsqu'ils se déchainent, lles eaux] détruisent des pirogues et des habitations aussi. »

Pêcheur et vice-président du Collectif national des pêcheurs artisans interviewé à Guet Ndar

90 Rachid Amara et al., 'The Senegalese Coastal and Marine Environment', in *World Seas: An Environmental Evaluation* (Elsevier, 2019), 855-73, <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-805068-2.00043-7>.

91 Janok P. Bhattacharya et Liviu Giosan, « Wave-Influenced Deltas: Geomorphological Implications for Facies Reconstruction », *Sedimentology* 50, no. 1 (février 2003) : 187-210, <https://doi.org/10.1046/j.1365-3091.2003.00545.x>.

92 Djiby Sambou et al., « Résilience Socio-Écologique Des Communautés Vulnérables Du Delta Du Fleuve Sénégal Face Aux Changements Climatiques », Les Papiers de La Fondation (Fondation Croix-Rouge française, 2020).

93 Ibid.

94 Loïc Brüning, « Érosion Des Côtes Au Sénégal : Migration et Stratégies d'adaptation. Étude de Cas Dans La Commune de Gandiol », dans *Actes d'une Journée d'étude ENVIRONNEMENT, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POPULATIONS : PROMOUVOIR LE DIALOGUE*, 2019, <https://libra.unine.ch/server/api/core/bitstreams/ce00886a-02cf-463e-92da-5ef7f73a15fo/content>.

95 Mamadou Barry, « Érosion cotière et impacts dans la commune de Kafountine (Basse Casamance) » (Mémoire de master, Université Assane Seck de Ziguinchor, 2017).

96 Ibid.

97 Tous les noms ont été remplacés par des pseudonymes.

Selon les pêcheurs rencontrés à Guet Ndar, les raz-de-marée liés à la hausse du niveau de la mer et à l'ouverture de la brèche ont causé plusieurs décès. Selon le chef du service régional des pêches de Saint-Louis, la brèche a déjà causé 12 accidents en 2023, dont 5 mortels⁹⁸. Un pêcheur nous confie également avoir eu un accident en mer lors de la traversée de la brèche le 25 décembre 2022 et avoir perdu l'un des membres de son équipage.

Les raz-de-marée sont traumatisants. Ils se produisent souvent en plein milieu de la nuit, détruisent les maisons et plongent les gens dans la peur⁹⁹.



« On se levait en pleine nuit pour trouver d'autres abris parce que l'eau envahissait nos maisons. »

Abdoulaye, pêcheur interrogé à Guet Ndar



« L'eau nous attaque souvent. Nous n'y pouvons rien. »

Moussa, pêcheur interrogé à Guet Ndar

En amplifiant les dangers et en détruisant les équipements, ces phénomènes climatiques et environnementaux dégradent les conditions de travail de la communauté de Guet Ndar. En effet, 60 % des pêcheurs interrogés déclarent que l'élévation du niveau de la mer affecte leurs moyens de subsistance. La brèche perturbe les courants marins et entraîne une dispersion des bancs de poissons vers le large. Les pêcheurs sont donc obligés d'investir dans des équipements plus grands et plus coûteux pour rentabiliser leurs campagnes de pêche¹⁰⁰, les exposant à un risque de perte financière plus important.



« Depuis 2003 que les autorités ont ouvert cette brèche, c'est devenu infernal. Pourtant, c'est la seule voie disponible pour aller en mer. Récemment, on a perdu une pirogue d'une valeur de 40 millions et nous n'avons pas d'assurance. Parfois, la marine fait des patrouilles devant la brèche, mais ce n'est pas très régulier. La brèche demeure vraiment un problème »

Cheikh, pêcheur interrogé à Guet Ndar

À Kafountine, la hausse du niveau de la mer et l'érosion des côtes entraînent une plus forte salinisation des sols qui contamine les sources d'eau potable et réduit considérablement les récoltes de riz.



« Cela affecte sur le plan économique. Par exemple, avec la réduction des superficies rizicoles cultivables, les rendements de la production sont réduits. Là où un cultivateur pouvait récolter 2 ou 3 tonnes, aujourd'hui c'est un peu moins d'une tonne. »

Maire de la commune de Kafountine

⁹⁸ 207 victimes ont été enregistrées entre 2004 et mars 2014. Voir Aichétou Seck : « Les pêcheurs migrants de Guet-Ndar (Saint-Louis du Sénégal) : Analyse d'une territorialité diverse entre espaces de conflits et espaces de gestion » (Université de Liège et Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 2014).

⁹⁹ Des témoignages similaires sont rapportés dans Zickgraf, « Keeping People in Place: Political Factors of (Im)Mobility and Climate Change », Social Sciences 8, no. 8 (29 juillet 2019).

¹⁰⁰ Ibid.

La présidente de l'association des femmes transformatrices de Kafountine nous explique que si ces problèmes climatiques et environnementaux n'ont pas conduit au déplacement des populations pour l'instant, cela pourrait être le cas à l'avenir.



«À ce jour nous n'avons pas encore connu de phénomène de déplacement massif. Mais nous subissons les effets de l'avancée de la mer. L'océan est fortement entré dans les terres, certaines îles sont à moitié perdues. En moins de 30 ans, la mer a occupé les terres. De plus en plus de familles déménagent pour s'installer à Diouloulou, Bignona, Ziguinchor, en Gambie et ici à Kafountine, car même s'il y a de nouvelles îles, elles ne sont pas toutes habitables du fait de la salinité des sols et de l'absence d'eau potable. Mais l'invasion marine touche la moitié des îles. Sept sur les 14 que compte Kaarone sont menacées.»

Présidente de l'association des femmes transformatrices, interrogée à Kafountine

SUREXPLOITATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Les communautés de Guet Ndar et de Kafountine sont toutes deux confrontées à la surexploitation des ressources halieutiques, mais dans des différentes mesures.

À Guet Ndar, le problème est principalement dû à la présence de chalutiers étrangers en provenance d'Europe ou de Chine qui raclent les sols marins et ne sont pas sélectifs dans leurs captures. Les évaluations montrent en effet une forte diminution des stocks de poissons ces dernières décennies¹⁰¹, imputable aux activités de pêche incontrôlées des navires étrangers¹⁰². La pêche artisanale, qui a été multipliée par dix entre 1950 et 2010, et la motorisation des pirogues, qui a permis d'augmenter les prises, contribuent également à la surexploitation¹⁰³. Les bateaux de pêche artisanale et industrielle se disputent donc des ressources de plus en plus rares. Les pêcheurs de Guet Ndar considèrent cette concurrence comme déloyale.

La pêche s'est encore compliquée avec l'installation d'une plateforme d'exploitation gazière au large de Saint-Louis en 2018¹⁰⁴, dans une zone très poissonneuse où les pêcheurs guet-ndariens avaient l'habitude de pêcher quotidiennement. Cette installation a engendré des conflits. Le 19 février 2023, par exemple, la marine a détruit la pirogue d'un pêcheur parce qu'il s'était approché trop près de la plateforme.

À Kafountine, la croissance du secteur de la pêche et le nombre de captures ont également un impact sur les ressources.

101 Kamarel Ba et al., 'Long-Term Fishing Impact on the Senegalese Coastal Demersal Resources: Diagnosing from Stock Assessment Models', *Aquatic Living Resources* 31 (2018): 8, <https://doi.org/10.1051/alr/2017046>.

102 Dyhia Belhabib et al., 'Euros vs. Yuan : Comparing European and Chinese Fishing Access in West Africa', *PLOS ONE* 10, no. 3 (20 mars 2015): e0118351, <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0118351>.

103 Dyhia Belhabib, Krista Greer et Daniel Pauly, « Trends in Industrial and Artisanal Catch Per Effort in West African Fisheries », *Conservation Letters* 11, no. 1 (2018) : e12360, <https://doi.org/10.1111/conl12360>. Ismaila Ndour et al., 'Changes in the Trophic Structure, Abundance and Species Diversity of Exploited Fish Assemblages in the Artisanal Fisheries of the Northern Coast, Senegal, West Africa', *African Journal of Marine Science* 36, no. 3 (3 July 2014): 361-68, <https://doi.org/10.2989/1814232X.2014.950696>.

104 BP, «Projet de Production de Gaz Grand Tortue/Ahmeyim - Phase 1 – Étude d'impact Environnemental et Social – Rapport Final Consolidé Intégrant Les Revues Réglementaires de La Mauritanie et Du Sénégal» (République Islamique de Mauritanie; République du Sénégal, 2019), https://www.bp.com/content/dam/bp/country-sites/en_mr/mauritania/home/pdf/esia-impact-reports/impact-report-vol-5.pdf.



« Il y a la diminution de la ressource. On peut dire que les stocks de poissons ont beaucoup diminué. Souvent lorsque cela est évoqué, les acteurs s'empressent d'accuser les autorités comme le ministère de tutelle; ils évoquent également la question des navires étrangers. En réalité, il faut reconnaître que le nombre de pirogues artisanales a aussi sensiblement augmenté. Il y a eu une évolution avec la modernisation des pirogues motorisées. Elles peuvent aller beaucoup plus loin en mer et y rester plus longtemps. Il s'agit d'une surexploitation de la ressource qui est à l'origine de la diminution de la ressource. Le poisson n'a plus de zones de reproduction. Ces dernières sont détruites parfois par les pêcheurs artisanaux faute de connaissance. La pêche des alevins destinés aux usines de farine de poisson contribue aussi à une surexploitation de la ressource. Les unités de congélation qui exportent les sardinelles qui pourtant sont destinées à la consommation locale constituent également un facteur de diminution. »

Coordinateur du Conseil local de pêche artisanale, interviewé à Kafountine

Tant à Guet Ndar qu'à Kafountine, les effets du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des activités industrielles s'entremêlent et se répercutent négativement sur les moyens de subsistance des communautés qui dépendent entièrement de la pêche. Un pêcheur de Guet Ndar explique notamment qu'en raison du coût élevé du matériel de pêche et du nombre insuffisant de prises, il ne peut plus rentabiliser ses investissements. D'autres participants livrent des témoignages similaires.



« La pêche industrielle, ou "destructive", que nous considérons comme un problème environnemental et qui est en compétition illégale avec la pêche artisanale, entraîne aujourd'hui beaucoup de conflits en mer. La sécurité alimentaire des familles de pêcheurs est menacée dans la mesure où la pêche industrielle prend tout ce qui devrait revenir aux pêcheurs artisanaux. Il faut relever que ces navires de pêche industrielle utilisent des chaluts de fond qui détruisent les habitats et l'écosystème marins. Par conséquent, nous avons une diminution des stocks de poissons. »

Représentant de Greenpeace Afrique, interviewé à Dakar

La rareté du poisson n'augmente pas seulement la précarité économique des personnes, elle a aussi un impact sur leur identité. Comme le dit un pêcheur : « Je suis pêcheur à Guet Ndar depuis toujours. Nos ancêtres étaient des pêcheurs et nous sommes devenus pêcheurs nous aussi. Nous ne savons rien faire d'autre. » Elle pousse par ailleurs les équipages à **s'aventurer de plus en plus loin dans les eaux des pays voisins** (par ex. : Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie) pour y trouver du poisson, les obligeant donc à être plus mobiles.

MOBILITÉS HUMAINES

83 % des personnes qui ont répondu à notre enquête à Guet Ndar n'ont pas quitté leur lieu d'origine et n'ont pas l'intention de le faire. Pourtant, la plupart d'entre elles ont des proches ayant déménagé. Certaines personnes pensent être obligées de quitter leur domicile un jour ou l'autre. Pour elles, c'est inévitable :



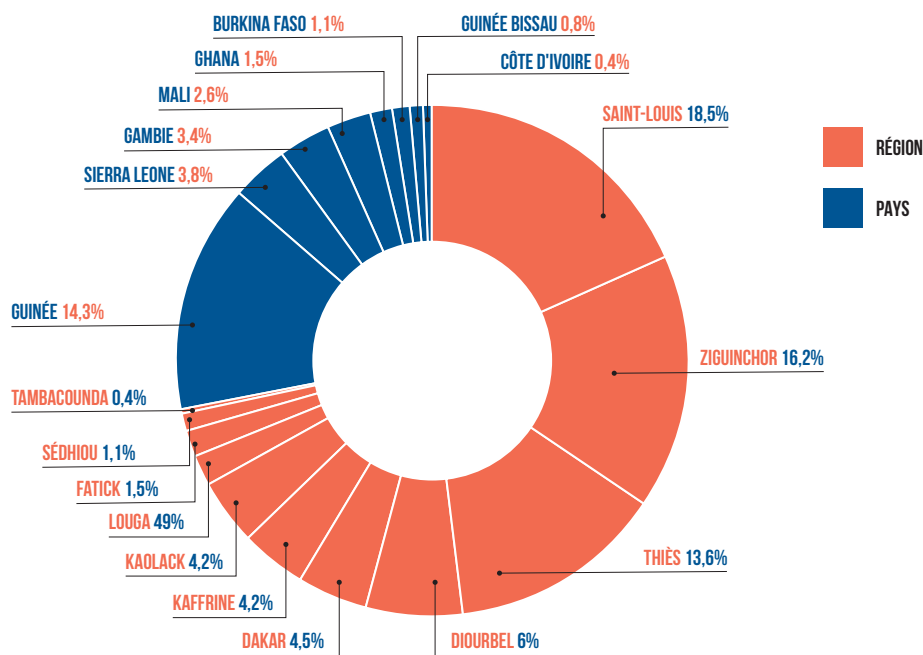
« Je pensais partir, moi. Je ne sais pas quand cela se fera mais un jour ou l'autre, nous serons tous obligés de partir; nous vivons dans des maisons très étroites. Nous sommes tous parents et beaucoup [de nos enfants] sont partis. »

Ousmane, pêcheur interrogé à Guet Ndar

Les personnes ont déménagé vers différentes destinations : 44 % sont parties dans une localité proche, 33 % ont rejoint la Mauritanie, 20 % sont allées dans une autre région (Ziguinchor, Thiès, Dakar, Fatick), une personne est partie en Guinée-Bissau et une autre en Espagne. La durée des migrations est très variable, allant de quelques mois à quelques années. **La grande majorité des personnes est revenue régulièrement, signe que leur mobilité est avant tout circulaire.**

À Kafountine, nous avons surtout parlé à des personnes venues travailler depuis d'autres régions du Sénégal ou des pays voisins (Fig. 11). La plupart d'entre elles vivent à Kafountine depuis plus de 5 ans (82 %) mais retournent régulièrement dans leur région d'origine.

Figure 11. Lieu d'origine des personnes interrogées à Kafountine
RÉGION OU PAYS D'ORIGINE DES PERSONNES INTERROGÉES À KAFOUNTINE



Globalement, notre étude identifie quatre grands types de mobilité : les évacuations d'urgence, les réinstallations planifiées suite à la perte d'un logement, les mobilités liées à la pêche et les migrations vers l'Europe.

ÉVACUATIONS D'URGENCE ET RÉINSTALLATIONS PLANIFIÉES

L'élévation du niveau de la mer entraîne la destruction de maisons à Guet Ndar. On estime que plus de 315 foyers ont été directement touchés par ces pertes entre 2018 et 2019¹⁰⁵. Les familles ont ainsi été évacuées vers des abris de fortune à Khar Yalla et Diougob Peul¹⁰⁶.

Les pêcheurs interrogés indiquent qu'il est très difficile de vivre sous des tentes, surtout durant les saisons chaudes et décrivent des conditions de vie indignes et indécentes. Ils mentionnent l'absence d'installations sanitaires convenables, notamment des toilettes, entraînant des problèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène pouvant provoquer des maladies¹⁰⁷. Ils décrivent les abris comme étant surpeuplés et inadaptés à la taille de leurs foyers. En effet, une autre étude indique qu'au début des évacuations vers Khar Yalla en 2017, plus d'une centaine de familles étaient hébergées dans seulement 67 tentes, ce qui représente plus de 20 personnes par tente¹⁰⁸. Deux pêcheurs expliquent également que les évacuations vers les abris d'urgence ont un impact négatif sur la scolarité des enfants. La distance entre les camps et le lieu de travail des pêcheurs engendre par ailleurs des coûts de transport supplémentaires qui pèsent encore plus sur leur situation économique.

Le gouvernement envisage actuellement de créer une bande de sécurité de 20 mètres de large et de 3,6 kilomètres de long sur la Langue de Barbarie entre l'océan et les quartiers de Guet Ndar, Ndar Toute et Goxu Mbacc. Cette bande permettrait de protéger les personnes vivant en bord de mer et de réduire les dégâts causés par l'avancée des eaux¹⁰⁹. **Ce programme prévoit la réinstallation définitive de 11 808 personnes directement menacées par l'avancée de la mer et le relogement des personnes sinistrées qui occupent des tentes à Khar Yalla ou au camp Gazeille.** Elles seront relogées sur un site de 15,71 ha à Diougob Peul où des habitations et des équipements collectifs sont en cours de construction.

Néanmoins, la communauté semble souvent réticente à l'idée d'être définitivement relogée. Elle reproche aux nouvelles maisons de ne pas être adaptées à la taille des foyers et regrette de ne pas avoir été suffisamment consultée tout au long du projet de réinstallation. Bien que certaines personnes aient vécu dans des abris d'urgence pendant plusieurs années, elles ont continué à faire quotidiennement la navette pour aller travailler. Elles se considèrent toujours comme Guet Ndariens et sont revenues ou souhaitent revenir malgré les conditions environnementales précaires.



« Nous sommes tous originaires de Guet Ndar, nos ancêtres y ont toujours vécu. [...] Si on nous autorise à y retourner, nous reconstruirons nos maisons et nous saurons nous réorganiser comme nous avons l'habitude de le faire. Nous préférons cette vie-là à celle que nous avons ici, même avec les maisons qu'ils construisent et qui ne sont pas adaptées. Toutes nos activités sont à Guet Ndar, vous voyez bien, à cette heure, tous les chefs de ménage sont là-bas, ils ne reviennent que le soir. Il nous est difficile de vivre loin de la langue de Barbarie. Notre vie y était plus facile, car la proximité du quai nous permettait de mener nos activités et avoir de quoi faire vivre nos familles. »

Président du comité de gestion du site de réinstallation

105 Oumar K Ndiaye. « Actualisation de l'étude d'impact environnemental et social de l'aménagement définitif du site de relogement de Djougop et de la libération de la bande des 20 mètres sur la Langue de Barbarie ». Projet de relèvement d'urgence et de résilience de Saint-Louis (SERRP) (Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'aménagement Des Territoires, 2022).

106 Fatima Kante et Ndèye Awa Fall, « Érosion Côtière et Déplacement de Populations. Étude de Cas Du Site de Recasement Des Sinistrés de La Langue de Barbarie Dans La Ville de Saint-Louis Du Sénégal », dans *Actes d'une Journée d'étude - Environnement, Changement Climatique et Populations : Promouvoir Le Dialogue*, 2019.

107 Ibid.

108 Ibid.

109 Ndiaye. « Actualisation de l'étude d'impact environnemental et social de l'aménagement définitif du site de relogement de Djougop et de la libération de la bande des 20 mètres sur la Langue de Barbarie. »



« Nous sommes des pêcheurs et nous avons toujours habité sur le littoral. Comment imaginer nous délocaliser dans une zone où nous serions incapables de pratiquer la pêche ? Nous ne savons rien faire d'autre. »

Représentant d'une association pour la promotion socio-économique des pêcheurs et acteurs de la pêche, interviewé à Guet Ndar

MOBILITÉS LIÉES À LA PÊCHE

Depuis toujours, la pêche implique de se déplacer. Comme le dit le vice-président du collectif national des pêcheurs artisans :



« Un pêcheur est, par la nature même de son travail, enclin à bouger. Comme on dit : "**le pêcheur suit le poisson**". Au fil des saisons, les pêcheurs changent de lieu pour trouver du poisson. »

Pêcheur et vice-président du Collectif National des Pêcheurs Artisans interviewé à Guet Ndar

Notre étude montre néanmoins que la rareté des stocks de poissons conduit les pêcheurs à exercer leur activité plus loin et à rester plus longtemps en mer sans rentrer. Souvent, ils ne reviennent qu'une fois par an pour les fêtes religieuses, alors que, par le passé, ils alternaient les campagnes de pêche au niveau local et à l'étranger¹¹⁰. Ceux qui partent chercher du poisson descendent le long de la côte sénégalaise vers Joal, Kayar, et Kafountine, ou remontent au nord vers Nouackchott et Nouadhibou. Certains se rendent également en Gambie, en Guinée ou au Libéria.

Guet Ndar se trouve juste à la frontière avec la Mauritanie et certaines zones de pêche traditionnelles des Guet Ndariens se situent derrière cette frontière. Mais ces dernières années, la Mauritanie a mis en place des politiques pour limiter l'accès à ses eaux territoriales. Les zones de pêche ancestrales sont donc moins accessibles, d'autant plus que la Mauritanie surveille étroitement sa frontière maritime. Aujourd'hui, les campagnes de pêche en Mauritanie sont soit organisées par des opérateurs économiques mauritaniens qui signent des contrats avec les pêcheurs de Guet Ndar, soit menées sans licence de pêche. En l'absence de permis, les pêcheurs risquent pourtant la confiscation de leur matériel. Certains pêcheurs que nous avons rencontrés ont d'ailleurs été arrêtés. Dans ces cas-là, ils reçoivent peu de soutien de la part de leur pays d'origine. Beaucoup n'ont pas de certificat d'état civil et n'ont pas connaissance des services consulaires ou des ambassades qui pourraient les aider.

Kafountine est un pôle de pêche important pour les professionnels du secteur, nous y avons donc rencontré beaucoup de personnes originaires des pays voisins et d'autres régions du Sénégal. Elles disent ne pas avoir rencontré de problèmes majeurs et selon elles, leur situation s'est plutôt améliorée depuis qu'elles se sont installées dans la région.

110 Seck, « Les pêcheurs migrants de Guet-Ndar (Saint-Louis du Sénégal) »



« Le premier pêcheur migrant à arriver ici à Kafountine se nommait Doudou Faye. C'est nous qui l'avions aidé à construire sa maison ici à Kafountine. Il est Sérère et nous Diolas, nous sommes cousins. Actuellement, il a deux maisons et un champ. Il s'est installé définitivement avec toute sa famille. Beaucoup de migrants ont fini par faire de même et cela démontre leur intégration au sein de la communauté. Beaucoup de membres de la communauté guinéenne ont aussi leurs maisons ici. J'ai personnellement aidé un guinéen à s'installer avec sa famille tout près de mon domicile. »

Souleymane, chef de village interrogé à Kafountine

Les populations des pays voisins, notamment les Guinéens, peuvent s'intégrer plus facilement dans cette nouvelle communauté grâce à l'absence d'obstacle juridique à leur installation. En effet, le traité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et ses protocoles, ainsi que le traité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), prévoient la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'installation entre ces pays.



« Je venais souvent et restais un ou deux ans avant de repartir en Guinée. Hormis les contrôles de routine aux frontières, je me suis rendu compte qu'il n'y avait aucune difficulté venant du gouvernement ou des services par rapport à l'établissement des étrangers et c'est pourquoi j'ai décidé de m'installer à Kafountine. »

Babakar, Guinéen travaillant à la transformation du poisson, interrogé à Kafountine

Cependant, **certaines personnes décrivent des conditions de vie parfois précaires.**



« Durant mon enfance, Joal était plein de pirogues et les activités autour de la pêche étaient florissantes. Je n'aurai jamais cru qu'un jour, je me retrouverais à faire de la transformation ailleurs qu'à Joal, surtout en laissant ma famille sur place. Mais je n'avais plus le choix vu la rareté de la ressource. En venant m'établir à Kafountine, j'avais emmené ma fille avec moi. Mais les charges et les conditions de vie étaient si précaires que j'ai dû la renvoyer à Joal. Il n'est jamais facile pour une personne de quitter sa maison et sa famille. Moi, ma fille me demande à chaque instant, lorsqu'on se parle au téléphone, quand est ce que je vais rentrer pour la voir. Je lui réponds souvent que très bientôt. »

Sokhna, femme travaillant à la transformation du poisson, interrogée à Kafountine

Plusieurs personnes évoquent des problèmes d'accès à des installations sanitaires. Pour elles, il est nécessaire de construire des toilettes, de fournir un accès à l'eau potable et d'améliorer la gestion des déchets.

Certaines personnes ont également rencontré des difficultés pour trouver un abri, notamment à leur arrivée.



« Beaucoup de pêcheurs migrants dorment à la belle étoile. Lorsqu'ils arrivent, le plus souvent, ils n'ont que le contact du chef de village. Malheureusement, ce dernier ne peut accueillir tout le monde. »

Coordinateur du Conseil local de pêche artisanale, interviewé à Kafountine

Les hommes et les femmes rencontrés à Kafountine évoquent par ailleurs la pénibilité de leur travail et sa précarisation croissante, à mesure que les stocks de poissons s'amenuisent.



« Je suis guinéen et je travaille comme porteur de caisses de poissons. Le travail est très dur ici. On porte des caisses de plus de 50 kg chaque jour. Nos parents se disent que nous sommes partis à l'aventure pour travailler et ils nourrissent de l'espoir. Mais ici le travail n'est pas régulier. Le travail se fait manuellement, on porte les caisses sur nos têtes et c'est très pénible. Pour brûler le poisson dans les fours, c'est très difficile aussi. La fumée peut gêner tes yeux et quand tu tombes malade, tu te retrouves seul. »

Assane, Guinéen transportant des caisses de poisson, interrogé à Kafountine

MIGRATIONS VERS L'EUROPE

La nécessité d'aller de plus en plus loin pour pêcher, aggravée par le manque de licences de pêche et l'épuisement des stocks de poissons, pousse certains pêcheurs à considérer l'émigration irrégulière comme une alternative leur permettant d'accéder à des moyens de subsistance et d'envoyer de l'argent à leur famille¹¹¹. En dernier recours, certains pêcheurs décident de partir en Europe. Sur les 224 personnes interrogées ayant séjourné à Guet Ndar, 53 % indiquent avoir de la famille partie en Espagne. Le départ de proches vers ce pays ne concerne qu'une seule personne à Kafountine, mais le sujet a été évoqué dans plusieurs entretiens.

Les jeunes, en particulier, percevraient les migrations vers l'Europe comme l'une des seules options leur permettant de trouver des débouchés économiques durables et de subvenir aux besoins de leur famille.



« Beaucoup de nos amis sont aujourd'hui en Espagne parce que la vie à Guet Ndar ne nous est pas favorable. »

Lamine, pêcheur interrogé à Guet Ndar



« Nos ancêtres ne connaissaient que leur terroir ; l'émigration irrégulière vers l'Europe n'a jamais fait partie de nos mœurs. Mais si vraiment nous en sommes arrivés à ce stade, c'est parce que les gens ne savent plus quoi faire. »

Cheik, pêcheur interrogé à Guet Ndar



« Moi personnellement, j'ai payé le transport à deux de mes frères qui voulaient se rendre irrégulièrement en Europe. C'était un peu vers la fin de la pandémie du coronavirus. La pression sociale était insupportable et finalement grâce à Dieu, ils sont arrivés sains et saufs. »

Astou, mareyeuse interrogée à Kafountine

111 Brüning, « Érosion Des Côtes Au Sénégal »; Zickgraf, « Relational (Im)Mobilities ».

Kafountine est considéré comme un lieu de transit, où les personnes venant d'autres régions du Sénégal et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest font escale avant de partir pour l'Europe. La localité est isolée et jalonnée d'îles inhabitées qui sont autant de cachettes idéales pour les passeurs. Dans certains cas, des personnes finissent par y rester parce qu'elles n'ont pas assez d'argent pour continuer leur voyage ou pour retourner chez elles.

Parfois, les départs finissent en tragédie. En juin 2022, le chavirement d'une pirogue au large des îles de Kassel, qui a causé la mort de 15 personnes¹¹², a particulièrement ému la communauté.



« Le phénomène de l'immigration irrégulière existait depuis longtemps mais il a atteint son apogée en 2006. Alors l'UE, en collaboration avec certains États, a mis en place le projet Frontex pour lutter contre les départs au niveau local. Il faut dire que Kafountine comme Saint Louis sont des lieux de départ. Ici à Kafountine, les gens qui s'adonnaient à cette activité s'organisaient dans la commune en regroupant les candidats dans des maisons avec l'aide d'une certaine complicité. Une fois qu'ils avaient atteint un certain nombre, ils prenaient le départ. Quand ce système a été découvert, ils ont changé de tactique et ont décidé de regrouper les gens dans les îles qui sont à Kafountine. Les candidats rejoignaient individuellement les îles mais ne restaient pas dans les villages, au sein de la population, mais plutôt en forêt. D'autres partaient de la Gambie vers les îles. Les candidats étaient surtout des personnes venant du Fouladou (Kolda, Vélingara, Sédhiou) qui n'ont pratiquement jamais vu la mer et ne savent même pas à quoi sert un gilet de sauvetage. Kafountine était connue surtout pour la pêche et le tourisme. Mais le phénomène de l'immigration irrégulière a été comme une tache d'huile pour la commune. Certaines pirogues étaient fabriquées en Gambie qui est un État indépendant et il nous était difficile de procéder à des enquêtes sur place. Les candidats qui étaient regroupés au sein des îles très lointaines n'avaient pas d'eau pour boire et ne se nourrissaient que d'huîtres. Ils étaient laissés là-bas attendant le jour du départ. Il arrivait qu'il y ait des morts. Dans nos interventions, nous avons eu à secourir 43 personnes notamment avec le chavirement à Kassel. »

Chef du centre secondaire de la Haute Autorité chargée de la coordination de la sécurité maritime, de la sûreté maritime et de la protection de l'environnement marin

Certaines personnes, bien que conscientes des dangers qu'elles encourent en traversant la mer pour aller en Espagne, considèrent que le risque est justifié. Par exemple, un pêcheur de Kafountine explique qu'il voulait partir malgré les risques dans le but d'aider sa famille, mais que celle-ci ne l'a pas laissé faire.

RECOMMANDATIONS

1. AGIR SUR LES CAUSES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ **Restaurer et gérer les stocks de poissons de manière participative et éco-responsable.** Adapter les prélèvements à la capacité de régénération de la ressource, vérifier l'application des règlements qui protègent les alevins et tous les poissons n'ayant pas atteint la taille de capture, contrôler les équipements et les techniques de pêche, instaurer des taxes plus élevées sur les prises des bateaux de pêche industrielle et privilégier l'octroi de licences aux pêcheurs artisanaux plutôt qu'aux chalutiers industriels étrangers permettraient aux petits pêcheurs de conserver leurs moyens de subsistance tout en limitant l'épuisement des stocks de poissons. L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi participatif d'une politique de pêche durable permettraient de régénérer les stocks de poissons et de défendre les intérêts des pêcheurs artisans sénégalais.

112 CANALACTU, « Chavirement d'une pirogue à Kafountine : 15 morts et 92 rescapés, 7 présumés convoyeurs en garde à vue », 1er juillet 2022, <https://canalactu.com/a-la-une/chavirement-dune-pirogue-a-kafountine-15-morts-et-92-rescapés-7-presumes-convoyeurs-en-garde-a-vue/>.

- ▶ **Protéger les communautés contre l'érosion des côtes.** Pour pallier l'aggravation rapide de l'érosion côtière et protéger les habitations du littoral, il faut bâtir des infrastructures de type digues et brise-vagues. Parallèlement, il est essentiel de s'attaquer aux facteurs qui aggravent cette érosion en arrêtant ou en limitant la déforestation et la construction de nouveaux bâtiments sur le littoral et en créant des aires protégées.

2. AMÉLIORER LES RÉPONSES D'URGENCE FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ **Veiller à ce que les hébergement d'urgence fournissent un accès suffisant aux besoins fondamentaux :** refuges sécurisés et adaptés, nourriture et eau potable, services d'eau, d'assainissement et d'hygiène adéquats, soins de santé immédiats, poursuite de l'éducation des enfants, indemnisation pour les dommages et la perte des biens matériels, des logements et des moyens de subsistance, et enfin soins de santé mentale.

3. ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ **Mettre en place des dispositifs favorisant la professionnalisation des pêcheurs artisans** par l'attribution de cartes de pêcheurs professionnels, la création d'une protection sociale (assurance, sécurité sociale) et la formation professionnelle.
- ▶ **Inciter les communautés de pêcheurs à enregistrer leurs enfants** pour leur permettre d'accéder à l'éducation et à la professionnalisation dans le secteur.
- ▶ **Mettre en place un système de compensation des pertes subies par les communautés de pêcheurs artisans, suite à la mise en place de plateformes d'exploitation d'hydrocarbures** et autres exploitations minières selon les revenus qu'elles génèrent.
- ▶ **Dialoguer avec les communautés** et les inclure dans les projets gouvernementaux qui les concernent : réinstallation, formation à d'autres métiers, développement de chaînes de valeur, etc.

4. RENDRE LES MOBILITÉS PLUS SÛRES

- ▶ **Concevoir et mettre en œuvre des programmes de réinstallation planifiée avec la participation** des populations déplacées (qu'elles soient victimes de catastrophes ou non) pour s'assurer que ces plans répondent à leurs besoins et à leurs impératifs.
- ▶ **Promouvoir les migrations circulaires des professionnels de la pêche** grâce à des accords de partenariat ou de coopération avec des États hors CEDEAO. Pour y parvenir, les demandes de licences de pêche pour la Mauritanie doivent aussi être intégrées dans le cadre global de négociations bilatérales et la pêche doit figurer en priorité dans les accords de partenariat avec les pays voisins (Guinée Bissau, Gambie, République de Guinée et sous-régions).
- ▶ **Fournir une assistance administrative et une protection juridique aux professionnels de la pêche**, les informer sur les services diplomatiques et consulaires dont ils peuvent bénéficier, les impliquer dans la gouvernance et le suivi des mobilités vers d'autres pays et mettre en place des mécanismes de protection de leurs intérêts dans le cadre de contrats avec les opérateurs de la filière à l'étranger.
- ▶ **Inciter les pêcheurs à utiliser les services consulaires dans les pays de destination.**



© COPYRIGHT SETH BERRY

ANALYSE CROISÉE

Les chapitres précédents analysent les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les communautés de trois pays différents :

- ▶ les habitants de Koyra Upazila sur les côtes du Bangladesh, exposés à des cyclones récurrents, des inondations et la salinité des sols ;
- ▶ les habitants de San Juan La Lima, localité du nord-ouest du Honduras touchée par de graves inondations après le passage des ouragans Eta et Iota en 2020 ;
- ▶ les professionnels de la pêche vivant à Guet Ndar et Kafountine au Sénégal, confrontés à l'épuisement des stocks de poissons et l'érosion du littoral.

Dans ce chapitre, nous mettons en perspective ces études de cas, dans le but de comprendre comment les différents problèmes environnementaux affectent la vie et la mobilité des personnes dans des contextes différents et quelles sont leurs conséquences sur les droits humains.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT : DES FACTEURS QUI AGGRAVENT LA VULNÉRABILITÉ

Les trois études de cas montrent que plusieurs communautés dans le monde ressentent de plus en plus les effets néfastes du changement climatique. Par exemple, les tempêtes tropicales semblent redoubler d'intensité à mesure que la température à la surface de la mer grimpe¹¹³ :

- ▶ Au Bangladesh, les cyclones de catégorie 4 (vitesse du vent entre 209 et 251 km/h) ont augmenté de 31,25 % par rapport aux cyclones recensés entre 1986 et 2011, alors qu'ils n'avaient

113 James B. Elsner, James P. Kossin et Thomas H. Jagger, « The Increasing Intensity of the Strongest Tropical Cyclones », *Nature* 455, no. 7209 (septembre 2008) : 92-95, <https://doi.org/10.1038/nature07234>.

progressé que de 6,1 % entre 1960 et 1985¹¹⁴. Depuis 2007, les habitants de Koyra Upazila sont durement touchés par des cyclones, notamment Sidr (2007), Aila (2009), Bulbul (2019), Amphan (2020) et Yaas (2021).

- ▶ Le Honduras a connu 30 tempêtes tropicales en 2020, soit deux fois plus que la moyenne des années précédentes, parmi lesquelles 13 se sont transformées en ouragans dont 6 de catégorie 3 et 4¹¹⁵. En 2020, les habitants de la communauté de San Juan La Lima ont été très durement touchés par Eta et Iota, des ouragans de catégorie 4, qui se sont abattus sur eux en seulement deux semaines.

Un autre exemple d'effet néfaste du réchauffement climatique est l'élévation du niveau de la mer. Ce réchauffement provoque la dilatation thermique des océans et la fonte des glaciers et des calottes glaciaires¹¹⁶ :

- ▶ Depuis 2000, dans le quartier de Guet Ndar au Sénégal, la montée des eaux entraîne un recul du littoral de 0,61 mètre par an¹¹⁷ et réduit considérablement les surfaces habitables de la population.

Les études de cas démontrent que les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sont souvent multiples et interdépendants. Le cas du Sénégal met en évidence la façon dont les effets du changement climatique sont aggravés par l'activité humaine, facteur de dégradation de l'environnement. Le pillage et la destruction des ressources halieutiques par les pêcheurs industriels étrangers et le non-respect des zones de pêche protégées et des zones de repos biologique se combinent au réchauffement des températures à la surface des eaux. En conséquence, les stocks de poissons s'épuisent, au grand dam des populations côtières locales.

Ces effets néfastes se ressentent d'autant plus fortement que la pauvreté, le manque d'infrastructures adaptées et l'absence de préparation sont des phénomènes interdépendants. Ces facteurs se renforcent mutuellement. La pauvreté réduit les capacités d'investissement dans les infrastructures tandis que l'insuffisance d'infrastructures et le manque de ressources aggravent la pauvreté. Ce cercle vicieux exacerbe les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

En résumé, nous constatons que le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont un impact considérable sur les vulnérabilités nombreuses et interdépendantes des populations. Ces problèmes sont accentués par des facteurs socioculturels tels que le genre, l'âge et l'appartenance ethnique et par le fait qu'ils touchent des communautés économiquement vulnérables aux crises¹¹⁸. L'interconnexion et le renforcement mutuel de ces facteurs créent un ensemble de difficultés très complexe. Les événements climatiques et environnementaux, qu'ils soient soudains ou progressifs, mettent en péril la disponibilité des besoins fondamentaux tels que l'eau potable, la nourriture et les soins de santé. Les populations, privées d'accès à ces ressources, voient ainsi leurs conditions de vie se dégrader encore davantage. Les pertes économiques et les déplacements qui en résultent contribuent à l'appauvrissement, même si les communautés s'efforcent de se relever, de reconstruire ou de s'adapter, lorsque c'est possible.

114 Manik Kumar Saha et Niaz Ahmed Khan, « Changing Profile of Cyclones in the Context of Climate Change and Adaptation Strategies in Bangladesh », *Journal of Bangladesh Institute of Planners* 7 (2014) : 63-78.

115 CEPAL, « Evaluación de los efectos e impactos causados por la tormenta tropical Eta y el huracán Iota en Honduras », 5 May 2021, <https://repositorio.cepal.org/handle/11362/46853>.

116 NASA Global Climate, « Sea Level | NASA Global Climate Change », Climate Change : Vital Signs of the Planet, consulté le 14 juin 2023, <https://climate.nasa.gov/vital-signs/sea-level/>; J Warrick et J Oerlmans, « Sea Level Rise », in *Climate Change : The IPCC Scientific Assessment*, J.T. Houghton, G.J. Jenkins, et J. J. Ephraums (Cambridge University Press, 1990).

117 Ibid.

118 IPCC, 'Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation and Vulnerability - Summary for Policymakers', 2014, https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar5_wgII_spm_en.pdf.

IMPACT SUR LA SÉCURITÉ PHYSIQUE

L'impact sur la sécurité physique des personnes est particulièrement visible dans le cas de catastrophes climatiques soudaines. On estime que 26 personnes ont perdu la vie lors du cyclone Amphan au Bangladesh en 2020¹¹⁹ et 94 durant les ouragans Eta et Iota au Honduras la même année¹²⁰.

Le cas du Sénégal montre d'ailleurs comment la progressivité du changement climatique combinée à la dégradation de l'environnement (tel que l'épuisement des ressources halieutiques ou l'accélération de l'érosion de la Langue de Barbarie causée par l'ouverture d'une brèche) peut aussi avoir des conséquences fatales. Les pêcheurs sont obligés de naviguer de plus en plus loin pour trouver du poisson et s'assurer une source de revenus. Cet éloignement les expose à des risques plus importants. Dans les trois études de cas, les personnes concernées témoignent des pertes et des souffrances qu'elles subissent à cause des problèmes environnementaux.

Dans le cas de catastrophes soudaines, l'absence de mesures d'anticipation suffisantes comme des systèmes d'alerte ou des plans d'évacuation entraîne des risques supplémentaires pour la sécurité. Le cas de San Juan, au Honduras, illustre bien ce problème : un grand nombre de personnes ne sont pas parties à temps et se sont retrouvées piégées par les inondations provoquées par Eta et Iota. Un homme raconte même avoir sauvé son fils alors qu'il avait de l'eau jusqu'au cou. En revanche, grâce au renforcement des dispositifs de gestion des catastrophes, le Bangladesh a considérablement réduit les pertes humaines causées par les cyclones (de 500 000 décès en 1970 à 4234 en 2007)¹²¹. Le pays a ainsi mis en place des systèmes d'alerte précoce, des abris anticycloniques, des plans d'évacuation, des digues le long de ses côtes et des programmes de reboisement. Il a par ailleurs amélioré sa communication et la diffusion des informations.

IMPACT SUR LES BESOINS FONDAMENTAUX

Les études de cas mettent en évidence le danger que représente le manque d'accès aux besoins fondamentaux comme le logement, la nourriture, l'eau, les équipements sanitaires, les soins de santé physiques et psychologiques, ainsi que l'éducation.

Par exemple :

- ▶ À Koyra, la salinité des sols entraîne une pénurie d'eau potable provoquant des diarrhées chez les habitants, notamment chez les enfants, avec de graves répercussions sur leur santé. D'autre part, le manque d'infrastructures adaptées empêche l'acheminement de services essentiels pendant et après les catastrophes climatiques, compliquant encore le retour à la normale.
- ▶ À San Juan, les inondations empêchent certaines personnes d'accéder à la nourriture et détériorent le système d'égouts. Ces dommages provoquent la contamination de l'eau potable par des bactéries et mènent parfois à des hospitalisations.
- ▶ Dans les trois études de cas, les inondations et la montée des eaux sont décrites comme des événements traumatisants qui entraînent des problèmes de santé mentale. L'aspect répétitif des phénomènes climatiques et environnementaux conduit certaines personnes à vivre dans la crainte de répétitions de telles situations, provoquant parfois chez elles un stress post-traumatique. D'autres études confirment que les dégâts, la perte des moyens de subsistance et les déplacements causés par des problèmes environnementaux, comme les inondations, peuvent entraîner de graves conséquences sur la santé mentale, notamment des troubles du stress post-traumatique, troubles anxieux et des dépressions¹²².

119 ReliefWeb, 'Tropical Cyclone Amphan – May 2020', 9 Mai 2023, <https://reliefweb.int/disaster/tc-2020-000136-mmr>.
120 Amnesty International, 'The devastating impact of hurricanes Eta and Iota in Honduras', 2020, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/12/devastating-impact-hurricanes-eta-iota-honduras/>.

121 Ubydul Haque et al., 'Reduced Death Rates from Cyclones in Bangladesh: What More Needs to Be Done?', *Bulletin of the World Health Organization* 90, no. 2 (1er février 2012) : 150–56, <https://doi.org/10.2471/BLT.11.088302>.

122 Ana Fernandez et al., « Flooding and Mental Health: A Systematic Mapping Review », *PLOS ONE* 10, no. 4 (10 avril 2015) : e0119929, <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0119929>; Shilu Tong, 'Flooding-Related Displacement and Mental Health', *The Lancet Planetary Health* 1, no. 4 (1er juillet 2017) : e124–25, [https://doi.org/10.1016/S2542-5196\(17\)30062-1](https://doi.org/10.1016/S2542-5196(17)30062-1).



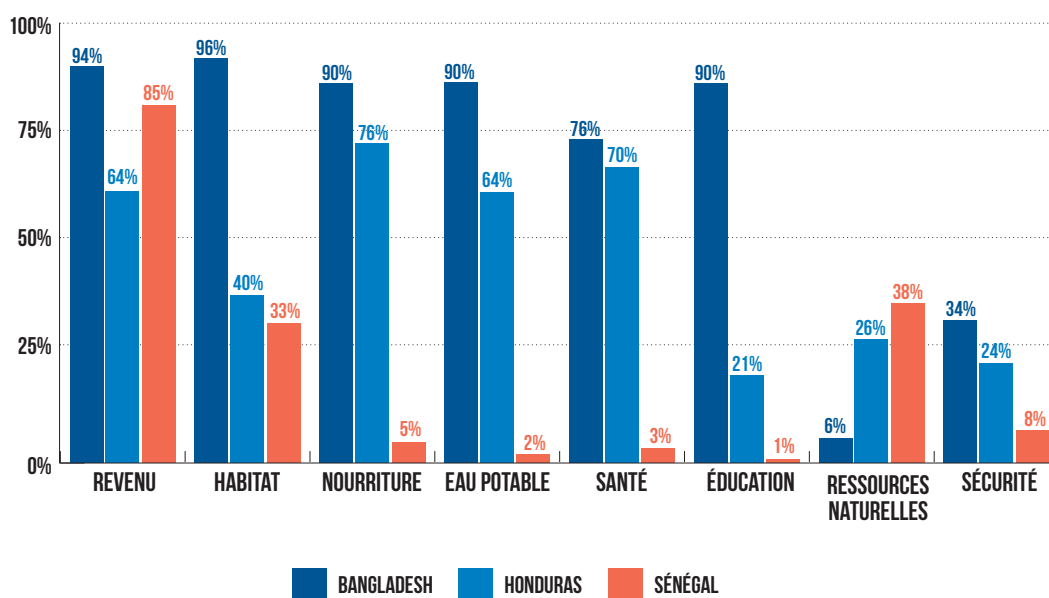
« Lors du premier ouragan, certaines familles ont peut-être réussi à sauver quelques affaires, mais avec le deuxième ouragan, elles ont tout perdu. [...] Beaucoup de personnes sont prises d'angoisse à chaque fois qu'il pleut. Nous avons reçu beaucoup de gens comme ça qui ont développé une phobie de l'eau, des petits enfants qui ne veulent pas prendre de bain, par exemple. Ils souffrent de phobie, d'anxiété et de dépression à cause du sentiment d'impuissance face à un événement incontrôlable. »

Brenda, bénévole dans une organisation de la société civile locale à San Juan

La figure ci-dessous (Fig. 12) montre l'impact visible et considérable des catastrophes climatiques soudaines (Bangladesh et Honduras) sur l'accès immédiat des populations à leurs besoins fondamentaux. Dans le cas de phénomènes climatiques à évolution lente, tels que l'épuisement des stocks de poissons au Sénégal, les problèmes d'accès aux besoins fondamentaux sont perçus comme étant liés à la perte de revenus. **Les effets progressifs du changement climatique sur l'accès des populations à ces besoins sont profonds et durables**, même si les personnes interrogées ne font pas nécessairement le lien entre les effets persistants de ces phénomènes et les difficultés croissantes qu'elles rencontrent pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

Figure 12. Impact des problèmes climatiques et environnementaux sur les personnes interrogées au Bangladesh, au Honduras et au Sénégal

COMMENT CE PROBLÈME ENVIRONNEMENTAL VOUS A-T-IL IMPACTÉ ?



L'aide d'urgence destinée à soutenir les personnes face à ces problèmes se révèle souvent **disparate et inégale**. À Koyra, les denrées alimentaires et biens de première nécessité (riz, eau, couvertures, moustiquaires et abris) sont fournis, toutefois cette distribution est perçue comme inconsistante. Les personnes sinistrées pointent notamment l'absence de bonne gouvernance et des pratiques contraires à l'éthique. La corruption et le favoritisme de la part de personnes en position de pouvoir ou d'influence constituent des obstacles à l'aide humanitaire. De même, à San Juan, des personnes ayant reçu de la nourriture, des bons, des kits de couchage, des vêtements, des équipements ménagers, de l'eau, des kits de nettoyage et des médicaments, indiquent que l'aide n'est pas toujours insuffisante, adaptée ou distribuée de manière juste et équitable. Elles suspectent notamment des détournements de fonds et une politisation de l'aide.

Dans les trois études de cas, des abris d'urgence sont mis à disposition, mais ils ne permettent pas toujours aux personnes de répondre à leurs besoins. Par exemple, un homme venant de Koyra qui a vécu dans un abri raconte que sa famille et lui avaient eu des difficultés à trouver de la nourriture, de l'eau et des installations sanitaires, rendant « *très difficile leur survie dans un tel environnement* ». Un membre de la société civile de San Juan explique : « *Une école ou un centre communal n'est pas un abri, ils ne remplissent même pas les conditions minimales : il n'y a pas d'eau, pas de matelas, il n'y a rien. Ces conditions de vie causent des souffrances plus grandes que celles subies pendant la catastrophe de San Juan* ». L'utilisation des écoles comme abris d'urgence est également un obstacle pour l'éducation des enfants, tant à Koyra qu'à San Juan. Pour les habitants de Guet Ndar qui ont été évacués vers des abris d'urgence, l'absence d'un dépôt d'ordures à proximité des familles et l'accès limité à l'eau courante posent des problèmes d'hygiène et de santé. L'eau était disponible à des horaires irréguliers et la pression était faible, ce jusqu'aux mesures prises pour améliorer l'approvisionnement quotidien grâce à l'utilisation d'un réservoir. Ce type d'initiative permet d'améliorer les conditions d'hygiène et de santé.

Le non-respect des standards humanitaires dans le déploiement de l'aide d'urgence signifie que les populations vulnérables ne peuvent pas toujours répondre à leurs besoins. À San Juan, certaines personnes signalent également des cas de harcèlement sexuel et d'abus à l'encontre de femmes et d'enfants.

Si l'aide d'urgence immédiate est fournie (du moins dans une certaine mesure), l'aide à long terme, durable et anticipée fait souvent défaut. Or, l'accès aux besoins fondamentaux n'est pas un problème à régler uniquement au lendemain des catastrophes soudaines. Il doit l'être également sur le long terme. En effet, les dommages causés au système d'égouts de San Juan ont restreint l'accès à l'eau potable pendant des mois, entraînant de graves problèmes de santé. La salinisation des sols et des sources d'eau à Koyra, Guet Ndar et Kafountine a des répercussions à long terme sur l'accès à l'eau potable et sur la sécurité alimentaire.

Le manque de coordination entre les autorités locales, les premiers secours (qui appartiennent souvent eux-mêmes aux communautés impactées) et l'aide nationale ou extérieure constitue un autre problème majeur. Cette insuffisance engendre parfois une duplication des programmes d'aide ou un soutien inadapté.



« En raison du manque de coordination, il arrive que plusieurs organisations fassent le même type de travail, avec le même programme, au même endroit. Résultat : certaines personnes reçoivent de l'aide en double quelque part, tandis que d'autres sont oubliées ailleurs. »

Responsable d'une ONG travaillant dans le domaine du changement climatique et des migrations à Koyra

APPAUVRISSMENT

Dans les trois études de cas, nous constatons que les cyclones, les ouragans, l'élévation du niveau de la mer, les inondations, l'érosion des côtes et la salinisation entraînent la destruction des maisons, des terres, des biens personnels et professionnels, ainsi que des bouleversements dans la vie professionnelle des populations. Les conséquences sont doubles : perte de biens et perte de moyens de subsistance. À mesure que les moyens de subsistance disparaissent, les communautés s'appauvrissent, perpétuant ainsi le cycle des vulnérabilités.

En perdant leurs terres et leurs habitations, beaucoup perdent les investissements de toute une vie.



« Avant, avec mon mari, nous cultivions les terres autour de chez nous et nous allions pêcher dans la rivière. Même si nous n'avions pas beaucoup d'argent, notre famille s'en sortait bien avec ce qu'elle avait. En 2007, Sidr est arrivé soudainement et a détruit notre maison. Certaines de nos plantations ont été endommagées. Mon mari a contracté un prêt de 20 000 taka [20 000 BDT/184 USD]¹²³ et il a réparé notre maison. Nous avons remboursé quelques dettes et nous avons repris nos cultures. La récolte a été bonne. Nous avons pensé que des jours meilleurs nous attendaient. Mais en 2009, tout a basculé lorsque Aila a frappé notre région. Les digues ont été complètement détruites, ce qui a entraîné une longue inondation qui a duré deux à trois ans. Tous les habitants ont perdu leurs maisons et leurs biens de valeur. »

Farhana, femme interrogée à Koyra

Ce témoignage illustre l'aspect répétitif des dégâts, notamment l'impact qu'ils ont sur les logements et l'activité professionnelle des habitants, ce qui nuit aux efforts de reconstruction. Le même phénomène se retrouve à Guet Ndar, où les crues ont endommagé non seulement les maisons des habitants, mais aussi leurs pirogues et leur matériel de pêche. De même, à San Juan, au Honduras, où de nombreuses personnes travaillent au noir, les dégâts infligés aux habitations ont entraîné, pour les petits commerçants, la perte de leur activité.

En plus d'avoir perdu leur investissement et leurs biens, nombre de personnes peinent à retrouver les moyens de réinvestir car elles n'ont plus de revenus. La perte de revenus est ainsi considérée comme l'un des principaux effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur tous les sites (Fig. 12). Après un événement soudain, la durée d'incapacité de travail est variable. En revanche, les phénomènes à évolution progressive ont systématiquement un impact à long terme sur les revenus et les moyens de subsistance des personnes concernées. Pour celles qui dépendent essentiellement de la pêche et de l'agriculture, comme c'est le cas à Guet Ndar, Kafountine et Koyra Upazila, l'épuisement des ressources halieutiques et la salinisation des sols et des sources d'eau les empêchent de vivre décemment de leur travail sur le long terme.



« Nous investissons à perte. Le coût du matériel est très cher et nous pouvons aller en mer et revenir sans rien à cause de la raréfaction de la ressource. Les pêcheurs qui se plaignent de cette situation sont nombreux. Ils n'arrivent plus à s'en sortir même pendant la saison où le poisson est abondant. »

Youssouf, pêcheur interrogé à Guet

123 Toutes les devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de l'étude : 1 USD = 109 BDT.

Pour faire face à leurs difficultés économiques, certaines personnes contractent des emprunts pour reconstruire leurs maisons et redémarrer leur activité professionnelle. C'est notamment le cas des personnes rencontrées à Koyra, où la récurrence des catastrophes environnementales les contraint à souscrire des emprunts auprès de plusieurs organismes de microcrédit. **Ces prêts les plongent parfois dans la spirale de l'endettement.**

L'impact économique du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les trois sites se traduit par une plus grande difficulté des communautés à subvenir à leurs besoins fondamentaux. Ce constat témoigne du manque de coordination entre les actions humanitaires et les programmes de développement censés garantir un soutien adapté tout au long de l'année.

Pour compenser leur perte de revenus, certaines personnes changent d'activité professionnelle ou se déplacent davantage. Les pêcheurs de Guet Ndar et de Kafountine utilisent des pirogues plus grandes et partent pêcher plus loin. Les habitants de Koyra remplacent leurs activités agricoles par l'élevage de crevettes ou vont travailler dans des usines (p.ex. : briqueteries, industrie de l'habillement) dans d'autres régions du Bangladesh ou à l'étranger.

IMPACT SUR LA CULTURE ET L'IDENTITÉ

En perturbant les écosystèmes et en modifiant les schémas météorologiques, le changement climatique ébranle des connaissances traditionnelles qui sont profondément ancrées dans l'environnement, ce qui peut entraîner la disparition du patrimoine et des pratiques culturelles. La hausse du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques extrêmes obligent les communautés à abandonner leurs terres ancestrales, entraînant une rupture avec leurs terroirs et la perte de leur identité culturelle.

Comme le montre également cette étude, l'obligation pour les personnes impactées d'adapter leur activité économique aux nouvelles circonstances a un impact considérable sur leur identité. En effet, leur métier d'origine a souvent un ancrage générationnel et culturel important. À Koyra, nous constatons que de nombreuses personnes doivent changer de profession. Les agriculteurs deviennent ouvriers journaliers, les mères au foyer vont travailler dans les fours à briques, les enseignants dans l'industrie de l'habillement, etc. À Guet Ndar, les habitants craignent de ne pas pouvoir continuer à vivre de la pêche.



« Je suis pêcheur à Guet Ndar depuis toujours. Nos ancêtres étaient des pêcheurs et nous sommes devenus pêcheurs nous aussi. Nous ne savons rien faire d'autre. »

Cheikh, pêcheur interrogé à Guet Ndar

Ces changements de profession peuvent entraîner un sentiment de dépossession et de perte de statut social. Les personnes ne travaillent plus sur leurs terres, avec leurs propres moyens de production ou dans un métier qu'elles connaissent. Elles peuvent aussi ressentir une perte d'identité lorsque leur profession relève d'un héritage familial, comme c'est le cas pour les pêcheurs de Guet Ndar. Ce sentiment contribue à la défiance à l'égard des programmes de reconversion destinés à faciliter la transition du métier de pêcheur vers d'autres activités. Ces programmes semblent être appliqués selon une approche descendante, sans qu'il y ait au départ, d'échanges significatifs avec les communautés.

MOBILITÉS ENVIRONNEMENTALES

Nous avons constaté que les impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la sécurité physique, l'accès aux besoins de base, les moyens de subsistance, la culture et l'identité des populations sont interconnectés. Hormis dans le cas de phénomènes environnementaux soudains qui contraignent les gens à se déplacer, les facteurs environnementaux exacerbent souvent d'autres difficultés et facteurs de mobilité. Dans cette section, nous examinons les différents types de mobilité qui sont ainsi induits et les enjeux de droits humains qui y sont liés.

DES SCHÉMAS DE MOBILITÉ COMPLEXES

LES MOTEURS DE LA MOBILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Il existe de nombreuses raisons et considérations qui poussent une personne à quitter son lieu d'origine. Dans cette étude, les catastrophes soudaines telles que les inondations sont des facteurs directs de mobilité puisqu'elles détruisent les logements et forcent les habitants à partir. Ce départ est souvent temporaire et le déplacement proche. Dans un premier temps, les personnes reviennent nettoyer, réparer et protéger leur maison (comme à San Juan), ou reprendre leurs activités professionnelles (comme à Guet Ndar). Dès que c'est possible, elles se réinstallent définitivement.

Si les facteurs environnementaux jouent un rôle important dans la décision de migrer, ils ne sont pas toujours la seule cause de mobilité – ils interagissent avec d'autres facteurs et les renforcent¹²⁴. Par exemple, les habitants de Koyra partent souvent travailler dans des briqueteries dans d'autres régions du Bangladesh ou en Inde suite à la perte de leurs moyens de subsistance. Parfois, leurs terres sont détruites dans leur totalité ou doivent être vendues pour rembourser leurs dettes. En pareil cas, travailler dans un four à briques ponctuellement ou en tant que saisonnier est le seul moyen pour eux de joindre les deux bouts. Mais la plupart du temps, cette solution constitue une régression en termes de statut social et de situation économique : ils ont plus de dettes et de dépenses, mais leur salaire est bas et précaire. Ce type de mobilité est généralement envisagé non pas comme une solution permanente, mais comme un moyen de s'adapter aux nouvelles conditions environnementales et économiques afin de pouvoir, à terme, vivre dans des conditions décentes sur les sites impactés.

Dans tous les témoignages recueillis, on retrouve un élément récurrent : les habitants cherchent d'abord à rester sur leur lieu d'origine ou à y revenir. C'est surtout lorsque les événements sont récurrents ou que les dégâts sont irrémediables qu'ils décident de partir définitivement.

SCHÉMAS DE MOBILITÉ ENVIRONNEMENTALE

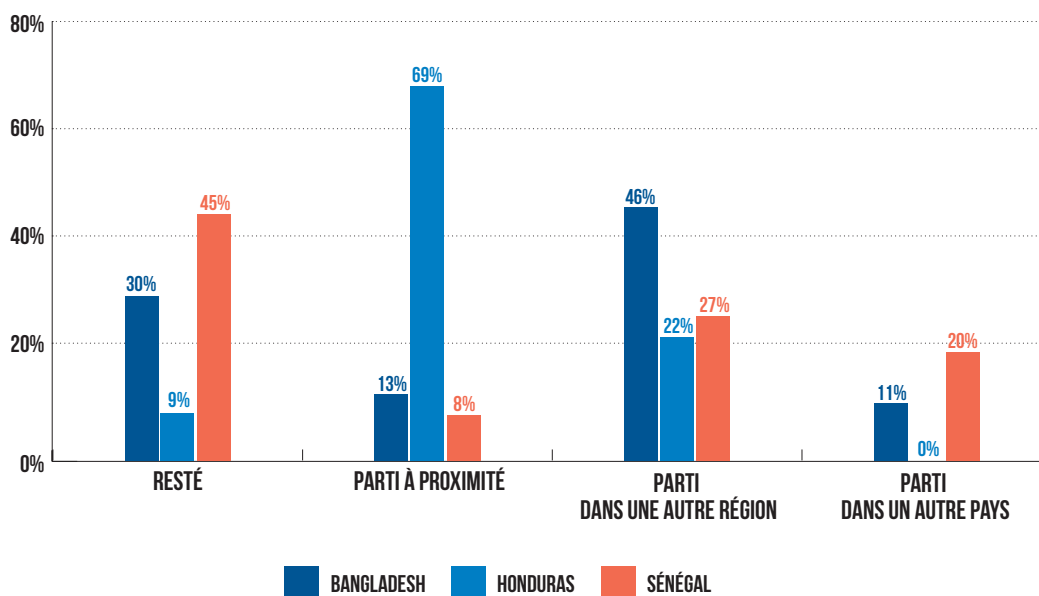
Dans les trois études de cas, si l'on observe comment les personnes se déplacent après des phénomènes environnementaux (figure 13), on constate que les (im)mobilités environnementales varient selon les contextes. Les personnes touchées peuvent soit rester, soit se déplacer vers des lieux proches, vers d'autres régions de leur pays, ou à l'étranger. À San Juan, où l'on se concentre sur un événement climatique survenu il y a 2 à 5 ans, nous observons une tendance claire : la majorité des personnes interrogées ont déménagé dans un endroit proche, et aucune n'est partie à l'étranger. Au Bangladesh et au Sénégal, où les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement ont commencé à se faire sentir il y a plus de dix ans et persistent depuis, la majorité des personnes interrogées ont déménagé dans une autre région ou un autre pays. Ce constat semble indiquer que lorsque les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement deviennent récurrents et/ou persistent dans le temps, les déplacements s'effectuent sur de plus longues

124 Mixed Migration Centre, « Migration Drivers and Decision-Making of West and Central Africans on the Move in West and North Africa: A Quantitative Analysis of Factors Contributing to Departure », 2021, <https://mixedmigration.org/resource/migration-drivers-and-decision-making-of-west-and-central-africans-on-the-move/>.

distances et davantage de personnes prennent le risque d'emprunter des voies de migration irrégulières pour partir à l'étranger.

Figure 13. (Im)mobilités des personnes interrogées au Bangladesh, au Honduras et au Sénégal

DESTINATION PAR SITE DE RECHERCHE



Savoir si les personnes restent ou partent ne permet pas nécessairement de connaître l'ampleur de leurs déplacements. Pour comprendre les schémas d'(im)mobilité, il est important de prendre en compte chaque contexte particulier. En cas de catastrophe soudaine, les communautés sont contraintes de quitter leur domicile pour des raisons évidentes de sécurité. Mais cette mobilité reste limitée, tant en termes de distance parcourue que de temps d'absence. Par exemple, bien que parmi nos 3 études de cas, les habitants de San Juan soient les moins nombreux à rester sur leur lieu d'origine, ce sont eux qui se déplacent le plus près de chez eux et le moins longtemps. La plupart des personnes doivent quitter leur domicile durant les inondations, mais elles restent à proximité (chez des parents, dans des abris d'urgence ou sous des abris de fortune). Elles reviennent régulièrement pour surveiller leur maison et la nettoyer, et retournent définitivement chez elles dès qu'elles le peuvent. À l'inverse, la majorité des personnes interrogées au Sénégal indiquent être restées sur place. Or, Guet Ndar est (jusqu'à présent) le seul cas étudié où une réinstallation planifiée est en cours, puisque les habitants d'une partie de la Langue de Barbarie sont actuellement évacués pour être relogés de manière permanente en raison de l'érosion irréversible des côtes et de la récurrence des raz-de-marée.

Nos études de cas montrent la difficulté d'appréhender les phénomènes de mobilité environnementale. Ces phénomènes ne sont pas linéaires, ils s'additionnent en fonction des opportunités et des difficultés rencontrées et leur définition peut évoluer. Les personnes peuvent être déplacées de manière temporaire, revenir, être à nouveau déplacées localement ou partir chercher du travail ailleurs. Elles peuvent d'abord partir provisoirement, puis à long terme, vers une ou plusieurs destinations, tout en conservant un ancrage dans leur lieu d'origine :

- ▶ À San Juan, même déplacées à cause des inondations, les personnes sinistrées font souvent des allers-retours entre leur domicile et le lieu où elles se sont réfugiées.
- ▶ À Guet Ndar, certains pêcheurs se déplacent localement, puis se lancent dans des campagnes de pêche qui peuvent les conduire dans d'autres régions du Sénégal ou en Mauritanie pour de longues périodes, avant de revenir et de repartir à nouveau. Les mobilités

liées à la pêche sont par essence non linéaires. Comme nous dit un pêcheur : « *les pêcheurs suivent le poisson* ». En ce sens, les facteurs environnementaux ne créent pas nécessairement de nouveaux types de mobilités, mais intensifient plutôt les mobilités existantes. En effet, les pêcheurs partent pour des campagnes plus longues et plus lointaines. Certaines personnes ne reviennent à Guet Ndar qu'une fois par an pour des fêtes religieuses et plusieurs ont de la famille dans d'autres ports de pêche¹²⁵. Ces deux situations leur permettent de mieux s'enraciner localement tout en conservant un fort attachement à leur lieu d'origine.

- ▶ À Koyra, où les habitants sont confrontés à la fois à des catastrophes soudaines et récurrentes et à des phénomènes à évolution progressive, les mobilités régionales et internationales relèvent de l'évacuation d'urgence et sont liées à la nécessité de trouver de nouveaux moyens de subsistance. Dans de nombreux cas, les personnes sont d'abord déplacées en raison d'un cyclone, puis reviennent chez elles. Elles contractent ensuite des prêts pour reconstruire leurs maisons et redémarrer leurs activités économiques. Cependant, ces projets peuvent être mis à mal lorsqu'un autre cyclone frappe la région ou si leur activité économique ne leur permet plus de gagner leur vie et de rembourser leur prêt. Elles cherchent alors d'autres sources de revenus, en travaillant notamment dans des briqueteries dans d'autres régions du pays ou en Inde. Ces mobilités sont généralement envisagées comme temporaires (pour compenser la perte de biens et de revenus ou pour rembourser des dettes) ou saisonnières lorsqu'elles s'inscrivent dans une stratégie de diversification des revenus à long terme. Les personnes vont ainsi travailler dans des briqueteries pendant six mois en hiver, puis partent plusieurs semaines pour la saison des récoltes, avant de se déplacer pour un autre travail pendant les autres saisons. Plusieurs personnes à Koyra nous confient être parties à l'étranger après avoir rencontré un intermédiaire qui leur avait promis un travail leur permettant de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Finalement, elles ont été exploitées et ont dû retourner dans leur pays d'origine, souvent plus endettées qu'elles ne l'étaient avant de partir.

Si au sein des deux communautés côtières du Sénégal, les mobilités s'intensifient mais ne changent pas fondamentalement, la gestion des frontières a une incidence sur la façon dont les populations vivent ces déplacements. Avec la militarisation de la frontière maritime avec la Mauritanie, les mobilités qui faisaient traditionnellement partie de l'activité de pêche à Guet Ndar ont soudainement été traitées comme des migrations de pêche internationale et soumises à des restrictions légales spécifiques. Cela a eu un impact considérable sur les déplacements des pêcheurs.

Par opposition, Kafountine accueille des professionnels de la pêche venus d'autres régions du Sénégal (y compris Guet Ndar) et des pays voisins (Guinée, Sierra Leone, Gambie, Mali, Ghana). Mobilités régionale et internationale s'y confondent, car ces deux types de déplacement ont pour origine la recherche d'un emploi dans le secteur de la pêche et sont facilités par l'absence de barrières légales. En effet, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest garantit la liberté de circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement entre ces pays.

CONSÉQUENCES SUR LES DROITS HUMAINS

Les mobilités environnementales ont souvent des conséquences contradictoires. D'un côté, elles aident les individus et les familles à faire face à leur situation et, de l'autre, elles les placent dans des conditions de vie précaires. L'absence de politiques et de programmes pour garantir des conditions de déplacement favorables et de réelles possibilités d'améliorer les conditions de vie rend les personnes encore plus vulnérables et les expose à des risques accrus de violation de leurs droits humains.

125 La polygamie est courante au Sénégal.

PROGRAMMES DE RÉINSTALLATION

Face aux effets changement climatique et la dégradation de l'environnement, des programmes de réinstallation permanente sont parfois nécessaires. Si les communautés impactées ne sont pas pleinement impliquées à chaque étape de ce processus, cela peut porter atteinte à leur droit à la terre et à leur droit à rester dans leur lieu d'origine. À Guet Ndar, certaines évacuations temporaires d'urgence tendent à se prolonger, car la Langue de Barbarie s'érode rapidement. Un programme de relogement permanent est donc en cours. Cependant, ce programme suscite des réticences, car il a été conçu et mis en œuvre sans que les populations concernées n'aient été consultées. Elles n'ont pas le choix de leur destination et se sentent forcées de quitter leurs maisons pour aller dans des logements qui ne répondent pas à leurs besoins ou qui ne correspondent pas à leur mode de vie traditionnel. Cette situation leur donne le sentiment de se faire exproprier.

MOBILITÉS INTERNES

Hormis lorsqu'il s'agit d'évacuations d'urgence ou de réinstallations planifiées, les mobilités internes sont souvent autant liées aux causes climatiques et environnementales qu'aux problèmes économiques qu'elles engendrent. Travailler dans un autre secteur économique et dans une autre région veut souvent dire prendre un emploi mal rémunéré qui expose les personnes à des risques d'exploitation, d'abus sexuels et de précarité.

Certains habitants de Koyra sont victimes d'exploitation dans les fours à briques où ils partent travailler et où ils ne reçoivent pas les salaires prévus. Les conditions de travail exposent aussi les femmes à des risques d'abus sexuels.



« J'ai décidé d'aller travailler dans un four à briques à Manikganj, Dhaka. Ils ont dit qu'ils me paieraient 180 taka [180 BDT/1,65 USD] par jour de travail, mais ils ne payaient que 150 taka [150 BDT/1,38 USD]. Parfois, ils ne payaient pas du tout. Je suis alors allée dans une autre briqueterie et j'ai commencé à travailler avec une avance de six mois accordée par le sardar [le patron] de cette briqueterie. J'ai pris 20 000 taka [20 000 BDT/184 USD] en guise d'avance. Mais après 20 jours de travail, des hommes ont commencé à m'importuner. Ils ont commencé à me harceler sexuellement et certains ont tenté d'abuser de moi. »

Farhana, femme interrogée à Koyra

Si les mobilités internes restent souvent saisonnières, certaines personnes finissent par partir travailler dans des zones urbaines comme Dhaka pour de plus longues périodes. Parfois, elles envoient de l'argent à leur famille restée au pays, ou emmènent leur famille avec elles. Une fois arrivées dans les grandes villes, où les prix sont plus élevés et où elles n'ont accès qu'à des emplois mal rémunérés, elles finissent souvent par se retrouver dans des bidonvilles. Elles ont alors des difficultés à subvenir à leurs besoins fondamentaux, comme de disposer d'un logement décent, de nourriture, d'eau, d'installations sanitaires, de soins de santé ou de services éducatifs pour leurs enfants. De même, les habitants de Guet Ndar et d'autres régions du Sénégal qui se sont installés à Kafountine pour trouver du travail dans le secteur de la pêche, sont parfois confrontés à des conditions de travail et de vie précaires, avec notamment des problèmes pour accéder à l'eau et à des sanitaires.

MIGRATIONS INTERNATIONALES

La migration internationale est également perçue comme un moyen d'assurer des moyens de subsistance, tant pour les personnes qui partent que pour celles qui restent (par le biais d'envois de fonds). Mais selon les voies de migration choisies, on constate des violations des droits humains sous différentes formes.

Les personnes originaires de pays voisins qui se sont installées à Kafountine perçoivent majoritairement ces migrations comme positives. Elles bénéficient d'un droit de séjour et d'éta-

blissement accordé par le traité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui démontre l'intérêt de ce type d'accords régionaux.

En revanche, on observe des violations des droits humains lorsque des personnes partent en utilisant des voies de migration irrégulières. Elles impliquent :

- ▶ **des risques pour la sécurité** des personnes qui entreprennent de longs voyages à pied ou en mer, comme c'est le cas pour celles qui quittent le Sénégal pour l'Europe, ou le Honduras pour les États-Unis.
- ▶ **un endettement**, comme le racontent les habitants de Koyra ayant fait appel à des passeurs et autres intermédiaires. Ces derniers promettent des emplois à l'étranger en échange de grosses sommes d'argent. Les personnes migrantes se retrouvent alors prisonnier de la spirale de l'endettement qui avait déjà commencé avec les cyclones.
- ▶ **des arrestations et des exactions de la part des gardes-frontières**, comme le vivent les pêcheurs de Guet Ndar qui continuent de pêcher sans permis sur leurs zones ancestrales, de l'autre côté de la frontière mauritanienne.
- ▶ **la détention**, mentionnée par des personnes de Koyra qui ont passé entre 6 mois et 5 ans en prison en Inde et à Oman, car elles n'avaient pas de statut légal pour résider dans ces pays.
- ▶ **l'exploitation par le travail**, comme en témoignent les habitants de Koyra qui ont été abusés par leurs employeurs. Ces derniers ne leur ont pas versé les salaires convenus, leur ont fait subir des violences physiques, des privations de nourriture et du harcèlement, ou les ont menacés d'appeler la police et de révéler leur absence de statut légal s'ils se plaignaient.

Les visas ne suffisent pas à garantir la protection des migrants contre les emplois précaires et mal rémunérés. Pour cela, une législation sur le travail et des droits sociaux supplémentaires sont nécessaires. En effet, les personnes dont le visa de travail est lié à un seul employeur, comme c'est souvent le cas pour le travail domestique, peuvent être victimes d'exploitation. Par exemple, le témoignage d'une femme de Koyra montre que les visas de travail et l'absence de droit sociaux pour les travailleurs et travailleuses domestiques à Oman, comme dans d'autres pays, exposent les personnes concernées à des abus et à de l'exploitation¹²⁶.



« Une fois adulte, je suis allée à Oman il y a plusieurs années. J'y suis restée trois ans. J'y suis rentrée avec l'aide de mon frère. Pour mon visa et mon passeport, j'ai payé un lac taka [100 000 BDT/919 USD]. Je gagnais 25 000 taka par mois. J'y suis entrée légalement, mais ils ne m'ont pas payée comme ils me l'avaient promis. Ils m'avaient dit qu'ils me paieraient 40 000 taka [40 000 BDT/368 USD], mais ils ne m'ont payé que 20 000 taka. Ils me battaient, alors j'ai décidé de m'en aller. Je n'ai jamais protesté. Ils me donnaient un petit déjeuner léger le matin et du riz pour le déjeuner. Je ne comprenais pas bien leur langue, alors ils me battaient. Aujourd'hui, je travaille comme ouvrière à la journée, je laboure la terre et je fais la cuisine dans une briqueterie. »

Barsha, femme ayant participé à un groupe de discussion à Koyra

Face à ces problèmes, les personnes semblent avoir peu de solutions, peu de connaissances de leurs droits et peu de soutien de la part des autorités et des consulats de leur pays d'origine. Ces manquement les privent de protection et portent atteinte à leur droit à la dignité et à leur droit à migrer.

126 Human Rights Watch, "I Was Sold", 13 juillet 2016, <https://www.hrw.org/report/2016/07/13/i-was-sold/abuse-and-exploitation-migrant-domestic-workers-oman>.



RECOMMANDATIONS

Les témoignages, les expériences et les analyses présentés dans ce rapport montrent la complexité de la crise socio-environnementale que nous traversons et son impact sur les droits humains. Les trois études de cas décrivent différentes situations dans lesquelles les personnes touchées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement ne bénéficient pas de protection adaptée – qu'elles restent sur leur lieu d'origine, qu'elles se déplacent à l'intérieur de leur pays ou qu'elles franchissent des frontières. Ce ne sont là que quelques exemples parmi les nombreux problèmes que rencontrent les personnes qui ne sont pas suffisamment protégées contre les risques environnementaux.

Pour répondre à ces problématiques, le Secours Catholique – Caritas France préconise une approche des mobilités environnementales basée sur les droits humains, qui garantisse le droit des personnes touchées par les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement à quitter leur lieu de vie ou à y rester en toute sécurité.

Cette approche suppose de mettre en œuvre les cadres juridiques et les accords non contraignants déjà existants, mais aussi de proposer des solutions supplémentaires adaptées au contexte. Il est important que ces cadres apportent des réponses durables, élaborées en collaboration avec les communautés touchées, afin qu'elles correspondent à leurs besoins.

1. ADOPTER UNE APPROCHE DES MOBILITÉS ENVIRONNEMENTALES FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS

Secours Catholique – Caritas France plaide pour une approche fondée sur les droits humains qui prenne en compte les droits fondamentaux des personnes et leurs vulnérabilités spécifiques plutôt que leur statut, tout en reconnaissant l'ampleur croissante du changement climatique et de la dégradation de l'environnement comme des facteurs de migration qui engagent la responsabilité de la communauté internationale.

Cette approche se base sur :

1. LE RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE

- ▶ Les droits fondamentaux, à savoir le droit à la vie, à la santé, à l'éducation, à un niveau de vie suffisant et à la liberté de quitter son pays sont fondés sur le respect de la dignité et de la valeur de chaque être humain. Ils sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966). Nous affirmons que ces droits doivent être garantis pour tous, et notamment pour les personnes vivant dans des zones touchées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement, et pour celles qui se déplacent à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays pour ces raisons.

2. RECONNAÎTRE LE LIEN ENTRE MOBILITÉ, CHANGEMENT CLIMATIQUE, DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES RESPONSABILITÉS ASSOCIÉES

- ▶ Le lien entre changement climatique, dégradation de l'environnement et mobilité est largement documenté et ne peut plus être ignoré. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont des problèmes mondiaux qui obligent les populations à faire face à une vulnérabilité accrue et à des violations de leurs droits fondamentaux, alors que leur responsabilité dans ces problèmes est souvent limitée. Les parties qui contribuent à l'aggravation de ces problèmes doivent prendre leurs responsabilités et faire le nécessaire pour protéger les personnes touchées. Les pays industrialisés, dont les actions ont un impact négatif majeur sur le changement climatique et la dégradation de l'environnement, doivent assumer la responsabilité financière. Quant à la responsabilité juridique, elle incombe aux États, qui doivent mettre en œuvre des mécanismes de protection.

3. CONSIDÉRER LES MIGRANTS ENVIRONNEMENTAUX COMME DES MIGRANTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ET LES PROTÉGER EN TANT QUE TELS

- ▶ Dans ses *Principes et lignes directrices sur la protection des droits humains des migrants en situation de vulnérabilité*, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) désigne les personnes migrantes victimes de catastrophes naturelles, du changement climatique ou de la dégradation de l'environnement comme des personnes en situation de vulnérabilité. Les droits humains de ces personnes ne sont pas pleinement respectés et font davantage l'objet de violations et d'abus. Ce constat est également partagé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Nous plaçons pour que cette vulnérabilité soit prise en compte dans les politiques migratoires afin d'assurer la protection des personnes qui traversent les frontières pour fuir les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

LE POINT DE VUE DU SECOURS CATHOLIQUE – CARITAS FRANCE CONCERNANT LE DÉBAT SUR LE STATUT DE RÉFUGIÉ CLIMATIQUE

Pour remédier au manque de protection entourant les migrations environnementales, la reconnaissance d'un statut de réfugié climatique à travers l'élaboration d'un protocole facultatif à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés est régulièrement proposée. Cette proposition est notamment soutenue par le Rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques.¹²⁷

Toutefois, le Secours Catholique – Caritas France considère que les droits et besoins fondamentaux des personnes affectées doivent prévaloir sur la définition d'un statut.

Plusieurs raisons expliquent cette divergence de point de vue :

1. **La réouverture des discussions sur la convention de Genève fait craindre qu'elle n'entraîne une baisse du niveau de protection des réfugiés, compte tenu du contexte international actuel,** marqué par des attaques généralisées contre la réinstallation des réfugiés et le droit d'asile dans de nombreux pays.
2. **Même si un tel statut était défini, la charge de la preuve nécessaire à son obtention, qui est déjà extrêmement difficile à apporter dans le cadre de la convention existante, le serait encore plus dans le cas des migrations environnementales.** Comme le démontre ce rapport, le changement climatique et la dégradation de l'environnement renforcent des vulnérabilités préexistantes en plus d'en créer de nouvelles. Bien souvent, les populations n'associent pas directement les causes de leur migration à l'existence de problèmes climatiques, mais plutôt à la recherche d'opportunités économiques et de solutions contre l'insécurité alimentaire, les conflits et les violences qui résultent de ces problèmes. Il est donc particulièrement difficile d'essayer d'identifier un seul facteur de migration qui permet d'entrer dans la catégorie de « migrant/réfugié environnemental » et pas dans d'autres.
3. **Le caractère non linéaire des mobilités environnementales ne correspond pas à la trajectoire linéaire prévue pour le statut de réfugié.** Comme le révèle ce rapport, les personnes touchées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement partent, reviennent et repartent pour des destinations différentes. Or, le statut de réfugié suppose que les personnes ne bénéficient plus de la protection de leur pays d'origine et qu'elles n'y retournent plus. Donc, la création d'une nouvelle catégorie de « réfugiés climatiques » risque de forcer l'homogénéisation de situations très complexes et spécifiques à certains contextes, et d'exclure des personnes affectées par le changement climatique qui n'entrent pas parfaitement dans la catégorie définie ou qui ne peuvent pas prouver qu'elles y entrent.
4. **La création d'une nouvelle catégorie pourrait alimenter des discours d'exclusion** qui différencient les migrants considérés comme « bons », « acceptables » ou « légitimes », méritant d'être protégés, et ceux considérés comme « mauvais », « indésirables » ou « illégaux », qui seraient criminalisés et socialement exclus.

¹²⁷Ian Fry, « Proposer des options juridiques pour protéger les droits de l'homme des personnes déplacées au-delà des frontières internationales en raison du changement climatique » Mandat du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques, Assemblée générale des Nations Unies, 2023.

2. GARANTIR LE DROIT DE SE DÉPLACER

Ce rapport met en lumière l'absence de protection concernant les mobilités environnementales. Cette protection implique de garantir le droit de migrer (au sens de pouvoir quitter son pays et entrer dans un autre) et le respect des droits fondamentaux tout au long des déplacements.

1. METTRE EN PLACE DES VOIES DE MIGRATION SÛRES ET LÉGALES

- ▶ **Pour éviter l'aggravation, au travers des migrations, de la précarité des personnes touchées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement, il est nécessaire de créer des voies de circulation sûres.** Ces voies permettraient d'éviter les décès aux frontières et de protéger les personnes contre le trafic et la traite des êtres humains, la détention arbitraire et l'exploitation par le travail. Elles permettraient également d'appliquer d'autres droits garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme le droit de choisir son lieu de résidence (article 13), le droit à un niveau de vie décent (article 25) ou, plus globalement, le droit à la dignité.
- ▶ **Si l'on considère les mobilités transfrontalières, les questions de protection et le manque de lois relatives aux migrations environnementales s'inscrivent dans un vide juridique plus large touchant les personnes migrantes.** Les politiques migratoires actuelles ne prévoient que des voies de migration légales limitées et traitent comme des criminels les personnes qui voyagent sans statut légal. Le principal dispositif de protection internationale accordé aux migrants est le statut de réfugié, mais les critères d'octroi de ce statut sont limités aux personnes ayant subi des persécutions dans le passé ou craignant avec raison des persécutions en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à un groupe social particulier. Ces critères ne concernent donc qu'une minorité de personnes. Protéger les migrants environnementaux implique plusieurs aspects du droit international. Cette complexité entrave la mise en place de protections juridiques globales et le déploiement d'une assistance aux migrants environnementaux.
- ▶ **Ce rapport montre que les schémas de mobilité induits par les facteurs environnementaux sont divers et complexes, brouillant souvent les frontières entre les mobilités forcées ou volontaires, environnementales ou économiques, internes ou internationales, à court terme ou à long terme, définitives, temporaires ou répétées. Pour tenir compte de cette diversité et de cette complexité, il n'existe pas de solution unique. Nous recommandons donc de mettre en action plusieurs instruments, nouveaux ou existants, qui soient adaptés aux différents contextes et besoins des migrants environnementaux.** Ces voies peuvent prendre la forme d'accords régionaux instaurant la liberté de circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement entre différents pays. Elles peuvent également inclure l'octroi de visas (humanitaires, de travail ou d'études), la création de corridors humanitaires dans le cadre de partenariats avec des organisations de la société civile, des conventions régionales élargissant la définition de réfugié (voir exemples ci-dessous) ou une levée de l'obligation de visa, soit pour une population donnée, soit dans le cadre du regroupement familial, permettant aux membres d'une famille de rejoindre un parent dans un pays sûr.
- ▶ Le développement de ces voies peut être facilité par la mise en œuvre de cadres existants, tels que :
 - **Le Pacte mondial sur les migrations (2018)**, via par exemple son objectif 2, qui reconnaît les effets du changement climatique comme un facteur négatif de migration. Son objectif 5 propose aussi des mesures concrètes pour développer des voies de migration sûres et légales dans le respect des droits humains pour toutes les personnes migrantes, en prenant en compte leurs besoins de protection, de travail, de vie de famille, etc. Cependant, le Pacte mondial sur les migrations n'est pas juridiquement contraignant et son application au niveau des États à travers des plans nationaux de mise en œuvre est inégale d'une région à l'autre. Il ne tient pas suffisamment compte des interconnexions entre changement climatique, dégradation de l'environnement et

mobilité. Les États doivent donc concrétiser de toute urgence les engagements pris dans le cadre du Pacte mondial sur les migrations et appliquer des normes strictes en matière de responsabilisation.

- ▶ **La convention d'Addis-Abeba sur les États africains (1969) et la déclaration de Carthagène en Amérique (1984)** élargissent les critères définissant le statut de réfugié au sens de la Convention de Genève pour y intégrer les «circonstances troublant gravement l'ordre public», permettant ainsi d'inclure les risques environnementaux. Si la convention d'Addis-Abeba est rarement appliquée dans les 41 États signataires, quinze pays d'Amérique latine ont intégré la définition de réfugié donnée par la déclaration de Carthagène dans leur législation nationale¹²⁸. La mise en œuvre de ces dispositifs internationaux dans les législations nationales constitue une avancée positive en ce qui concerne les déplacements liés au climat. Cependant, ils n'apportent pas de réponse au problème des mobilités environnementales à évolution progressive, pour lesquelles d'autres accords sont nécessaires.
- ▶ **Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998, non contraignants) et la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (2009, contraignante)** engagent la responsabilité des États à prendre «les mesures nécessaires pour assurer la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à la suite d'une catastrophe naturelle ou humaine, y compris en rapport avec le changement climatique».

4. GARANTIR LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX ET L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE DANS SON PAYS ET À L'ÉTRANGER

- ▶ Comme nous l'avons vu dans ce rapport, le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont un impact négatif sur la situation économique des personnes. Ces dernières quittent souvent leur lieu d'origine en étant encore plus vulnérables financièrement. Elles n'ont alors d'autre choix que de prendre des emplois mal rémunérés qui ne leur permettent pas d'accéder à un logement décent et les exposent au risque d'être exploitées. Cette situation se produit aussi bien à l'intérieur de leur pays qu'à l'étranger. Les personnes sans statut légal sont particulièrement exposées, même s'il est évident que les visas ne peuvent, à eux seuls, garantir la protection des migrants en situation d'emploi précaire ou mal rémunéré. Les visas de travail liés à un seul employeur, comme c'est souvent le cas des visas pour les travailleurs et travailleuses domestiques, augmentent les risques d'être exploité et victime d'abus.
- ▶ Dès lors, les personnes en situation de mobilité environnementale doivent pouvoir bénéficier d'un droit du travail et de droits sociaux pour que les principes d'équité, de dignité et d'égalité soient respectés sur le marché de l'emploi partout dans le monde. L'octroi de ces droits garantit la protection de tous les individus contre l'exploitation et la discrimination, **quels que soient leur nationalité ou leur statut migratoire**. Au-delà du droit au travail, il est essentiel de garantir le droit du travail.
- ▶ Si les personnes disposent des moyens et des ressources nécessaires, elles pourront participer activement à la société, apporter leur contribution aux communautés locales et favoriser la résilience face au changement climatique.
- ▶ Toutes les parties prenantes doivent collaborer pour mettre en place des cadres juridiques et des dispositifs de protection sociale globaux, ainsi que des mécanismes de suivi et d'application de ces droits. L'accès à ces droits nécessite une assistance juridique et la mise à disposition d'informations pour être garanti. Des cadres légaux, des politiques, une coopération internationale, l'allocation de ressources et la participation des communautés doivent être combinés pour garantir le respect des droits fondamentaux et l'accès aux services de base dans les pays d'origine et à l'étranger.

128 Valentina Canepa et Daniela Gutierrez Escobedo, «Can Regional Refugee Definitions Help Protect People Displaced by Climate Change in Latin America?», Refugees International (blog), 16 février 2021, <https://www.refugeesinternational.org/reports/2021/2/16/can-regional-refugee-definitions-help-protect-people-displaced-by-climate-change-in-latin-america>; Luisa Feline Freier, Isabel Berganza et Cécile Blouin, «The Cartagena Refugee Definition and Venezuelan Displacement in Latin America», *International Migration* 60, no. 1 (2022) : 18-36, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/imig.12791>.

3. GARANTIR LE DROIT DE RESTER POUR FAIRE DE LA MIGRATION UN CHOIX ET NON UNE NÉCESSITÉ

Ce rapport montre que les facteurs à l'origine des mobilités se situent à différents niveaux. Se déplacer doit être un choix et non le résultat d'une incapacité des autorités à protéger convenablement les populations contre les effets néfastes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Pour ce faire, il faut trouver des solutions qui s'attaquent aux causes profondes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, tout en tenant compte des facteurs sociaux, politiques et économiques, de manière transparente et en concertation avec les communautés locales.

1. AGIR SUR LES CAUSES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ **Prévenir et limiter ces problèmes en s'attaquant à leurs causes profondes : les émissions de gaz à effet de serre, le pillage des écosystèmes et la destruction de la faune et de la flore.**

L'Accord de Paris de 2015 appelle à maintenir la hausse de la température de la planète bien en dessous de la barre des 2 °C d'ici 2100 et à rester aussi proche que possible de +1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Dans ce but, des mesures d'atténuation sont nécessaires pour pouvoir stabiliser les températures mondiales en évitant, en limitant ou en absorbant les émissions de gaz à effet de serre. Pour réussir la transition vers la neutralité des émissions de gaz à effet de serre, il est essentiel que les États réduisent radicalement leurs émissions dans tous les secteurs polluants. Il faut notamment renoncer aux combustibles fossiles, qui sont la principale source d'émissions de gaz à effet de serre dans le monde, et développer des modèles énergétiques économes et efficaces, basés sur les énergies renouvelables. En même temps, les modes de production et de consommation doivent être repensés, dans la mesure où la filière alimentaire dans son ensemble est responsable de plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Les fermes familiales doivent être soutenues et protégées pour garantir la sécurité alimentaire des populations. Il faut se détourner des modèles agricoles à fortes émissions et réduire les gaz à effet de serre causés par l'agriculture intensive et le transport des marchandises. De plus, la protection et la restauration des écosystèmes, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les pratiques destructrices sont des étapes essentielles pour prévenir toute nouvelle dégradation de l'environnement.

- ▶ **Réclamer une responsabilité différenciée des États**

L'impact du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les communautés précaires et les pays à faible revenu est considérable, alors qu'ils en sont les moins responsables et qu'ils disposent de ressources limitées pour s'y adapter et en réduire les effets. Conformément au principe de la responsabilité commune mais différenciée et au concept de « justice climatique », les États doivent élaborer leurs politiques climatiques en fonction de leurs propres responsabilités et de leurs propres capacités, afin de répartir équitablement les efforts de protection et d'adaptation. Cette démarche doit tenir compte non seulement des disparités entre les pays quant à leur capacité à lutter contre le réchauffement climatique et à s'y adapter, mais aussi des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre de ces pays, aussi bien aujourd'hui que par le passé. La justice climatique doit être assurée entre les États et entre les différents groupes sociaux au sein d'un même pays.

2. ANTICIPER ET GÉRER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ **Renforcer les dispositifs de réponse aux catastrophes**

Le changement climatique entraîne une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes : ouragans, inondations, incendies de forêt, vagues de chaleur, etc., qui posent des risques importants pour les vies humaines, les infrastructures et les écosystèmes. Pour se préparer efficacement à ces phénomènes et en atténuer les effets, les dispositifs de réponse aux catastrophes doivent venir en renfort des mesures

de préparation, d'intervention et de reconstruction, afin d'assurer des actions rapides et efficaces en temps de crise. Il faut notamment investir dans des systèmes d'alerte précoce, renforcer les infrastructures, élaborer des plans d'évacuation, construire des digues le long des côtes, mettre en place des programmes de reforestation, etc. Ces mesures permettront d'accroître la résilience face aux futures catastrophes climatiques. Le Bangladesh en démontre l'efficacité puisque de telles mesures lui ont permis de réduire significativement le nombre de victimes des cyclones.

La capacité d'un pays à s'adapter au changement climatique dépend de plusieurs facteurs, parmi lesquels son niveau de développement, sa puissance économique et son savoir-faire technologique. La communauté internationale doit assumer sa part de responsabilité en trouvant les financements et le soutien technique nécessaires pour faciliter les efforts d'adaptation. Elle peut le faire par le biais, entre autres, de plans nationaux d'adaptation, de fonds d'adaptation, de fonds multilatéraux pour le climat, d'assurances climatiques, de partenariats public-privé, d'aide bilatérale et internationale et de financements mixtes.

► **Assurer une distribution équitable des services d'aide aux communautés et aux foyers touchés**

Dans toutes les localités, les témoignages révèlent que la distribution des aides est entravée par des problèmes de corruption, un manque de coordination entre les interventions locales, nationales et internationales et une application des programmes d'aide qui ne tient pas compte des spécificités du contexte local et des besoins de la population. Les programmes d'aide doivent être adaptés au contexte et transparents. Ils doivent être conçus et mis en œuvre en coordination avec les équipes de premiers secours (qui sont souvent issues des communautés touchées) afin d'éviter les redondances et de veiller à ce que personne ne soit oublié.

► **Associer l'aide d'urgence à des actions de développement à long terme**

Le rapport souligne l'existence d'un décalage persistant entre les programmes d'aide d'urgence et les actions de développement à long terme. Le renforcement du lien entre l'aide humanitaire et l'aide au développement a été identifié comme une priorité absolue lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016, en vue d'assurer une protection plus fiable et plus durable des communautés touchées. Il faut coordonner les efforts pour être en capacité de fournir une aide d'urgence et en même temps, s'attaquer aux causes sous-jacentes et à l'impact du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, pour que les communautés touchées puissent se reconstruire et prospérer. Les programmes de développement doivent permettre de renforcer la résilience et la capacité des communautés à s'adapter à l'évolution des conditions environnementales.

► **Contribuer à l'adaptation en améliorant durablement l'accès aux besoins fondamentaux, à la protection sociale, aux services de base et à la diversification des moyens de subsistance**

Les États doivent s'engager à protéger les communautés vulnérables touchées par le changement climatique et environnemental dans les situations d'urgence, mais aussi sur le long terme. Ils doivent donc garantir un accès durable à : des abris sûrs, de la nourriture, de l'eau potable, des installations sanitaires et d'hygiène convenables, des soins de santé, une continuité dans l'éducation des enfants, une indemnisation pour les dommages et la perte de leurs biens matériels, de leurs maisons et de leurs moyens de subsistance, ainsi que des services de soutien psychologique.

Ce rapport montre que, lorsque les communautés épuisent leurs capacités d'adaptation, elles entrent dans un processus progressif d'appauvrissement qui les conduit finalement à se déplacer et à devenir plus vulnérables. Assurer une protection sociale et un accès aux services de base leur permettrait de mieux s'adapter, à la fois sur leur lieu d'origine et pendant leurs déplacements. Quand les conditions de départ sont moins précaires et relèvent d'un choix, la mobilité peut devenir un moyen de s'adapter au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, car elle facilite

notamment la diversification des moyens de subsistance.

Un grand nombre de pays sont particulièrement touchés par le changement climatique, non seulement à cause de leur faible capacité d'adaptation, mais aussi à cause de l'importance dans leur économie de secteurs tributaires du climat comme l'agriculture ou la pêche. Pour faire face à ces problèmes, la recherche de nouvelles activités génératrices de revenus ainsi que la promotion et le financement de l'innovation et de la formation au niveau local peuvent permettre aux personnes de choisir de nouveaux moyens de subsistance de façon éclairée et durable. La participation des communautés et le soutien des agences gouvernementales et des organismes de développement sont essentiels pour créer un environnement propice aux projets de diversification des moyens de subsistance.

► **Respecter le droit des personnes à la terre et les associer à l'élaboration des programmes de réinstallation à long terme, lorsqu'ils existent**

Les bouleversements causés par les événements environnementaux soudains ou progressifs nécessitent parfois la réinstallation planifiée de communautés. Il est impératif de traiter ces situations avec empathie, équité et ouverture. Reconnaître et respecter les droits des personnes vis-à-vis de leurs terres et les impliquer dans les processus décisionnels permet de s'assurer que leur voix est entendue et que leur expérience et leurs besoins sont pris en compte. Les programmes de réinstallation doivent être choisis et planifiés en concertation avec les populations concernées et non imposés par des acteurs extérieurs.

► **Garantir une transition environnementale juste et équitable grâce à la justice climatique et à des financements**

Bon nombre des recommandations formulées dans ce rapport nécessitent à la fois une volonté politique et un financement adéquat. Le manque de moyens financiers est de fait l'une des principales difficultés pour lutter contre la mobilité environnementale et favoriser l'adaptation au changement climatique. Certains pays, comme le Bangladesh, disposent déjà d'un cadre politique très avancé qui leur permet de s'attaquer à de nombreux problèmes évoqués tout au long du rapport. Ils n'ont toutefois ni la capacité ni les moyens de l'appliquer. Les financements pour lutter contre le changement climatique sont trop souvent incertains et inconsistants. Ce problème complique la planification et la mise en œuvre d'actions par les pays.

Pour faire avancer la justice climatique, les dispositifs de financement doivent impérativement s'aligner sur des principes d'équité et d'inclusivité. Ce qui veut dire :

1. améliorer la prédictibilité des financements et aligner les priorités de financement sur les besoins des pays ;
2. simplifier et rationaliser les processus et les conditions d'accès au financement climatique ;
3. garantir des critères d'éligibilité flexibles pour surmonter l'aversion au risque qui représente actuellement un obstacle à la disponibilité de financements pour les plans de réponse nationaux et locaux ;
4. favoriser la diversification des sources de financement.

Des financements suffisants doivent être assurés pour garantir le fonctionnement et l'accès des populations aux services publics (santé, éducation, distribution d'eau potable, systèmes d'assainissement et protection sociale). Pour ce faire, il est nécessaire d'envisager des moyens d'alléger le fardeau de la dette qui pèse sur les pays les plus affectés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement, et qui limite leur capacité à allouer des ressources aux services publics essentiels. Il faut également prévoir des financements climatiques nouveaux et additionnels sous forme de subventions.

GLOSSAIRE

Adaptation : « Processus d'ajustement au climat actuel ou futur, ainsi qu'à ses conséquences, afin d'en limiter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques¹²⁹. »

Besoins fondamentaux : éléments nécessaires aux êtres humains pour satisfaire leurs besoins essentiels et mener une vie décente. Ils englobent les produits de première nécessité (nourriture, vêtements, logement) et les services essentiels (accès à l'eau potable, à un système d'assainissement, à l'éducation, aux soins de santé et aux transports en commun)¹³⁰.

Catastrophe : « Perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant des pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales importantes et des conséquences dépassant la capacité de la communauté ou de la société touchée à faire face à cette perturbation avec ses propres ressources¹³¹. »

Changement climatique : « Changements de climat attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables¹³². »

Cyclone : tempête tropicale ou turbulence

atmosphérique impliquant un mouvement circulaire des vents. Les cyclones tropicaux intenses font référence aux cyclones qui se forment dans le Pacifique Sud et l'océan Indien (dont le Bangladesh), aux ouragans dans l'Atlantique Nord (dont le Honduras) et aux typhons dans le centre du Pacifique Nord.

Dégradation de l'environnement : détérioration de l'environnement et destruction des écosystèmes, de la faune et de la flore en raison des activités humaines.

Déplacement interne : situation où des personnes ou groupes de personnes sont « forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État¹³³. »

Droit de migrer : droit fondamental et universel combinant le droit d'émigrer, c'est-à-dire le droit d'un individu de quitter son pays, et le droit d'immigrer, c'est-à-dire le droit d'une personne d'entrer dans un pays autre que le sien, avec la garantie que ses droits fondamentaux soient respectés à toutes les étapes de son parcours migratoire, quel que soit son statut.

Droit de rester : droit de pouvoir choisir de rester sur son lieu de résidence tout en vivant dans des conditions décentes et dans le respect de ses droits fondamentaux.

129 IPCC, « Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation and Vulnerability - Summary for Policymakers », 2014, p.76, https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar5_wgII_spm_en.pdf.

130 Enrica Chiappero-Martinetti, 'Basic Needs'. In Encyclopedia of Quality of Life and Well-Being Research, edited by Alex C. Michalos, 329-35. Dordrecht: Springer Netherlands, 2014, https://doi.org/10.1007/978-94-007-0753-5_150.

131 Nansen Initiative, 'Agenda for the Protection of Cross-Border Displaced Persons in the Context of Disasters and Climate Change - Volume 1', 2015, <https://disasterdisplacement.org/wp-content/uploads/2015/02/PROTECTION-AGENDA-VOLUME-1.pdf>.

132 Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Article 1, 1994, <https://unfccc.int/resource/ccsites/zimbabwe/conven/text/art01.htm>.

133 « À propos des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays », OHCHR, consulté le 14 juillet 2023, <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-internally-displaced-persons/about-internally-displaced-persons#:~:text=Quels%20sont%20les%20droits%20des,et%20dans%20le%20droit%20coutumier>.

Droits fondamentaux : droits inaliénables de tous les êtres humains (quels que soient leur nationalité, leur lieu de résidence, leur genre, leur orientation sexuelle, leur origine ethnique ou nationale, leur race, leur religion, leur langue ou toute autre considération). Ils comprennent les droits civiques et politiques, tels que le droit à la vie, à la liberté, à la liberté d'expression et au respect de la vie privée, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels.

Érosion des berges : usure des bords d'un ruisseau ou d'une rivière, qui peut être causée par les inondations, les fortes pluies, la sédimentation, les courants forts des rivières, la déforestation, les constructions et les extractions de terre. Elle peut endommager les espaces naturels et bâtis et entraîner des pertes humaines et des déplacements de population.

Érosion des côtes : processus par lequel l'élévation du niveau de la mer, la forte amplitude des vagues, les inondations sur le littoral et les activités humaines usent ou emportent les roches, les sols et/ou le sable le long des côtes. Elle peut causer des dommages aux espaces naturels et aux constructions et entraîner des pertes humaines et des déplacements de population.

Évacuation d'urgence : déplacement de personnes depuis une zone touchée par une catastrophe soudaine vers un abri plus sûr.

Inondation : débordement d'une grande quantité d'eau au-delà de ses limites normales, en particulier sur un terrain habituellement sec, qui peut être causé, entre autres, par de fortes pluies lors de cyclones ou d'ouragans. Elle peut causer des dommages aux espaces naturels et aux constructions et entraîner des pertes humaines et des déplacements de population.

Intrusion d'eau salée/salinisation : intrusion d'eau salée dans les terres, les eaux souterraines et les eaux de surface pouvant être causée par des événements naturels (par exemple, la hausse du niveau de la mer, les cyclones, les ouragans et les raz-de-marée) ou des activités humaines (par exemple : des pratiques agricoles inadaptées). Elles peuvent nuire à la production agricole et entraîner des problèmes de santé.

Justice climatique : principe qui reconnaît que le changement climatique n'est pas seulement un problème environnemental, mais qu'il est aussi un problème social, économique et politique, ayant pour origine des injustices passées et présentes. La justice climatique s'attaque aux causes profondes du changement climatique et donc aux inégalités systémiques, encourage l'inclusion et donne aux communautés touchées la possibilité de participer aux processus décisionnels liés à l'action sur le climat¹³⁴.

Migrants environnementaux : personnes qui, principalement pour des raisons liées à des phénomènes environnementaux soudains ou progressifs affectant négativement leur vie ou leurs conditions de vie, quittent leur domicile habituel, de manière temporaire ou définitive, et qui traversent une frontière pour le faire.

Migration circulaire : déplacement récurrent de personnes entre deux pays ou plus, par exemple pour travailler dans un lieu différent en tant que saisonnier.

Migration internationale : déplacement de personnes au-delà des frontières de leur pays de résidence habituelle dans le but ou avec l'effet de travailler ou de s'établir sur un nouveau lieu de vie. Elle comprend les mobilités circulaires, saisonnières, à court terme et définitives et peut se situer à n'importe quel endroit du continuum entre mobilité forcée et mobilité volontaire.

Mobilité circulaire : déplacement récurrent de personnes entre deux ou plusieurs lieux, que ce soit à l'intérieur d'un pays ou au-delà des frontières nationales, notamment pour travailler à un autre endroit en tant que saisonnier.

Mobilités environnementales : situations dans lesquelles des personnes ou des groupes de personnes qui, principalement pour des raisons liées à des problèmes environnementaux soudains ou progressifs affectant négativement leur vie ou leurs conditions de vie, quittent leur lieu de résidence habituel, de manière temporaire ou définitive, qu'ils traversent une frontière ou pas.

¹³⁴ Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUÉ), «Equity in Climate Change: Recognizing Equity and Promoting Social Justice in Climate Change Policies and Projects», 2012.

Mobilité interne : déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays dans le but ou avec l'effet de travailler ou de s'établir sur un nouveau lieu de résidence. Elle comprend les mobilités circulaires, saisonnières, à court terme et définitives, et peut se situer à n'importe quel endroit du spectre entre mobilité forcée et mobilité volontaire.

Mobilité liée à la pêche : mobilité de durée et de distance variables induite par l'activité de pêche professionnelle.

Montée des eaux : élévations anormales du niveau de l'eau pouvant être provoquées par des tempêtes (ondes de tempête) et des fortes marées (ondes de marée) liées à la hausse du niveau de la mer. Elles peuvent conduire à des inondations.

Moyens de subsistance : ressources nécessaires à la survie d'une personne.

Ouragan : terme utilisé pour désigner un cyclone tropical survenant dans l'Atlantique Nord et dont les vents soutenus atteignent ou dépassent 119 km/h.

Populations piégées : populations confrontées aux effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement qui voudraient, mais n'ont pas la possibilité de quitter leur lieu de résidence.

Problème environnemental : perturbations du fonctionnement habituel des écosystèmes, pouvant être naturelles, causées par les activités humaines, ou causées par les effets des activités humaines sur le climat et l'environnement.

Protection : actions garantissant la sécurité, la dignité et les droits des personnes.

Réfugié : personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui, du fait de cette crainte, ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Si la personne n'a pas de nationalité, elle sera considérée comme réfugiée si elle se trouve hors du pays dans lequel elle a sa résidence habituelle et ne peut ou ne veut retourner dans ce pays en raison de ces mêmes risques de persécution.

Réinstallation planifiée : processus par lequel les logements, les biens et les infrastructures publiques d'une communauté sont reconstruits à un autre endroit.

Risque : « Potentiel de conséquences lorsque quelque chose de valeur pour les êtres humains (y compris les êtres humains eux-mêmes) est en jeu et que l'issue est incertaine. Le risque est souvent défini comme la probabilité d'occurrence d'événements ou de phénomènes dangereux multipliée par les conséquences si ces événements se produisent¹³⁵. »

Voies de migration irrégulière : voies par lesquelles les personnes atteignent un pays tiers sans avoir de visa ou d'autres documents légaux les autorisant à franchir une frontière nationale.

Voies de migration régulières : voies permettant aux personnes de se rendre dans un pays tiers de manière sûre et légale. Ces voies peuvent prendre diverses formes : visas humanitaires, visas d'études, visas de travail ou visas de tourisme, regroupement familial, réinstallation et relocalisation, couloirs humanitaires ou levée de l'obligation de visa.

135 Dina Ionesco, Daria Mokhnacheva et François Gemenne, *The Atlas of Environmental Migration* (London : Routledge, 2017), p.126.

